

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS
ARRONDISSEMENT DU RAINCY
CANTON DE SEVRAN
VILLE DE VILLEPINTE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE VILLEPINTE

SEANCE DU 28 JUIN 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **39**

Par suite d'une convocation en date du 20 juin 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Villepinte se sont réunis, à l'Hôtel de Ville - Salle des Mariages, le 28 juin 2025 à 9 h 00, sous la Présidence de Madame Martine VALLETON, Maire.

Sont Présents : 30

Mme VALLETON, M. BEAUDEAU, Mme ADLANI, M. MARAN, Mme VERTÉ, M. KHUL, Mme VAUBAN, M. XOSANAVONGSA, Mme PERRON, M. JIAR, M. DELAMADE, M. POURPOINT, Mme VACHER, Mme SOLEIL, M. LE MOIL, M. YANG, Mme OUARET, Mme ANCHARUZ, M. DJEUTSAP NOMENY, Mme RIZZUTO, Mme KASMI, M. LLEDO (parti au point n° 2025-057, puis pouvoir à Mme KASMI), M. FERNANDEZ, Mme YOUSOUF, M. LAURENT, M. KERAUDREN (parti au point n° 2025-080, puis pouvoir à Mme YOUSOUF), Mme BEN HADJ KHALIFA, M. SCAGNI, Mme ROLAND, Mme CADARÉ.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration : 5

Mme LE MOIL	qui a donné pouvoir à M. LE MOIL
M. LE NEINDRE	qui a donné pouvoir à M. BEAUDEAU
Mme RIGAL	qui a donné pouvoir à M. KERAUDREN
M. ARRAHMANE	qui a donné pouvoir à Mme ROLAND
Mme PHILIPPON-VERMOND	qui a donné pouvoir à Mme CADARÉ

Absents : 4

Mme TROUDART, Mme TEIXEIRA, M. GALIN, Mme BENHSAINE

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

M. BEAUDEAU est désigné pour remplir cette fonction.

OBJET : Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 février 2025.

Délibération n° 2025-050

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-29,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 relative à la réforme de la publicité des actes des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 février 2025,

Vu le rapport ci-annexé,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L.2121-15, il est rédigé un procès-verbal détaillé avec les propos tenus lors des séances et que ce Procès-Verbal est soumis au vote lors de la séance suivante et est publié sous forme électronique sur le site internet de la Commune.

Ayant entendu son rapporteur, Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 35 VOIX POUR

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : D'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 février 2025, annexé à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,

FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

VILLEPINTE, le 28 juin 2025

Le Maire,
1^{ère} Vice-présidente déléguée à l'Aménagement
du Territoire Paris Terres d'Envol



Martine VALLETON

RAPPORT DE PRESENTATION

relatif à la délibération n° 2025-050

Conseil Municipal du 28 juin 2025

RAPPORTEUR : Madame le Maire

OBJET : 1 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 février 2025.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15, il est rédigé un procès-verbal détaillé avec les propos tenus lors des séances. Ce Procès-Verbal est soumis au vote lors de la séance suivante et est publié sous forme électronique sur le site internet de la Commune.

L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, dont les dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2022, précise le contenu et les modalités de publicité et de conservation du procès-verbal, dans des termes identiques pour les Communes (article L.2121-15 du CGCT), les Départements (article L.3121-13 du CGCT) et les régions (article L.4132-12 du CGCT).

CONCLUSION

Il est donc proposé à l'Assemblée Délibérante d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 février 2025, ci-annexé.

Département de la Seine-Saint-Denis
Arrondissement du Raincy

VILLE DE VILLEPINTE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU SAMEDI 8 FEVRIER 2025

sous la présidence de Mme Martine VALLETON, Maire

Conseillers en exercice : **39**

Présents : **35**

Mme VALLETON, M. BEAUDEAU, Mme ADLANI, M. MARAN, Mme VERTÉ, M. KHUL, Mme VAUBAN, M. XOSANAVONGSA, Mme PERRON, M. JIAR, M. DELAMADE, Mme TROUDART, Mme TEXEIRA M. POURPOINT, Mme VACHER, Mme SOLEIL, M. LE MOIL, M. YANG (parti au point n° 2025-009 puis pouvoir à Mme OUARET), Mme OUARET, M. LE NEINDRE, Mme ANCHARUZ (partie au point n° 2025-009 puis pouvoir à Mme RIZZUTO), M. DJEUTSAP NOMENY, Mme RIZZUTO, Mme KASMI, M. LLEDO, M. FERNANDEZ, Mme YOUSOUF, M. LAURENT, M. KERAUDREN (parti au point n° 2025-016), M. SCAGNI (parti au point n° 2025-015 puis pouvoir à Mme KASMI), Mme ROLAND, Mme CADARÉ (partie au point n° 2025-015 puis pouvoir à Mme ROLAND), Mme BENHSAINE (partie au point n° 2025-014), M. ARRAHMANE, Mme PHILIPPON-VERMOND.

Excusés : **3**

Mme LE MOIL	qui a donné pouvoir à M. LE MOIL
Mme RIGAL	qui a donné pouvoir à M. KERAUDREN jusqu'au point n° 2025-016
Mme BEN HADJ KHALIFA	qui a donné pouvoir à Mme YOUSOUF

Absents : **1**

M. GALIN

Secrétaire de séance : M. BEAUDEAU

Madame le Maire : Chers collègues, avant d'ouvrir la séance du Conseil Municipal, permettez-moi de prendre un instant pour rendre hommage à notre collègue Claude CHIROUSE qui nous a quittés récemment.

Claude CHIROUSE n'était pas seulement un Elu de notre Commune, il fut tout au long de sa vie un homme engagé. Il était attaché aux valeurs républicaines et aux services publics. Ses engagements multiples, tant sur le plan professionnel qu'associatif, laisseront une empreinte indélébile à Villepinte. Au-delà de nos divergences politiques, nous serons tous unanimes afin de saluer son humanité, son sens du devoir et son souci du bien commun qui ont toujours guidé ses actions.

Aujourd'hui, je souhaite que l'on puisse rendre un hommage appuyé et exprimer notre reconnaissance pour cette vie d'engagement au service des autres.
Je vous invite donc à observer une minute de silence.

(L'Assemblée observe une minute de silence.)

Madame le Maire : Madame ROLAND a demandé la parole.

Madame ROLAND : Merci, Madame le Maire. Je vous remercie pour votre intervention. J'avais également préparé un petit mot d'hommage à Claude. Je tenais ici à honorer la mémoire d'Albert Claude CHIROUSE qu'on appelait toujours Claude, mais qui s'appelait d'abord Albert, qui était le doyen de notre Assemblée, qui avait d'ailleurs été présent pour votre investiture, puisque c'est lui qui faisait la passation en tant que doyen. Il est décédé le 23 janvier 2025.

Claude, qui a été un compagnon politique fidèle et engagé, assidu à cette instance du Conseil Municipal, même malade ou sortant de l'hôpital : c'est déjà arrivé. Il a été également très investi en tant que Conseiller délégué à l'Action Sociale, à la Solidarité et aux personnes âgées avec son compère, Pierre FAGUIER, Adjoint au Maire de 2008 à 2014, sous mon mandat, mais également Vice-Président du CCAS. Il était très apprécié des personnes âgées, entre autres, et accompagnait et visitait de nombreuses personnes dans la difficulté ou eu égard à leur mobilité, sans rien dire, dans la discrétion.

Claude, doué d'une grande humanité, était également reconnu ou considéré comme un bienfaiteur par toutes les personnes qu'il a pu accompagner dans leur parcours de vie, parfois difficile, et a mis le pied à l'étrier, pour leur premier emploi, à beaucoup de jeunes, dont Abdelkader ARRHAMANE, ici présent, qui lui succédera sur cette instance. Je dis bien « succédera » et non « remplacera », car je considère, comme beaucoup de personnes que Claude ne se remplace pas, car il est irremplaçable.

Ses notes d'humour qu'il faisait également sur le Conseil Municipal vont nous manquer.

Il était également, entre autres, le Président de l'APFA et du Lions Club, après avoir été éducateur auprès de la PJJ de Bobigny et Directeur ensuite, Directeur également dans le Jura, et membre fondateur il y a plus de 50 ans, puis Président de l'AEPC Concorde, Association d'Education et de Protection et Maisons d'enfants pour jeunes mineurs isolés avec, également, un pôle scolarité.

Claude a consacré sa vie avec force d'engagement au service de l'autre, au service de l'humain dans tous les âges de sa vie, pour le bonheur de chacun, en leur assurant une vie plus douce.

Je salue avec mes amis la mémoire de Claude, un sacré bonhomme, qui nous manque déjà. Je salue également l'œuvre de sa vie. Nous avons une pensée émue pour sa famille. Je vous remercie de votre attention.

Madame le Maire : Merci, Madame ROLAND.

Monsieur KERAUDREN.

Monsieur KERAUDREN : Merci, Madame le Maire. Mélissa et moi, nous avons eu la chance d'être Elus à ses côtés de 2008 à 2014. Il nous a appris énormément de choses, notamment la considération de l'être humain. Et pour tout cela, nous sommes extrêmement peignés, et nous pensons naturellement à lui et à sa famille.

Madame le Maire : Merci, Monsieur KERAUDREN.

- INSTANCES – CONSEIL MUNICIPAL

- 1 - Modification du tableau du Conseil Municipal suite au décès de Monsieur Claude CHIROUSE et à l'installation de Monsieur Abdelkader ARRAHMANE.

N° 2025-000

Madame le Maire : Nous allons poursuivre notre Conseil et notamment l'installation de son successeur. Après, je vous donnerai la parole, Monsieur ARRHAMANE. Vous l'avez souhaité, mais nous allons d'abord vous installer.

Suite au décès de Monsieur CHIROUSE, Monsieur Abdelkader ARRHAMANE va être installé. Un point à l'ordre du jour a été ajouté concernant la délibération n° 2025-000 relative au tableau du Conseil Municipal. Elle vous a été remise sur table, ce sera un dont acte. Modification du tableau du Conseil Municipal, suite au décès de Monsieur CHIROUSE et à l'installation de Monsieur ARRHAMANE, vous avez le tableau ci-joint. C'est un dont acte, donc il n'y a pas de vote.

Monsieur ARRHAMANE a souhaité avoir la parole.

Monsieur ARRHAMANE : Merci, Madame le Maire.

Madame le Maire, Mesdames, Messieurs les Elus, Mesdames, Messieurs. C'est avec une profonde émotion et une grande humilité que je prends aujourd'hui la parole en tant que nouveau membre de ce Conseil Municipal dans l'Opposition pour poursuivre un engagement qui m'est cher.

Si je me tiens devant vous, c'est d'abord parce que j'ai l'honneur de succéder à mon ami Claude CHIROUSE. Son départ laisse un grand vide, non seulement dans cette Assemblée, mais aussi dans nos cœurs. Claude était un homme engagé, dévoué à Villepinte et à ses habitants.

J'ai eu le privilège de travailler à ses côtés en tant que Maire-Adjoint de 2008 à 2014. Mais au-delà de notre collaboration politique, il a joué un rôle décisif dans mon parcours professionnel, m'offrant mon premier emploi, il y a plus de 35 ans. Son écoute attentive et son humanité ont marqué tous ceux qui ont croisé son chemin. Aujourd'hui, c'est avec le souvenir de son sourire bienveillant et de sa passion que je m'engage à poursuivre ce chemin qu'il a tracé. Etre dans l'Opposition ne signifie pas être dans la confrontation systématique. Cela signifie défendre des idées, proposer des alternatives constructives et veiller à ce que chaque décision prise serve l'intérêt général. Je m'efforcerai d'honorer cet esprit avec respect et détermination.

Je tiens enfin à remercier chacun d'entre vous pour votre accueil chaleureux. Ensemble, continuons à faire vivre les valeurs qui nous unissent : solidarité, respect et engagement pour Villepinte, merci.

Madame le Maire : Merci, Monsieur ARRHAMANE.

Je dois également préciser que le point n° 2025-006, relatif à la Convention tripartite de partenariat entre la Ville de Villepinte, l'Établissement Public Territorial (EPT) « Paris Terres d'Envol » et l'association des Compagnons Bâisseurs Ile-de-France dans le cadre du Plan de Sauvegarde du Parc de la Noue est retiré de l'ordre du jour, car celui-ci doit être présenté le 17 mars prochain en Conseil de Territoire.

IL EST DONNE ACTE A MADAME LE MAIRE DE SA COMMUNICATION.

I. FINANCES

- 1 - Tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2025 du Budget Principal de la Commune de Villepinte.

N° 2025-001

Madame le Maire : Nous allons passer à l'étude des différentes délibérations. Je passe la parole à Christine PERRON, pour le Débat d'Orientations Budgétaires du Budget Principal de la Commune de Villepinte.

Madame PERRON : Merci, Madame le Maire. Je suis désolée de passer à des choses un petit peu triviales après les hommages qui ont été faits à Claude CHIROUSE, que j'appréciais tout

particulièrement en accompagnement entre autres sur les CAO. Mais c'est une délibération importante qui concerne le budget de la Ville.

C'est la première délibération – comme je le rappelle souvent pour les gens qui ont moins l'habitude des finances communales – de ce qu'on appelle le cycle budgétaire. Il précède le Budget Principal qui sera présenté au Conseil Municipal du 29 mars. Il précède également la présentation du Compte de Gestion et du Compte Administratif B2024 qui, eux, seront présentés au vote au Conseil Municipal du 28 juin 2025. Et je dis « 2024 » parce que je n'ai pas encore franchi l'année.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires – je le rappelle aussi – traite des grandes orientations stratégiques politiques et financières de la Commune. Il ne concerne pas les détails. Nous parlons de grande masse budgétaire, les détails seront présentés, je dirais, de manière exhaustive, parce que je suis toujours un peu exhaustive, au BP.

Il a été préparé en fonction de la loi spéciale et non de la loi de Finances, qui a été votée en début de semaine par l'Assemblée Générale puis par le Sénat. J'ai gardé la même présentation. Nous n'avons pas refait le PowerPoint, je vais juste l'amender un petit peu en fonction de ce qui a été adopté sur cette loi de Finances.

En ce qui concerne le contexte économique, à l'époque, quand nous avons fait ce projet, la loi de Finances pour 2025 n'avait pas encore été votée. Elle prévoyait certaines mesures qui sont passées dans la loi de Finances définitive et d'autres qui, heureusement pour les communes, ont été abandonnées : j'y reviendrai.

La croissance pour 2025 est attendue à 0,9 %, c'est ce qui est, en tous les cas, prévu par les différentes instances. L'inflation continue à baisser, elle sera quand même de 1,6 % en 2025 si les prévisions sont bonnes parce qu'on a connu une période, dans les années 2000-2010, où elle était en dessous de 1, voire à 0 en 2015. Et donc 1,6 impacte quand même le budget de la Commune. Et le taux d'intérêt continuera à baisser, mais comme ils ont atteint même pour les communes des pics assez importants, c'est plutôt une bonne nouvelle.

En ce qui concerne les principales dispositions de la loi spéciale qui sont donc restées les mêmes sur la loi de Finances, donc la Dotation Globale de Fonctionnement et la Dotation de Solidarité Urbaine sont reconduites sur la base des montants et des règles d'attribution de l'année 2024. Villepinte devrait perdre un petit peu de Dotation Globale. Les Collectivités qui investissent continueront de bénéficier d'un fonds de compensation de la TVA, ce qu'on appelle le FCTVA, dont les règles restent identiques. La loi spéciale prévoyait la diminution de ce dispositif, puisqu'actuellement nous récupérons à peu près 16 % et la loi spéciale prévoyait que nous ne récupérerions plus que 14 %. Au final, c'est plutôt une bonne nouvelle que cette mesure-là n'ait pas été adoptée.

Les enveloppes allouées aux autres dotations, notamment le Fonds vert et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, ce qu'on appelle la DSIL, là par contre ce n'est pas une bonne nouvelle, puisque les enveloppes ont été réduites. Le Fonds vert, qui est une enveloppe destinée à la transition écologique au sein des territoires, baisse. Elle sera d'un milliard en 2025 au lieu de 2,5 milliards en 2024. Et la DSIL va perdre 145 millions d'euros au global, en 2025, afin de compenser dans le budget de l'Etat le financement de la moitié de l'augmentation des dotations de péréquation en direction des communes.

La loi de Programmation des finances publiques pour 2023-2027 instaure un objectif, comme l'année dernière à ce stade, non contraignant d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, donc qui devront être présentées chaque année. Pour 2025, il est fixé à 1,5 %, l'année dernière 2024 c'était 2 %. Et pour Villepinte, les dépenses réelles de fonctionnement sont prévues en augmentation de 3 % en 2025.

En ce qui concerne nos orientations stratégiques, nous nous attachons toujours à contenir nos dépenses malgré l'inflation. Nous sommes toujours à la recherche d'optimisation et de recherche d'économies. La Ville ne fait pas cette année de reprise de résultat. Je vous rappelle qu'on avait fait une reprise de résultat en 2020, en 2023 et en 2024 pour équilibrer le budget,

malheureusement. Cette année, nous avons été, je dirais, très attentifs et nous ne faisons pas de reprise de résultat.

Une étude sur les recettes de la Ville a été faite en 2024. Nous avons augmenté nos recettes, essentiellement parce que nous avons travaillé sur les tarifications de certains services à la population, mais pas que. Les tarifs des services à la population n'augmenteront pas en 2025 et 2026.

La Ville maîtrise sa dette, nous le verrons aussi dans les slides dédiés à ce point. Nous avons un taux d'endettement qui est bas, ce qui nous permettra d'emprunter à nouveau en 2025. Je rappelle, comme nous l'avons prévu au BP, nous y reviendrons aussi, nous n'avons pas emprunté en 2024.

En ce qui concerne les orientations politiques, c'est détaillé dans le ROB que vous avez dans la tablette dans les pages 5 à 7. Donc vraiment, nous poussons nos politiques publiques et nous renforçons nos efforts notamment en termes de sport, puisque nous avons bien sûr l'héritage lié aux JOP 2024. En termes de sport, nous travaillons surtout sur l'élargissement de l'offre de discipline à l'Ecole Municipale des Sports. Nous avons toujours – et il avance bien – le projet d'un gymnase mutualisé avec la Fédération française de karaté, qui se trouvera au niveau du gymnase Lamberdière.

Nous avons également pour projet la création d'un padel de tennis municipal. Et également, puisque nous nous sommes rendus compte que Villepinte en faisait beaucoup pour le handicap, mais que ce n'était pas vraiment visible pour tous, nous travaillons sur un schéma de développement sportif du handisport à Villepinte, qui aura le mérite de travailler en transversalité et de regrouper tous les acteurs du secteur sur ce sujet.

Et puis, parce que nous l'avions lancé en 2020-2021, pendant le Covid, et cela n'a malheureusement pas été suivi d'effets, puisque le Covid a mis un gros coup de frein au projet des villes, nous relançons donc l'étude sur la piscine. Sachant que nous avons une étude exhaustive, qui a été faite en 2021, sur l'état actuel de la piscine et sur des perspectives de développement, de la simple rénovation à l'agrandissement. Et donc, nous relançons ce projet dans le cadre notamment du plan piscine du Département.

En ce qui concerne la jeunesse, la principale action nouvelle, cela va être les Assises de la jeunesse qui vont être portées par cette direction, qui consistent en une consultation de la population des acteurs locaux institutionnels. Là aussi dans un principe de travail en transversalité, afin de permettre de décliner une nouvelle politique jeunesse et d'ouvrir de nouvelles opportunités. Nous maintenons, bien sûr, le partenariat avec la Mission Locale. L'opération « Sac à dos », nous l'avons passée au Conseil Municipal de décembre. Nous maintenons également l'aide au projet Jeunes.

En ce qui concerne la vie associative, le Guichet Unique associatif, qui se trouve maintenant aux Espaces V, a trouvé son rythme de croisière et accompagne vraiment bien les associations. Et nous maintiendrons le niveau de subvention aux associations.

Sur le plan de la Solidarité, nous avons basé toutes nos analyses sur un document qui s'appelle « L'analyse des besoins sociaux ». Cela reste le socle des besoins à prendre en compte pour les populations les plus fragiles. Nous continuons bien sûr le travail sur le handicap, au sein de la Maison du Handicap, avec un partenariat renforcé avec la Maison Départementale.

En ce qui concerne la santé, nous continuons, bien sûr, toute notre politique de dépistage et de prévention. Et puis, nous sommes très attentifs à maintenir l'offre de médecin, quelle que soit leur spécialité sur notre territoire. La Politique de la Ville continue également son travail avec une nouvelle programmation, qui laissera donc place à des actions nouvelles et à des actions associatives villepintoises, avec les enveloppes que perçoit la Commune dans le cadre du Contrat de Ville. Nous avons quand même 350 000 € en fonctionnement et 500 000 € en investissement sur ce sujet.

Un gros sujet également dans les années à venir et qui va s'accélérer, c'est la Rénovation Urbaine du Parc de la Noue où nous avons effectivement de beaux projets, notamment l'équipement. La rénovation, l'agrandissement du groupe scolaire et du gymnase, est en route. Et nous aurons, à terme, un nouvel équipement au sein de ce quartier.

Concernant le cadre de vie des habitants, nous sommes vraiment attentifs pour améliorer le cadre de vie des habitants. Nous avons déjà commencé depuis l'année dernière à lutter contre l'habitat indigne. Sur ce Conseil, vous verrez que nous passons également une délibération sur le permis de louer et de diviser. Nous sommes attentifs – même si c'est compliqué – à l'entretien des espaces publics et de nos espaces verts, même s'il y a encore de grosses actions de sensibilisation à faire auprès de la population. Et nous continuons, bien sûr, à moderniser et à passer en LED notre éclairage public.

En ce qui concerne la prévention, la sécurité et la tranquillité, nous allons axer sur l'année 2025 cette politique sur la modernisation de tout ce qui concerne les équipements, notamment de vidéoprotection. Et le CLSPD doit être également renouvelé avec l'ensemble des acteurs qui sont, je dirais, concernés par ce dispositif.

L'éducation des enfants reste une priorité villepintoise. C'est écrit dans le ROB, mais après les fluides, c'est notre plus gros poste de dépenses en fonctionnement concernant les enfants. Nous avons bien sûr ce troisième groupe scolaire, Victor Hugo, qui est en rénovation/agrandissement. Et je ne rappellerai pas que sur le mandat, nous avons quand même fait trois groupes scolaires après la Pépinière et l'école Simone Veil.

Nous appliquons, bien sûr, la loi Egalim à partir de 2025, donc suppression des plastiques notamment. Et puis le Projet Educatif De Territoire, donc ce que nous appelons le PEDT, après un rythme de croisière, retrouve des nouveaux acteurs, puisque nous allons faire rentrer la Petite Enfance dans le PEDT. Nous travaillons également sur la convention territoriale globale. Là, nous en sommes à l'étape de bilan avec la CAF.

En ce qui concerne la politique culturelle, nous renforçons les actions auprès des Villepintois. Et le nouveau projet sur cette délégation, c'est la création d'un espace de coworking au sein de la Médiathèque pour permettre aux étudiants d'avoir libre accès tout le temps, et non pas seulement quand la Médiathèque est ouverte, à des espaces de travail. Nous allons renforcer la qualité sur les expositions qui sont déjà d'un bon niveau.

Quant à la Petite Enfance, ce qui me concerne plus particulièrement, cela bouge beaucoup sur ce secteur. Nous avons, notamment, la réforme nationale du service public de la Petite Enfance qui a été établie. Le décret n'est pas sorti. Il porte un certain nombre de dispositifs, Villepinte est déjà bien en avance. Nous n'aurons pas beaucoup à mettre en œuvre pour rentrer dans ce qui est demandé, dans le cadre de ce service public de la Petite Enfance. Nous travaillons également en transversal, depuis très longtemps, avec le Sport et la Culture, notamment dès le plus jeune âge, puisque nous avons les tout-petits de 0 à 3 ans.

Nous avons également mis en place – et cela est suite à la cyberattaque de 2021 – il y a eu un gros travail de fait de la part de la DINSI, pour améliorer tout à la fois la qualité de travail des agents et surtout la qualité de l'accès aux services de la population de Villepinte. Nous nous sommes dotés, en fin d'année dernière, d'un Plan d'Actions Pluriannuel du Schéma directeur de l'informatique, avec des dotations de nouveaux équipements, notamment pour améliorer tous nos process.

Voilà en résumé rapidement. Vous avez le détail dans le ROB. Nous sommes fiers de porter tous ces projets.

Pour entrer plus dans les chiffres, la section de fonctionnement est prévue au BP, donc au budget de 2025, à 78 460 000 €, s'équilibrant bien sûr – ce qui est normal – tant en recettes qu'en dépenses. Nous nous attachons toujours à maîtriser nos dépenses de fonctionnement et à aller à la recherche de subventions afin de pouvoir dégager le plus possible de recettes.

En ce qui concerne nos recettes, elles sont toujours estimées de manière prudentielle, bien sûr. Nous ne pouvons pas trop gonfler ces recettes. La première recette de la Ville, ce sont les impôts et taxes, budgétées cette année à hauteur d'un peu plus de 65 millions d'euros. Dans cette partie, il faut savoir que cette recette représente à peu près 83 % des recettes de la Ville. C'est très stable d'une année sur l'autre. Nous étions à 83 % en 2022 et 84 % en 2024 au BP, nous parlons toujours de BP à BP.

Cette année, la recette prévue en taxe sur le foncier bâti, c'est un peu plus de 34 millions d'euros. Cela est dû à la revalorisation des bases et au 1 % de taux d'augmentation, que nous avons mis l'année dernière. Je rappelle que cela représentait, d'après les calculs de la DGFIP, 67 € d'augmentation moyenne pour les 9 654 foyers payant l'impôt, en tout cas à Villepinte.

Nous avons l'attribution de compensation versée par la Métropole qui est à 23,8 millions d'euros. C'est fixe depuis 2016, depuis la mise en place du territoire.

Nous percevons également le FSRIF (Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France). Cette année, le montant estimé est à 3,7 millions d'euros. Cela représente à peu près 300 000 € de plus que l'année dernière.

Nous percevons également le FPIC, à hauteur de 1,345 million d'euros. Là, il est un petit peu en baisse parce que nous avons un régime dérogatoire, validé par l'EPT, jusqu'à l'année dernière. Et ce régime dérogatoire disparaît. Donc, nous allons perdre un peu de FPIC.

Ensuite, la plus grosse recette, ce sont les taxes additionnelles aux droits de mutation, prévues comme l'année dernière à hauteur de 900 000 €, c'est pour les principales recettes.

Notre deuxième recette concerne les dotations et participations, estimées pour 2025 à 8,6 millions d'euros. Dans ce chapitre, nous avons les dotations de fonctionnement et la dotation de Solidarité Urbaine qui représentent un peu plus de 5,5 millions d'euros sur 2025, légèrement en baisse. Et puis, tout ce qui est subventions pour notre fonctionnement, notamment de la CAF – c'est essentiellement des subventions CAF – à hauteur d'un peu plus 1,9 million d'euros.

Voilà un peu comment se décomposent nos recettes de fonctionnement.

En ce qui concerne nos dépenses, le plus gros poste de dépenses, ce sont les charges de personnel estimées à 41 720 000 € sur 2025, c'est 53 % de nos dépenses. C'est en hausse de 1,4 %, dû essentiellement à la hausse des cotisations de la CNRACL, donc pour la retraite de la Fonction Publique. Cela a été validé par décret, il y a quelque temps. Il y a une augmentation de quatre points, le taux passe de 31,65 à 35,65. C'est pour combler le déficit de cette caisse de retraite. Ça représente pour la Ville, en année pleine, à peu près 600 000 €. Et c'est prévu en augmentation, en tout cas sur 2026 et 2027 également.

Le deuxième poste de dépenses de fonctionnement, ce sont bien sûr les charges à caractère général. Nous limitons cette hausse, malgré la hausse des prix que nous avons subie et l'inflation. Nous avons des équipements supplémentaires qui, bien sûr, alourdissent notre fonctionnement.

En ce qui concerne les premiers postes de dépenses : le premier poste de dépense ce sont les fluides à 5,2 millions d'euros et ensuite, nous trouvons tout ce qui est Enfance, Intendance, Restauration à hauteur de 4,4 millions d'euros. Il faut savoir que sur ce poste en particulier, nous avons des dépenses en hausse de 6,8 %.

Ensuite, nous avons les autres charges de gestion courante, essentiellement le FCCT, que nous reversons à Paris Terres d'Envol pour les compétences qui leur ont été transférées. Nous retrouvons également dans ce chapitre le CAPFA qui a été budgété, cette année, à 450 000 €. Le FCCT a été estimé à peu près au même niveau que l'année dernière pour le moment, puisque nous avons des CLECT qui vont se tenir sur 2025. Pour l'instant, le FCCT est estimé aux alentours de 7,5 millions d'euros. Nous retrouvons également ici la subvention au CCAS et les subventions aux associations qui ne baissent pas et qui, pour certaines associations, augmentent même.

En section d'investissement, bien sûr, nous sommes également à l'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, à hauteur de 19 750 000 d'euros. Les recettes pour 2025 ont quatre composantes principales : le FCTVA, les produits de la Taxe d'Aménagement, les subventions diverses et l'emprunt. Cette année, nous n'avons pas inscrit de recettes de cession, puisque nous ne pouvons pas les inscrire tant que nous n'avons pas un acte notarié, ce qui est actuellement le cas. Sur ces recettes d'investissement, les dotations représentent 1,5 millions d'euros. Ensuite, en subvention, nous avons de notifié 960 000 € pour l'école Simone Veil. Ce sont des subventions de l'Ile-de-France et de la Métropole du Grand-Paris ; 490 000 € de la CAF ; 93 000 € pour l'ALSH Simone Veil ; 550 000 € Politique de la Ville pour la rénovation thermique de l'école Charlemagne et 400 000 €, ce sont des recettes d'amendes de police.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, nous avons le montant estimé qui se monte, à peu près, à 15 millions d'euros, en baisse par rapport à 2024. Nous avons prévu en principal investissement sur 2025 :

- la deuxième tranche des travaux de la gare, à hauteur de 1 250 000 € ;
- les travaux sur l'école Charlemagne maternelle, à hauteur de 650 000 € ;
- sur l'aménagement de l'école Simone Veil, nous en avons parlé au dernier Conseil, c'est une facture qui n'est pas arrivée sur l'année dernière et puis, quelques fins d'aménagement pour 646 000 € ;
- l'aménagement de l'avenue Paul Vaillant Couturier pour 600 000 €, ce sont des réfections de trottoirs et plantations ;
- des travaux sur l'école Victor Hugo et le gymnase. J'en ai parlé, c'est le début des travaux, à hauteur de 530 000 € ;
- des acquisitions foncières, c'est une enveloppe budgétée à 510 000 € ;
- l'aménagement de l'avenue Jacques Duclos, à hauteur de 100 000 € ;
- des travaux à Lise London, essentiellement sur la toiture qui a des fuites d'eau, à hauteur de 320 000 € ;
- la vidéoprotection. Comme je l'ai dit, nous accentuons les moyens, donc nous avons budgété une enveloppe de 300 000 € ;
- nous avons également l'enfouissement des réseaux prévu sur le Vieux Pays à hauteur de 300 000 € ;
- la restauration scolaire, nous avons un budget à 270 000 €. Il faut savoir sur le sujet que le SYREC a fait des visites de tous les offices – je ne sais plus si je l'avais dit sur un dernier Conseil – et a fait des recommandations de changement soit d'armoires soit de fours ou de choses comme cela. C'était des demandes de modifications liées vraiment à la sécurité, la marche en avant, etc.

En ce qui concerne la politique des Ressources Humaines, nous allons donner quelques informations. Nous passons, à ce Conseil, la délibération sur le Rapport Social Unique et le Rapport Egalité Hommes-Femmes. Certaines informations sont issues de ces rapports. Pour le BP 2025, le budget consacré à la masse salariale est proposé à hauteur de 41 720 000 €, ce qui représente une augmentation de 1,4 %. Comme je l'ai dit, le budget concernant ce point va être impacté par l'augmentation de la cotisation de la CNRACL. Nous avons, également, une petite augmentation liée au nouveau régime indemnitaire de la Police Municipale, qui remplace pour cette équipe, le RIFSEEP et l'augmentation de la cotisation d'assurance statutaire, qui représente également une petite augmentation de 47 000 € sur la masse salariale.

Le budget sera également impacté par des évolutions en interne. Nous avons titularisé 114 postes d'agents contractuels permanents sur le secteur de l'Enfance, ce qui représente 400 000 € de hausse sur ce budget. Cela fera également l'objet d'une délibération à ce Conseil Municipal. Nous avons mis en place le bonus attractivité pour le secteur de la Petite Enfance, à compter du 1^{er} juillet 2025.

En ce qui concerne l'évolution des effectifs, les chiffres que vous voyez affichés, ce sont les équivalents temps plein à la clôture de chaque exercice. En ce qui concerne les fonctionnaires, le nombre de fonctionnaires est en baisse de 11 %, si nous prenons comme référence l'année 2020. En contrepartie, nous avons une hausse des emplois de contractuels permanents de + 43 %, depuis 2020, et sur les contractuels non permanents de + 8,2 %.

Depuis 2020, nous avons eu des discussions, avec les membres qui étaient présents à la Commission des Finances et Ressources Humaines, puisque nous sommes dans la moyenne de ce qui se passe dans les autres communes. C'est vrai qu'il y a lieu de s'interroger sur le fait qu'il y a une crise des vocations pour les métiers de la Fonction Publique. Par ailleurs, nous avons des métiers très techniques pour lesquels, malheureusement, nous n'avons pas de candidats titulaires fonctionnaires, mais effectivement où nous n'avons en candidatures que des personnes que nous embauchons en tant que contractuelles. Il y a, quand même, un déficit d'attractivité des Collectivités Territoriales d'une manière générale.

A la Commission, ce n'était pas clair, je tiens à repréciser que Villepinte embauche, bien sûr, prioritairement des fonctionnaires, même si la loi de transformation de la Fonction Publique permet maintenant un recours élargi aux contractuels. Mais, malheureusement, comme je disais et j'en ai parlé également aux membres de la Commission des Finances, nous n'avons pas toujours le choix que de recruter des contractuels.

Par rapport à cela, Villepinte va développer la politique de GPEEC, ce qu'on appelle la Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences, afin d'anticiper les besoins futurs des Collectivités sur des métiers peut-être un peu particuliers. Nous y sommes déjà, mais nous allons rester encore plus vigilants à la bonne adaptation entre le poste occupé et les compétences de l'agent qui occupe ce poste pour effectivement, si besoin, l'accompagner pour être en adéquation avec ce poste ou envisager d'autres reconversions.

En ce qui concerne rapidement la pyramide des âges, nous avons un âge moyen des agents de la Collectivité de 47 ans. Nous sommes dans la moyenne des Collectivités de même strate. Toutefois, nous noterons une tendance au vieillissement, avec une proportion notable de plus de 50 ans sur les agents permanents. Ce qui va nous conduire, là aussi, à être proactifs en termes de prévention d'usure professionnelle et de développement des compétences, afin de maintenir les agents en emploi jusqu'à la retraite ou, effectivement, si nécessaire de les accompagner au reclassement en cas de maladie professionnelle.

En ce qui concerne la politique des Ressources Humaines, notre politique en tout cas vise à améliorer la qualité du service public, mais aussi de promouvoir la qualité de vie au travail qui est un grand sujet. Compte tenu des enjeux majeurs liés également à la réduction de l'absentéisme pour raison de santé, nous renforçons notre politique de prévention des risques professionnels. Je vais vous citer les six principaux axes de travail d'actions déjà entamées par le service des Ressources Humaines, qui a fait un gros travail sur le sujet. Cela a été conçu sur 2024 et cela va être mis en place sur 2025. Il y a déjà certaines actions qui ont été mises en place.

Nous avons actualisé le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels, ce qu'on appelle le DUERP, avec une méthodologie qui est adaptée à chaque cas. Et le plus dur pour les Collectivités, c'est de tenir à jour ce document annuellement, de manière rigoureuse et exhaustive.

Nous déployons un réseau de six assistants de prévention qui couvrent l'ensemble des unités de travail, pour signaler et gérer les risques professionnels. Ce sont des agents qui sont en poste et qui dédieront un certain nombre d'heures sur leur temps de travail à cette mission. Le recrutement est en cours, nous avons les six postes ouverts.

Nous avons eu 20 candidatures, ce qui nous a vraiment fait plaisir parce que cela prouve que les personnes se sentent concernées par le sujet, les personnes vont prochainement être nommées.

Nous avons créé et/ou remis à jour la tenue des registres réglementaires. Nous avons plusieurs registres : celui de la santé et de la sécurité au travail, celui des dangers graves et imminents et également une fiche qui signale tout acte de violence, de discrimination ou de harcèlement.

En point 4, nous avons lancé un programme annuel de prévention des risques professionnels, cela s'appelle le PAPRI Pact. Cela vise à réduire les risques psychosociaux et à prendre en compte la pénibilité des métiers, qui est une forte demande des agents et du Syndicat. Nous sensibilisons les agents et puis surtout les encadrants aux bonnes pratiques en matière de santé et de sécurité au travail. Nous avons en place les périodes préparatoires au reclassement destinées aux agents en reconversion professionnelle, pour raisons médicales.

En parallèle de ces axes forts de notre politique en 2025, nous avons lancé d'autres actions en termes de politique des Ressources Humaines, notamment une étude qui est en cours sur la révision du RIFSEEP, l'actualisation des critères de la NBI, la Nouvelle Bonification Indiciaire, et l'encadrement des dispositifs d'astreintes et d'heures supplémentaires. C'est aussi de garantir une bonne équité entre tous les agents. Nous avons fait l'élaboration d'un nouveau plan de formation, qui tient compte de l'évolution des métiers et des compétences. Cela va être des formations aussi bien sur les savoirs de base que pour accompagner la montée en compétence ou effectivement, comme je disais tout à l'heure, être en adéquation avec son poste de travail. Nous avons mis en marche – j'en ai dit quelques mots tout à l'heure – une démarche de résorption de l'emploi précaire. Nous avons commencé par titulariser les agents du service Enfance, nous allons continuer à travailler sur le sujet.

Pour terminer, nous parlerons de la gestion de la dette. Au 1^{er} janvier 2025, l'encours de la dette se montait à 36,6 millions d'euros pratiquement. Aucun nouvel emprunt souscrit, comme je l'ai déjà dit, en 2024. En revanche, nous avons mobilisé celui que nous avions souscrit, par précaution, fin 2023 sur 2024, ce qui explique l'augmentation de l'encours. En 2023, nous étions à peu près à 33 millions d'euros et en 2024, BP à BP toujours, à 34,4 millions d'euros. Si nous souscrivons l'emprunt d'équilibre que nous avons mis à 10 millions d'euros, mais il ne sera pas souscrit à ce niveau, l'encours de la dette passerait à 43,5 millions d'euros au 31 décembre 2025. Je rappelle qu'un emprunt d'équilibre, c'est pour équilibrer le budget parce qu'il y a des recettes que nous ne pouvons pas inscrire. Avec l'inscription des recettes quand elles seront effectives, nous n'emprunterons pas ce montant.

En 2025, l'annuité de la dette se décompose entre les intérêts, qui sont estimés à 820 000 €, et le remboursement du capital qui, lui, est estimé à un peu plus de 3 millions d'euros. Nous avons des emprunts qui sont sans risques, ce n'est que du taux fixe ou du livret A. Nous avons un tout petit emprunt en variable, mais qui représente peu en termes de pourcentage. Et notre ratio de désendettement est bon. Il est à 8,8 années, sachant que le nombre d'années critique est estimé à 12 ans.

En ce qui concerne les taux d'épargne, en 2024, nous serions à un taux d'épargne brut de 5,23 %, un taux d'épargne net à 1,48 %. Nous remontons les courbes à un montant d'épargne brut estimé aux alentours de 4 millions d'euros.

Je vous remercie de m'avoir écoutée. Nous allons pouvoir maintenant débattre de ces orientations.

Madame le Maire : Merci, Christine. Et merci pour ce tableau très exhaustif de nos projets. Madame ROLAND et ensuite Madame YOUSSEF.

Madame ROLAND : Merci, Madame le Maire. J'espère que vous ne me trouverez pas trop longue. Alors je ne vais pas m'attacher aux chiffres comme d'habitude, mais je ferai une présentation un peu différente.

Je tiens d'abord, en préambule, à remercier les services pour cette présentation argumentée quoi qu'on en pense, et Christine PERRON pour son engagement et les réponses rapides qu'elle apporte à nos questions, à mes questions, en Commission des Finances. Merci, Christine.

Ce rapport d'Orientations Budgétaires a été réalisé dans un contexte particulier, puisqu'il a été préparé avant l'adoption définitive par le Parlement du projet de loi de Finances pour l'année 2025, ce jeudi 6 février 2025. Le texte était considéré comme adopté à l'Assemblée Nationale, après le rejet de la motion de censure présentée par la France insoumise, mercredi 5 février. Et ce jeudi matin, il a été approuvé par un ultime vote au Sénat. Le projet de loi de Finances prévoit de redresser les comptes publics de 50 milliards d'euros et de ramener le déficit public à 5,4 % du PIB en 2025.

Le tour d'horizon des grandes orientations des principales mesures prévues par le budget de l'Etat est inquiétant et va, de fait, impacter les Collectivités Territoriales. En effet, un effort budgétaire de 2,2 Milliards d'euros est demandé aux plus grandes Collectivités Locales ;

inférieur cependant, aux 5 Md€ envisagés par le Gouvernement à l'automne. Il est à noter qu'en raison des retards pris avec le décalage du vote du projet de loi de Finances, la DGF ne devrait pas être notifiée le 31 mars, mais plus tard. La date butoir étant le 15 avril devrait être ainsi repoussée.

Par ailleurs, le Gouvernement affirme qu'il va abonder de 290 millions d'euros la DGF en 2025. La DGF de Villepinte sera donc reconduite, comme nous l'a précisé Christine, au niveau de 2024. Cependant, la Collectivité pourrait être impactée par la baisse des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) des départements qui, pour compenser cette baisse, devront réduire leurs aides aux partenaires, moins embaucher, mais aussi reporter leurs investissements. Nous subirons donc l'effet rebond dans bien des domaines.

Dans un contexte politique encore très flou et dans un environnement économique dégradé, les incertitudes persistent donc pour les Collectivités Territoriales.

Après votre présentation des orientations stratégiques et de la bonne utilisation des deniers publics, au regard des différentes mesures votées par l'Etat qui impactent les Collectivités, mais également de l'inflation de 1,7 % précisez-vous : il me semble, vérification faite – vous nous aviez précisé antérieurement, effectivement et vous l'avez rectifié aujourd'hui – que le taux d'inflation sur un an est de 1,32 % contre 1,26 % pour le mois précédent. L'inflation de novembre 2024 à décembre 2024 s'élève à 0,19 %.

De plus, les augmentations de l'indice des prix à la consommation estimé à 3 ou 3,5% resteraient largement supérieures à l'inflation attendue de 1,6 %, pour 2025, selon la Banque de France. Cela viendra encore lourdement impacter nos administrés et leur reste à vivre.

Vous nous présentez également un catalogue d'orientations politiques, que nous espérons depuis longtemps, fort intéressant, mais qui ressemble davantage à un programme de campagne plein d'espoir, à l'heure où nous ne pouvons que déplorer, côté dépenses, plusieurs baisses dans la plupart des budgets de certains Ministères, notamment, concernant l'aide publique au développement de la Culture, de l'Ecologie, de l'Agriculture ou encore de l'Enseignement supérieur. Pour ne citer qu'un exemple, le Fonds vert, destiné à accélérer la transition écologique dans les territoires, est en baisse par rapport à 2024.

Donc, beaucoup de projets dans cette liste subliminale, à l'heure où les autres collectivités parlent de purge de l'Etat dans ces domaines.

Vous évoquez également le domaine de la vie associative et l'effort considérable, malgré le contexte financier, des niveaux de subventions, avec des augmentations pour certaines par rapport à 2024. Vous précisez, dans ce même paragraphe, le soutien accru au Centre Social André Malraux et la qualification de l'Espace Mandela en Maison pour Tous, qui va enfin, peut-être, jouer le rôle pour lequel il avait été conçu. Vous nous permettrez d'être perplexes en ce qui concerne le Centre Social André Malraux et d'autres associations d'ailleurs comme le CSVG, association sportive importante qui, sans mon intervention avant le Conseil Municipal, m'inquiétant auprès de vous de n'avoir pas vu lors de la commission des finances de délibération concernant les avances de subventions, délibération réintroduite dans l'ordre du jour, n'auraient pu assurer les salaires de leurs employés et tout simplement fonctionner. Le Centre Social André Malraux est toujours, à ce jour, en péril si vous ne réévaluez pas sa subvention.

Nous constatons également un recul, considérant l'inflation et le nombre d'habitants et de personnes en grande précarité au niveau du CCAS, soit 1 350 000 € constants. Le chiffre n'a pas bougé, mais compte tenu de l'inflation, nous pouvons considérer qu'on est dans un montant inférieur.

Je ne rentrerai pas dans les détails des chiffres, car nous y reviendrons avec la réalité des chiffres et des dotations lors du vote du Budget Primitif, mais peut-être simplement retenir l'augmentation de 3 % que vous prévoyez sur ce ROB, remarquer les charges de personnel qui restent encore fort élevées, représentant plus de 57,7 % du budget de la Commune, malgré vos 20 projets de réorganisation en 2023, suivis de 16 projets supplémentaires en 2024 pour améliorer l'efficacité des services et les pratiques de gestion des Ressources Humaines.

L'étude des recettes lancée en 2024 et les mesures prises ensuite vous ont permis d'augmenter vos recettes réelles et augmenteront de 2,84 % en 2025, permettant d'éviter l'effet ciseaux cher à Monsieur LAURENT !

La seule inquiétude que nous pouvons avoir, c'est qu'une grande partie de ces recettes sont issues de l'augmentation du prix des services à la population, notamment à la restauration scolaire, les centres de loisirs, etc., et venant encore une fois impacter les familles ou des administrés déjà lourdement impactés par la crise. Allons-nous, dans ce cadre-là, continuer à augmenter la population quand financièrement, nous ne pourrions plus fournir du service public. Est-on toujours d'ailleurs, à ce sujet dans le coefficient de logements sociaux ?

Pour finir, en termes d'investissement, vous bénéficiez de 2,4 millions d'euros de subventions notifiées, d'autres restant à venir, puisqu'elles n'ont pas été encore notifiées et que nous retrouverons en écriture dans le Compte Administratif et lors du Budget Supplémentaire. Cependant, les dépenses d'équipement sont en baisse : 15 075 000 € en 2025 contre 18 458 412 € en 2024, soit moins 18,3 %, malgré un besoin criant de services publics, eu égard à l'augmentation importante de la population et à la jeunesse de celle-ci. Vous mobiliserez un emprunt de 10 millions d'euros en fin 2025, Christine l'a dit, 5 millions d'euros en 2027 et enfin 3 millions d'euros fin 2028, ce qui peut nous inquiéter pour l'endettement de la Ville pour les années à venir.

Pour rappel, et vous l'avez écrit, en 2024, vous avez mobilisé 5 millions d'euros d'emprunt qui avaient été souscrits en 2023 parce que c'était plus intéressant, mais il n'empêche qu'ils ont été mobilisés. Le niveau d'encours de la dette va augmenter dès l'an prochain, donc soit un encours de la dette de 43,5 millions d'euros au 31 décembre 2025. En 2025, pour rappel, le remboursement du capital de la dette est estimé à 3 050 000 € et le remboursement des intérêts estimé à 820 000 €. A force de réorganisation, vous arrivez à un autofinancement qui avoisine les 4 millions d'euros, en augmentation légère de 5,4 % : ce qui n'est pas extraordinaire, compte tenu des investissements et emprunts prévus et de l'importance des charges de fonctionnement. Donc, nous attendons vos choix et orientations lors de la présentation du Budget Primitif.

J'ai trois questions complémentaires pour Christine que j'avais posées en Commission. Il y a 300 000 € notamment pour les caméras, je voulais savoir à combien de caméras cela correspondrait et où elles seront installées, eu égard aux événements récents : voitures brûlées rue Lumière, rue Charles de Gaulle et les home-jackings ? Je ne parle pas de Victor Hugo, car je sais que la situation est différente. Les acquisitions foncières, 510 000 €, quelles sont-elles ? Et les travaux du Vieux Pays pour 300 000 €, je voulais savoir pour quels aménagements, est-ce que ce sera à la suite de l'aménagement du centre du Vieux Pays ou, est-ce autre chose ? Enfouissement des réseaux par exemple ???

Merci, Madame le Maire. Et merci de votre écoute à tous.

Madame le Maire : Merci. Je pense que Christine, éventuellement, prendra la parole à la fin des interventions.

Madame YOUSSEUF avait demandé la parole.

Madame YOUSSEUF : Merci, Madame le Maire. Bonjour à tous. Merci à Christine pour cette présentation du ROB. Merci également aux services pour la rédaction de ce document. Comme l'année dernière, la présentation est d'un point de vue administratif très bien rédigée et avec une volonté, nous le voyons, d'être le plus clair possible. Merci pour cet effort. Malheureusement, l'Administration ne peut pas tout.

Il est ici question d'orientation politique, mais nous pourrions au moins noter et retenir votre volonté d'avoir essayé, non sans talent, de dissimuler l'évidence de cette Majorité Municipale, l'absence de trajectoire et de politique claire, l'absence de projets et d'orientations, ce qui est un comble puisque c'est l'essence même de ce document.

Ce ROB clôture donc vos ambitions pour Villepinte, puisqu'aucun nouveau projet ne pourra voir le jour en période préélectorale. Dans mon intervention, je vais faire un exercice que je n'aime pas vraiment, je vais reprendre le document dans l'ordre chronologique. Mais j'y ai été obligée, puisque de toute manière, le tout manque de vision d'ensemble et il est compliqué de faire

autrement que de cette manière. Et vous comprendrez peut-être mieux ce qui nous a posé des difficultés au moment de sa lecture.

Page 4 du document qui illustre assez bien mon propos, vous parlez de la démarche d'optimisation et d'économie, à travers des évolutions organisationnelles ou techniques, qui se poursuit. La phrase est très belle, mais nous ne comprenons pas, à la lecture de ce document, par quel moyen et ce que cela concerne. Vous poursuivez en nous indiquant qu'il y a eu sur ce sujet 20 projets en 2023 et 16 projets en 2024, lesquels ? Et surtout, combien en 2025 qui est l'année qui nous intéresse ici ?

Page 5 qui débute les meilleures pages de ce rapport : les orientations politiques. Vous débutez en nous expliquant que l'année 2025 serait une année de concrétisation de l'héritage des JOP 2024. C'est assez cocasse de débiter ces orientations politiques par ce sujet quand nous savons comment Villepinte – pourtant ville hôte des JO – a brillé par son absence et son manque de dynamisme durant cette période. Les montants dérisoires que vous nous avez cités lors d'un précédent CM, qui ne dépassaient pas les 5 000 € de recettes parlent pour vous. Et dans cette section, dans les cinq projets cités, vous nous parlez de l'élaboration du projet de réhabilitation de la piscine. Rien de concret en 2025. Et surtout quand vous expliquez que vous pensez au plan piscine départementale, quand nous savons à quel point les autres villes sont à l'affût pour bénéficier de ce plan et ce, depuis des années. S'ajoute à cela un projet de mutualisation et une étude de faisabilité pour un padel tennis. Concernant le handisport, « un schéma de développement sportif pour les prochaines années ». Bref, rien de concret, que des études de faisabilité. Nous pourrions croire que votre Majorité s'est installée en mars 2024 et non 2014.

Concernant la jeunesse, idem, aucun projet bien structurant qui permettrait de bouleverser votre politique jeunesse à l'abandon, ce qui est fort dommageable quand nous savons que près de la moitié des Villepintois a moins de 30 ans.

Concernant les associations, vous annoncez un effort considérable en maintenant, malgré le contexte financier, les niveaux de subventions. Nous verrons bien ce qu'il en est, mais pour l'instant, nous avons du mal à y croire quand nous savons que chaque année, ces subventions sont en baisse pour les associations. Pour rappel, en 2023, -203 370 €, ce qui faisait une baisse de 15 % et en 2024, -51 835 €, ce qui représentait une baisse de 5 %.

Dans le paragraphe consacré à l'éducation, vous débutez avec le temps d'accueil du matin. Vaut-on s'en féliciter quand nous savons qu'il s'agit d'un recul ? Je ne pense pas. Point positif, par contre, la future classe de comédie musicale qui ouvrira ses portes en 2025 et que nous attendons avec impatience. C'est la vraie bonne nouvelle de votre politique culturelle.

Si nous débutons la section de fonctionnement, nous sommes heureux d'apprendre qu'il y a une hausse des recettes réelles de fonctionnement, un peu moins contents de voir qu'elle s'accompagne d'une hausse des dépenses, tout aussi importante. Vous nous annoncez, Madame PERRON, dans votre présentation un gel des tarifications en 2025 et en 2026, mais ce n'est pas ce qu'indiquent vos tableaux, en tout cas ceux que vous avez déposés, puisque vous nous avez annoncé une hausse du chapitre 70 de 13,9 %. Et donc, en sachant que vous ne pouvez pas créer de nouveaux services publics, j'aimerais savoir comment s'effectuera cette hausse. Nous verrons peut-être au moment du budget où les chiffres devront être fixés définitivement.

Tout comme les impôts et taxes, je ne comprends vraiment comment, Madame le Maire, vous avez laissé passer cette augmentation de Taxe Foncière déjà bien élevée à Villepinte, notamment à cause de « Là c'est ma ville » et vous en savez quelque chose.

J'ai pour ma part reçu deux familles de Villepintois, désormais retraitées, qui ont été obligées de contracter un prêt à la consommation pour pouvoir payer leurs impôts. Je trouve que c'est une honte ! Surtout qu'on ne peut pas dire que les Villepintois bénéficient de services supérieurs aux villes voisines ou bien au-delà, bien au contraire.

Chapitre particulièrement intéressant, les autres produits de gestion courante qui s'élèveront à 590 000 € et qui regroupent les loyers et indemnités liés aux contentieux. Ne perdez pas votre temps à répondre ici, vous recevrez un courrier en bonne et due forme pour obtenir le détail intégral et exact de chacune de ces augmentations. Vous faites des procès à tout-va et je pense

que les Villepintois ont le droit de savoir à quoi sert concrètement votre argent et ce que chacun des procès que vous intentez aux gens coûte. Je rappelle quand même, qu'il y a deux ans, vous avez supprimé le Noël des enfants en prétextant un manque de budget, alors que celui-ci ne représentait que moins de 10 000 €.

L'augmentation du chapitre 12, en hausse de 1,4 %, n'est pas inquiétante, mais j'aimerais avoir plus d'explications, par contre, sur la hausse du chapitre 11, + 6 % soit plus d'un million d'euros.

Concernant la section d'investissement, je vous disais l'année dernière que je trouvais que cette section d'investissement était faible en projets. Je vous laisse imaginer ce que je pense de cette année, puisque l'investissement à Villepinte est en baisse de 37 %, ce qui n'est pas rien. Et donc, prévoir une baisse de 37 %, dans une ville où les immeubles poussent comme des champignons, est assez compliqué à imaginer pour la suite du service public à Villepinte.

Section 13, chapitre investissement : subvention en baisse de 40 %, idem pour le chapitre 10 avec une baisse de 72 %. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi ?

Chapitre 16, on retrouve les fameux 10 millions d'euros qui traînent depuis deux ans et qui ne sont jamais utilisés. Pourquoi diable les maintenir si vous ne les utilisez pas ?

Autre question : pouvez-vous nous expliquer et nous en dire plus concernant votre vision des DMTO ? Comment pensez-vous qu'ils évolueront ? Et comment tout cela impactera la ville ?

Vous nous proposez en plus un PPI qui n'est pas détaillé par projet, donc nous en discuterons peut-être au moment du budget, si cette déclinaison est faite.

Et enfin, concernant le personnel municipal, la partie avantages en nature est particulièrement intéressante, mais nous aurons l'occasion d'y revenir dans une prochaine délibération. Autrement, dans cette section, nous ne pouvons que nous réjouir de l'annonce de l'amélioration des politiques concernant les risques psychosociaux et la titularisation des agents par le passé précarisés par leurs situations. Nous verrons là encore, au moment du budget, la réalité de ces annonces.

Je vous remercie.

Madame le Maire : Merci. Monsieur KERAUDREN.

Monsieur KERAUDREN : Cela va être très bref. C'est juste un petit commentaire au regard de la présentation de Christine qui m'a interloqué. Il y a beaucoup de choses qui m'ont interloqué dans ta présentation, mais pour le coup, ma collègue Mélissa YOUSSEF l'a très bien expliqué, cela concerne le personnel. Lorsque tu dis que vous avez été obligés, grosso modo, d'avoir recours à plus de contractuels, en réalité, nous ne sommes jamais obligés de rien en politique. Ce sont des choix politiques et des choix de courage. Force est de constater que vous baissez le nombre de fonctionnaires et que vous avez de plus en plus de contractuels et que vous accentuez la précarisation.

Madame le Maire : Madame PHILIPPON-VERMOND.

Madame PHILIPPON-VERMOND : Merci, Madame le Maire. Je ne reviendrai pas sur ce qu'ont dit mes collègues, parce que je partage pleinement leur point de vue. C'est un ROB qui semble correct grâce, me semble-t-il, à tout le travail qui a été fait autour de la recherche de subventions.

Cependant, j'émettrai quelques incertitudes, notamment sur le calcul des recettes. Dans le calcul des recettes, avons-nous bien pris en compte les prévisibles fermetures de classes, 10 fermetures prévisibles, dont deux classes à 100 % de réussite ? Ces classes engendrent quand même des recettes au niveau de la cantine des centres de loisirs. Quid ? Nous ne savons pas.

Un autre point de vigilance : il est essentiel d'analyser en détail et de clarifier les raisons de l'augmentation des dépenses de personnel et de vérifier si cette augmentation est réellement

justifiée et soutenable financièrement. Car l'augmentation de l'enveloppe 012 me semble très faible : + 1,4 %. Avons-nous effectivement budgétisé tous les postes qui sont référencés dans ce ROB ?

Nous nous enorgueillissons des mesures qui ont été prises autour du PAPRI Pact, autour du DUERP, au niveau de la GPEEC. Mais il me semble que ce n'est pas une véritable stratégie en Ressources Humaines, c'est même un retour en arrière. Puisque du temps de Madame ROLAND, la GPEEC avait été mise en place. Le plan de formation était triennal. Il y avait une mise en rapport avec les agents qui étaient en reconversion professionnelle, suite à des problèmes médicaux. Ils étaient pris en charge directement par la DRH. Je m'en occupais, j'étais responsable du service, donc je sais un peu de quoi je parle. J'ai l'impression que nous sommes en train de nous enorgueillir suite à un no man's land de presque 10 ans, juste pour simplement appliquer ce que demande le statut de la Fonction Publique et les textes légaux, notamment la loi de 2019. Je vous remercie.

Madame le Maire : Merci. Pas d'autres interventions ?
Madame KASMI.

Madame KASMI : Déjà, je souhaite la bienvenue à mon ami Monsieur ARRHAMANE, très heureuse de le retrouver aujourd'hui et à certains élus qui n'étaient pas là et qui reviennent. Je pense que les vacances, c'était sympa, mais maintenant il faut venir bosser, bientôt les élections.

Je ne vais pas prendre la parole comme les professionnels que j'ai entendus, mais je vais rebondir quand même sur le début de la présentation sur l'orientation politique et l'année 2025 qui sera fortement marquée par la concrétisation de l'héritage JOP 2024. Il est important que j'insiste sur cela parce que cela a été un bide, sachant que la Ville a été « out ». Je tiens à féliciter notre Elu du Sport et de la Jeunesse.

Ensuite, je voudrais revenir à ce qui m'intéresse le plus, c'est-à-dire le SYREC et la loi Egalim, sur les modifications qui vont intervenir sur les offices et comment nous allons être impactés. Nous avons fait des réunions. Je ne vous apprends rien, je faisais partie de ces Commissions, dans lesquelles je suis souvent intervenue sur le fait de retravailler les choses et faire le nécessaire pour que cela coûte le moins cher à la Ville. Sachant que nous avons deux nouvelles écoles, c'est-à-dire Simone Veil et la Pépinière, nos cuisines ne sont pas adaptées – en sachant que nous venons de les ouvrir – pour la loi Egalim. Nous avons ouvert les écoles, les offices ne sont pas adaptés. Nous allons donc faire des travaux sur les fours, sur le transit du sale et du propre dans nos offices. C'est un peu pour cela que cela va nous coûter en travaux et en modification d'offices, parce que nous ne sommes pas adaptés. Pour les anciennes écoles, certes, c'est normal parce que les anciennes écoles, nous n'avions pas encore tout cela qui devait être mis en place. Mais pour les nouvelles écoles, c'est quand même aberrant que nous n'y ayons pas pensé, en sachant que nous étions en train de faire les choses. Je l'avais signalé et j'avais alerté sur ce point-là.

Ensuite, concernant un point qui m'intéresse plus particulièrement et sur lequel je vais revenir, nous avons une délibération là-dessus, c'est bien sûr les avantages en nature. A la page 10, « ces produits estimés à une hausse sont attendus à hauteur de la gestion courante, je parle, Christine des 590 000 €. Ce chapitre regroupe les loyers et les indemnités liés à des contentieux. Nous voudrions avoir plus de détails. C'est une somme quand même assez importante. Effectivement, je rejoins ma collègue sur les procès qui n'ont cessé et qui continuent, d'ailleurs, d'être mis en place aux frais des Villepintois.

Pour finir, je voudrais encore parler de quelque chose qui correspond, bien sûr, à mon ancienne délégation. Je suis nulle en finances, je fais confiance à l'Administration, mais pas à vous, malheureusement. Je vois la création de plusieurs postes. Nous avons la création de 10 postes d'agents restauration ATA à temps non complet, deux créations de postes restauration permanents à temps non complet, ensuite cinq postes d'agents administratifs ATA dédiés à la Direction Enfance, Education et Intendance Restauration - là, nous ne savons pas si c'est à temps complet ou pas - création de 114 postes, comme dit Arnaud, c'est au bon vouloir et vous le notez, mais cela c'est pendant la période estivale et c'est normal. Ensuite, la mise en place d'un bonus d'attractivité pour le secteur de la Petite Enfance concernant 57 agents. Là, je voudrais bien avoir des détails.

Pour revenir sur ma question des 17 postes non complets et des agents de restauration, nous avons ouvert quand même deux offices où nous sommes en sous-effectifs dans toutes les écoles et dans tous les offices à mois 1, mois 2 à ce jour. Comment se fait-il que nous parlions de mois non complets et surtout 10 postes plus deux postes, cela se rattache à quoi ?

Madame le Maire : Merci. Pas d'autres interventions ? Je vais laisser répondre Christine, si elle le souhaite.

Madame PERRON : Je vais répondre, oui, à quelques points, peut-être pas à tous parce qu'il y a effectivement des sujets qui seront... il n'y a pas de raison. De toute façon, tout le monde a la parole, si quelqu'un de la Majorité veut prendre la parole, avec plaisir. Ce que je disais, c'est que je ne vais pas répondre point par point forcément à toutes les interventions parce qu'il y a, notamment, des chiffres détaillés qui seront donnés effectivement au BP.

En ce qui concerne le niveau national, nous ne pouvons que nous désoler des restrictions mises en place par l'Etat. Cela dit, vu l'endettement de l'Etat, ils n'avaient peut-être pas trop le choix non plus. Maintenant, que cela retombe sur le dos des Collectivités Territoriales, ce n'était pas non plus ma vision des choses. Nous avons un certain nombre de dotations qui vont baisser et j'en suis la première désolée.

En ce qui concerne la Vie Associative – je reprends aussi l'intervention dans l'ordre – je maintiens quand même, et nous le verrons au BP, que les enveloppes ont été maintenues pour les associations. Je rappelle qu'il y a des règles, je l'ai déjà fait. Il y a un livret qui a été fait par la DGFIP, à l'attention des services Finances des villes, en 10 points qui parlent des bonnes pratiques de gestion pour les villes au niveau finances. Le point 7 concerne la Vie Associative justement et les subventions délivrées aux associations. Ce point précise bien que nous devons demander des justificatifs, que les associations doivent remplir des dossiers pour leurs demandes de subventions, que la Ville est responsable des montants alloués, mais pas que des montants, mais surtout de l'utilisation qui en a été faite. Donc nous sommes très vigilants à ce sujet.

Il faut que les associations déposent un dossier et quand je dis « déposent un dossier », c'est un dossier complet. Je ne peux pas laisser dire que les associations ne sont pas en capacité de remplir ces dossiers, puisqu'à la Vie Associative, il y a justement des personnels mis à leur disposition pour les aider. Et je sais que plusieurs associations ont été reçues par la Vie Associative justement, pour les aider à remplir leurs dossiers de subventions. C'est faux de dire que nous ne maintenons pas les subventions. En revanche, oui, selon les années, il y a des associations qui ont leur subvention qui augmente et d'autres qui ont leur subvention qui baisse, pour certaines, pour des raisons bien valables étudiées en Commission.

Je rappellerais également qu'en 2020 et 2021, nous avons maintenu à 100 % les subventions aux associations – ce que n'ont pas fait d'autres villes – et qu'effectivement, il a fallu s'interroger à un moment de cet argent public donné à des associations qui ne l'ont pas forcément utilisé. Parce que comme je le disais, nous en sommes responsables et d'autant plus responsables maintenant que les agents du service Finances le sont également, dans certaines circonstances, sur leur bien propre. Je leur ai formellement interdit de débloquer des subventions si nous n'avons pas des dossiers complets et rendus dans les temps. On envoie les dossiers de demande de subvention suffisamment à l'avance pour que les associations aient tout le temps de travailler tranquillement, soit seules, soit en étant accompagnées par la Vie Associative.

En ce qui concerne l'inquiétude sur les recettes, évoquée par Madame ROLAND, qui ne tiendraient que par l'augmentation des tarifs, non, comme je suis transparente, je dis qu'il y a une partie de ces augmentations qui sont dues, bien sûr, à l'augmentation des tarifs, mais pas que ! La Ville recherche des pistes d'économies, mutualise certaines équipes, travaille sur d'autres manières d'envisager. Là, je vous cite un exemple, nous sommes en train de retravailler le marché des espaces verts. Nous nous attendons à faire des économies sur le marché des espaces verts sans diminution du service rendu, bien sûr. Il ne faut pas non plus dire que ce qui vous arrange dans certains cas.

Concernant les dépenses d'équipements, elles sont en baisse parce que sur les années précédentes, nous avions les groupes scolaires. Cette année, elles sont prévues à hauteur de 15 millions d'euros. Avec la mise en puissance des travaux sur l'école Victor Hugo, bien sûr, ces dépenses d'équipements vont augmenter. C'est effectivement lissé sur plusieurs années dans le cadre de la PPI. Il faut que la Ville mette les financements en regard, mais également les moyens humains, puisque les projets ne peuvent pas se développer sans moyens humains. Nous en sommes très conscients et nous sommes très attentifs sur le sujet. Nous avons les équipements structurants pour la Commune. Vous balayez vite fait d'un revers de main ce que nous avons fait au niveau des groupes scolaires, ce que nous faisons sur le 6^{ème} gymnase, les négociations de Madame le Maire avec le Département pour avoir un 5^{ème} collège. Il ne faut pas dire que la Ville fait n'importe quoi, n'a pas de vision. Je ne peux pas laisser ce discours perdurer et aller à notre rencontre parce que c'est absolument faux.

En ce qui concerne les questions posées par Madame ROLAND au niveau de certains montants sur l'équipement justement, les 300 000 € fléchés sur la vidéoprotection, le nombre de caméras, je vous le donnerai, puisque je ne l'ai pas en tête, mais c'est un ensemble de choses. Ce sont les caméras, mais aussi certains systèmes en investissement sur la vidéoprotection. Les 510 000 € qui sont fléchés au niveau des acquisitions, c'est une enveloppe, il n'y a pas de projet précis derrière. Mais en termes de précaution, nous fléchons une enveloppe au cas où nous devrions acquérir des terrains. Mais en ce sens, pour l'instant, il n'y a aucune acquisition de fléchée. Et en ce qui concerne les 300 000 € du Vieux Pays, je pensais que j'en avais parlé à la Commission, cela concerne pour le moment l'enfouissement des réseaux dans la prévision des futurs travaux qui vont sortir de terre, dès que tout ce qui est archéologie préventive aura fini son travail, et nous les pressons de terminer leurs études et leur rapport pour que nous puissions commencer les travaux. Mais les 300 000 € fléchés en 2025, vous le verrez, c'est pour tout l'enfouissement des réseaux.

En ce qui concerne toutes les questions posées par Madame YOUSSEF sur les différents chapitres, on rééchangera plus exactement au BP. En ce qui concerne les subventions, j'ai répondu. Les gels des tarifs, oui, ils seront bien gelés sur 2025 et 2026. En revanche, ce que vous voyez là, sur le BP 2025, c'est la conséquence en année pleine, pour expliquer l'augmentation, des décisions prises en 2024. Puisque quand les délibérations sont passées, cela n'a pas été mis en application en 2024, c'était à compter de la rentrée 2024. Nous aurons cette augmentation en année pleine. Nous avons un usage quand même des services qui tend à se développer. Et un usage des services qui tend à se développer, bien sûr, fait plus de recettes.

Les impôts et taxes : nous avons vraiment pris cette décision d'augmenter les impôts de 1 % en tout dernier recours. Je rappelle ce que j'ai dit dans la présentation, cela représente 76 € en moyenne pour un foyer villepintois payant la Taxe sur le Foncier Bâti. C'est vrai que cela fait une augmentation de plus sur tout ce qui augmente, mais c'était quand même une charge qui n'était pas non plus insurmontable pour les... moi je paie la Taxe Foncière à Villepinte, vous aussi, nous sommes plusieurs, donc nous avons pris la décision en toute connaissance de cause.

Les autres produits et services, nous en donnerons le détail au BP.

Et en ce qui concerne les charges à caractère général, elles sont à + 6 % parce que nous avons des fonctionnements supplémentaires sur certains équipements. Nous subissons l'inflation malgré tout encore, l'augmentation de certains tarifs, bien que les matières premières, certains coûts aient tendance à baisser, mais ce n'est pas le cas pour tous.

L'emprunt d'équilibre, nous en avons parlé, ce n'est pas de savoir à quoi il va servir, son nom dit bien ce que cela veut dire, c'est un emprunt d'équilibre fait pour équilibrer actuellement le budget, puisqu'il y a des recettes que nous ne pouvons pas inscrire. Je le redis, il y aura un emprunt de mobilisé, c'est quasiment certain, mais il ne sera pas à hauteur de 10 millions d'euros. Nous en reparlerons quand nous passerons le CA 2025.

En ce qui concerne la question sur les contractuels, alors ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, Monsieur KERAUDREN. J'ai dit que la Ville de Villepinte... justement parce que j'ai eu la réflexion en Commission des Finances et Ressources Humaines... c'est une bonne remarque et je vois qu'elle est partagée par l'Opposition, mais je réponds exactement ce que j'ai répondu à

la Commission. Quand nous embauchons des contractuels, c'est que nous n'avons pas trouvé le poste de fonctionnaire titulaire qui correspondait. Ne me prêtez pas de mauvaises intentions en indiquant que nous privilégions l'emploi des contractuels au détriment des fonctionnaires, c'est absolument faux. Je vous le redis.

Monsieur KERAUDREN : Je vous interromps juste pour vous répondre. Je serais d'accord avec cela si vous n'aviez pas le nombre de fonctionnaires qui baissait. Parlez-moi de cela.

Madame PERRON : Je vous invite à regarder les statistiques au niveau national, notamment dans les villes de même strate, et vous constaterez la même chose.

Monsieur KERAUDREN : Mais là, c'est votre tableau, Madame PERRON, il y a moins de fonctionnaires, mais plus de contractuels.

Madame PERRON : Bien sûr, c'est ce que je vous dis, c'est partout pareil. Je vous invite à aller vous renseigner, à regarder ce qui se passe dans les villes de même strate et vous verrez qu'à quelques pourcentages près, nous avons la même trajectoire que les villes de même strate. Allez voir et nous en rediscuterons.

En ce qui concerne, Madame PHILIPPON-VERMOND, pour les 10 fermetures de classes, je n'ai pas d'information sur le sujet, cela me surprend beaucoup. Je crois que l'année dernière, nous avons fermé deux classes, nous en avons même rouvert certaines. Je vais vérifier vos informations parce que cela me surprend beaucoup. Je verrai avec l'Administration pour travailler sur le sujet.

Madame PHILIPPON-VERMOND : Je pourrais vous fournir le document qui vient du syndicat des enseignants. J'ai l'état pour toute la Seine-Saint-Denis avec les fermetures prévisionnelles et les ouvertures.

Madame PERRON : Alors pour Villepinte, je vous donnerai les chiffres exacts prévus pour la rentrée prochaine. Il ne me semble pas que c'est cette trajectoire-là, mais je vous confirmerai cela. Après, le nombre de classes d'ouverture et de fermeture, nous voyons bien que c'est en fonction du nombre de familles avec enfants ou de nouveaux enfants arrivant sur la Commune, cela nous ne le maîtrisons pas. Nous ajusterons si nécessaire, les dépenses et les recettes en fonction.

Et en ce qui concerne les Ressources Humaines, dire que nous sortons de 10 ans de no man's land en termes de gestion des Ressources Humaines, ce n'est pas vrai non plus. Ce que je dis, c'est que sur la GPEEC, il y a certains axes de travail qui doivent être accentués en fonction des nouvelles évolutions et des pratiques des métiers. Vous savez bien qu'il y a des métiers qui disparaissent et d'autres qui apparaissent. Il y a des nouvelles compétences qui sont demandées sur certains postes qui n'existaient pas avant. C'est en ce sens que nous avons écrit dans le ROB que nous mettions en place la GPEEC ou que nous développons la GPEEC. Cela n'a pas été laissé à l'abandon, loin de là.

En ce qui concerne le SYREC, effectivement, nous avons mis en place tout ce qui est zéro plastique. Nous avons fait les travaux et nous continuons de les faire sur les chaînes de restauration existantes.

Et en ce qui concerne le bonus attractivité, j'en reparlerai à la prochaine délibération parce que sur le sujet, j'ai une délibération Petite Enfance.

Madame le Maire : Merci, Christine. Madame YOUSSEF et ensuite Madame KASMI.

Madame YOUSSEF : Merci. Madame PERRON, je n'ai vraiment pas compris votre intervention. Vous nous avez expliqué pour le chapitre 70 que la hausse des recettes de fonctionnement, qui était en hausse de près de 14 %, 13,9 de mémoire, était due à la hausse de 2024, mais pas celle de 2025 parce qu'en 2025, il y aurait un gel des tarifications. Mais du coup, tout cela est quand même en hausse. Moi ce qui m'intéresse, c'est la hausse d'une année à une autre. Je ne comprends pas comment vous faites vos calculs. Si vous nous expliquez que

l'absence de hausse, c'est parce que vous avez déjà augmenté en septembre et que vous continuez sur l'avenir, cela ne veut rien dire. Je vous rappelle que de toute manière, le ROB compare l'année 2024 et l'année 2025. Et c'est vos tableurs, il est là indiqué une hausse de près de 14 %. Je ne comprends pas ce que vous nous avez expliqué parce que si vous me dites qu'en fait cela compte pour une partie, mais pas pour l'autre, cela veut dire qu'il n'y a pas de recettes de fonctionnement en plus, ce qui pose un autre sujet.

Vous nous avez parlé également des villes de même strate en nous expliquant que nous avions mal compris le tableau. Mais vraiment, nous, nous n'avons fait que lire, nous avons exactement lu ce qu'il y avait marqué. Et ce qui est embêtant en deux points, c'est, un, je peux comprendre que nous soyons en désaccord, votre place et notre place dans ce Conseil expliquent tout cela, nous ne sommes pas d'accord. Mais que vous nous expliquiez : « non, nous pensons exactement comme vous », alors que ce n'est pas ce qu'indique le papier, c'est quand même problématique. Vous nous dites que vous regrettez que les intentions de l'Etat en matière budgétaire se répercutent sur les Collectivités. Pardon, mais vous avez été candidate LR, il me semble. Je veux dire, c'est aussi ce que vous prônez au quotidien et les Elus que vous défendez qui nous mettent dans cette situation-là. Donc, vous pouvez le regretter, mais je vous inviterais à changer de parti si vous n'êtes pas d'accord avec ce propos.

L'autre chose qui est presque indécente, je vous le dis, je vous parle de deux familles de retraités qui ont été obligées de faire un crédit à la consommation et vous nous dites : « non, mais nous, la hausse aussi on l'a subie, on l'a prise en notre âme et conscience ». Nous non, vous oui, nous avons voté contre. Et en votre âme et conscience pour certaines familles, cette hausse, en deux ans c'est presque 1 000 €, ce qui correspond à un mois d'indemnité de la Majorité. Donc c'est plus facile, plus confortable pour vous de prendre ces mesures-là. Et vraiment je vous le dis, je trouve que votre propos était indécent et très déplacé.

De manière très générale, je pense que ce qu'il faudrait que vous puissiez faire, c'est assumer ce que vous nous écrivez, que votre ROB ressemble à votre Compte Administratif. Ce qui n'est pas le cas, que vous soyez un petit peu plus en alignement avec vos idées, celles que vous portez au niveau national, celles qui se répercutent sur le niveau local, celles que vous mettez en place. Mais vous ne pouvez pas avoir le beurre et l'argent du beurre, c'est-à-dire, que nous vous disions que c'est parfait. Vraiment, la politique jeunesse, je ne sais pas ce que vous attendiez de moi ce matin, que je vous dise : « mais la politique jeunesse, c'est vraiment parfait, ne changez rien ; et puis la baisse de subventions aux associations pour un montant de près d'un quart de million d'euros depuis deux ans, c'est génial » !

Vous voyez que tout cela ne peut pas fonctionner en même temps. Donc, assumez comme le font vos homologues à un autre niveau, à une autre strate, je parle de ceux qui sont au Gouvernement en ce moment. Ils sont durs, ils agissent sur la population comme des personnes avec beaucoup d'intransigeance, quand nous savons que tout cela ne les conforte pas et même leur rapporte. Mais au moins, ayez le courage de vos opinions.

Madame le Maire : Madame KASMI.

Madame KASMI : Merci, Madame le Maire. Cela fait bizarre de le dire. D'ailleurs, je rejoins tout à fait ce que vient de dire Mélissa, c'est vraiment indécent et c'est manquer de respect au public qui est présent aujourd'hui vu l'inflation et les problèmes que tout le monde rencontre que de dire que c'est normal et qu'il faut assumer.

Moi je voudrais revenir sur un point, l'avenue Paul Vaillant Couturier qui va nous coûter 600 000 € de rénovation, de plantations vertes et de rénovation de trottoirs. Je l'avais souvent dit lors de réunions en Bureaux Municipaux, aux réunions et en Commission, qu'il fallait demander aux promoteurs de mettre la main au porte-monnaie. Je pense que nous avons une Elue à l'Urbanisme qui est partout et qui construit partout. Donc, nous aurions pu demander et faire des économies. Cela aurait été intéressant de demander vu que la rue Paul Vaillant Couturier a plein de constructions. D'ailleurs, il y a une construction qui est en attente depuis un moment, nous aimerions bien savoir ce qu'il se passe, c'est la question que se posent les Villepintois. Mais je pense qu'il y aurait une économie par exemple de 600 000 € à faire à ce niveau-là. Vous n'avez répondu à aucune de mes questions concernant le SYREC et les économies que nous aurions pu faire. Encore une fois, vous ne pouvez pas !

Madame le Maire : Madame PHILIPPON-VERMOND.

Madame PHILIPPON-VERMOND : Merci, Madame le Maire. Quand nous disons que nous avons une vraie stratégie des politiques des Ressources Humaines, je suis désolée, mais je suis « morte de rire ». Là, nous sommes en train de s'enorgueillir de respecter le décret de 1985 sur les registres santé et sécurité au travail, danger grave et imminent. 1985, nous avons un petit peu de retard ; PPR, les parcours professionnels 2022 ; le PAPRI Pact, loi du 18 mars 2022 ; je vois que nous osons encore dans une délibération parler d'emploi vacataire. Un vacataire est quelque chose de très précis en matière statutaire. Quand nous faisons appel pour une conférence à un médecin, tout ce que l'on veut, nous sommes sur de la vacation, sinon, nous sommes sur du contractuel à temps complet ou temps non complet. Concernant la Direction des Ressources Humaines, j'ai vu qu'elle recherchait un DRH adjoint, je pense qu'il y a un bon coup de toilettage à mettre là, parce que vraiment, nous sommes au temps des dinosaures.

Madame le Maire : Merci. Plus d'autres interventions ? C'est un dont acte, donc il n'y a pas de vote.

IL EST DONNE ACTE A MADAME LE MAIRE DE SA COMMUNICATION.

II. JEUNESSE

1. Approbation d'une opération collaborative dans le cadre du cofinancement du dispositif local d'Accompagnement des Collégien(ne)s Temporairement Exclu(e)s (ACTE) par le FSE+ (Fonds Social Européen).
N° 2025-002

Madame le Maire : Monsieur MARAN.

Monsieur MARAN : Merci, Madame le Maire. Figurant parmi les projets déployés dans le cadre de l'opération départementale « PrêLudeS » (Prévention et Lutte contre le décrochage scolaire en Seine-Saint-Denis), le dispositif d'Accompagnement des Collégien(ne)s Temporairement Exclu(e)s (ACTE) vise à s'appuyer sur les villes et associations pour proposer localement une prise en charge éducative aux élèves exclus temporairement de leurs établissements scolaires. En sa qualité de porteur d'un projet ACTE et dans sa volonté d'inscrire son action dans la prévention du décrochage scolaire, la Commune peut prétendre au cofinancement du dispositif local par le Fonds Social Européen. Ce soutien financier vient compléter la subvention départementale de 21 338 € affectée à la Collectivité, au titre du projet déposé par celle-ci pour l'année 2024-2025. Aussi, par sa délibération n° 2024-057 du 25 mai 2024, l'Assemblée Délibérante a approuvé l'association de la Commune à un consortium de quatorze porteurs pour le dépôt d'une demande de fonds Européens. S'agissant de « Prêludes 4 – 2024/2025 », le Département demeure « Chef de file » dudit consortium. Sous réserve de la production des éléments prouvant la réalisation de leurs actions, chaque partie prenante à ce consortium percevra 380,16 € par élève accueilli entre le 1^{er} septembre 2024 et le 31 août 2025. A ce titre, la présente convention entérine l'opération collaborative et précise les modalités de ce partenariat.

Il est donc demandé à l'Assemblée Délibérante :

- d'autoriser l'association de la Collectivité à ce consortium,
- d'approuver la convention collaborative et ses modalités d'application,
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

Madame le Maire : Merci, Monsieur MARAN. Est-ce qu'il y a des observations ?
Madame KASMI.

Madame KASMI : Je voudrais déjà commencer par le début. Je suis très contente de revoir Monsieur MARAN et de voir qu'il a arrêté de faire du boudin parce qu'il est revenu parmi nous. Je pense que la jeunesse, le sport, méritent – quand nous avons deux grosses délégations comme cela – d'avoir un Elu investi. Lorsque je dis qu'il est revenu parmi nous, c'est juste au Conseil Municipal et pas du tout dans la Ville.

Ensuite, concernant la jeunesse et cette délibération, vous le mettez en place aujourd'hui au mois de février, sachant que l'année scolaire a commencé au mois de septembre, je ne vous apprend rien. Qu'en est-il des élèves qui étaient au collège et qui ont été déscolarisés ? Parce que je pense qu'ils n'ont pas attendu qu'aujourd'hui nous votions cette délibération. Est-ce que le dispositif ACTE a été mis en place ? Est-ce que vous avez répondu aux problématiques des collèges qu'on a dans la Ville et des difficultés que rencontrent nos collégiens ? Et surtout, est-ce que l'éducateur spécialisé jeunesse a été remplacé ? Ce qui avait été soulevé lors d'un de nos Conseils Municipaux.

Monsieur MARAN : Madame KASMI, je ne sais pas si vous avez lu cette délibération et si vous l'avez comprise. C'est une délibération qui concerne le Département, qui fait ces demandes auprès du Fonds Social Européen. Alors je ne sais pas de quoi vous parlez, je ne vais pas vous répondre là-dessus. Simplement, lisez votre délibération si vous l'avez sous les yeux.

Madame KASMI : Je l'ai lue et je l'ai sous les yeux, Monsieur MARAN. Nous parlons quand même du dispositif ACTE. Vous parlez d'un montant, je peux amener la discussion sur celui-ci, je pense que vous pouvez aujourd'hui donner des réponses aux Villepintois. Est-ce que le dispositif ACTE est en place ? Est-ce que l'éducateur a été remplacé depuis le mois de septembre ?

Monsieur MARAN : Nous parlons d'une délibération où il y a une demande de subvention auprès du Fonds Social Européen, ce n'est pas la même chose. Ce sur quoi vous êtes en train de me poser la question, il y a une délibération qui suit. Pour le moment, on parle de la subvention qui est demandée au Fonds Social Européen. Merci.

Madame le Maire : Madame YOUSSEUF.

Madame YOUSSEUF : Vous jouez un peu avec les mots, Monsieur MARAN, parce qu'il y a deux délibérations qui se suivent. Donc moi, je vais faire le même exercice et je vais vous poser une question qui concerne les deux délibérations, c'est : on nous a parlé d'une personne qui n'a pas été remplacée. Est-ce que la personne a été remplacée ? Comment ça se passe ? Je vous dis ça, notamment, parce que vous n'êtes pas sans savoir que je suis Vice-présidente au Département en charge justement des Fonds Européens. A chaque fois, c'est l'absence – et pourtant, c'est demandé systématiquement par Madame BEN HADJ KHALIFA – des bilans. Vous donnez des bilans au Département pour pouvoir bénéficier des Fonds Sociaux Européens. Les bilans sont extrêmement précis. Nous ne vous demandons pas les bilans précis que vous fournissez, nom, prénom, etc., mais nous voudrions avoir au moins des ordres de grandeur, le nombre de personnes reçues, quand, dans quel collège, comment tout cela fonctionne ? Je sais que vous avez les chiffres parce que vous ne pourriez pas bénéficier de la subvention du Département et du FSE, plus particulièrement, si vous ne fournissiez pas toutes ces informations. Le fait qu'il y ait une personne en charge du dispositif ACTE sur la Ville, celle-ci en fait également partie.

Je ne comprends pas votre indignation à la question de Madame KASMI. Nous avons besoin d'avoir des informations. Vous avez les informations, à part nous dire : « je n'ai pas les informations », ce qui nous poserait un autre problème.

Mais normalement, vos services en tout cas ont les informations, puisqu'ils les fournissent pour pouvoir disposer de l'ensemble de ces subventions. Et c'est parmi les subventions les plus rigoureuses de France. Il est impossible que vous n'ayez pas les informations. Nous voudrions juste que vous nous les transmettiez. Cela fait des années que nous vous demandons la transmission des informations concernant ce dispositif-là et nous ne les avons jamais eues et aucun bilan sur le dispositif ACTE.

Monsieur MARAN : En ce qui concerne l'éducatrice et l'éducateur, il a été remplacé cette semaine, je vous apporte l'information. Pendant un certain temps, cette personne qui était en charge de recevoir les collégiens exclus n'a pas voulu garder son poste. Pour la personne qui a été recrutée, nous avons dû attendre que celle-ci quitte sa Collectivité et c'est ces trois mois qui nous ont amenés à des difficultés. Mais elle a été recrutée, elle est arrivée au service.

Madame le Maire : Je précise qu'entretemps, il y avait tout de même un agent qui assurait le dispositif sur les quatre collèges, c'était Madame BENLAOUEDJ.

Madame ROLAND : Ma collègue m'a un peu pris mon propos, puisque j'avais noté de demander le bilan de ce dispositif, le bilan effectif et la cartographie par rapport à la provenance des élèves des collèges, les élèves exclus, pour savoir si nous avons davantage ce besoin dans un secteur que d'autres. Alors vous avez cité un nombre d'élèves, mais nous voudrions quelque chose de beaucoup plus probant, ce qui serait le minimum. Je comprends que ce que vous nous faites voter, c'est un complément et un fonds supplémentaire, un dispositif pour un double financement, un financement partagé tout du moins. Par contre, je suis assez contrariée qu'on m'ait largement menti quand j'avais insisté, puisque c'est moi qui avais insisté sur la disparition de l'éducateur spécialisé qui est parti à la ville de Tremblay notamment, mais cela fait quand même belle lurette. On m'avait dit : « mais oui, il est remplacé », alors que je savais très bien parce que j'allais sur les lieux, qu'il n'était absolument pas remplacé.

Cela veut dire que pendant tout ce temps, même si nous avons mis un personnel dans l'attente, il y a tout de même un délai de carence avant que cette personne ne soit mise en place, il n'y avait déjà plus personne. J'avais posé la question à ce Conseil, on m'avait dit : « oui ». Je savais très bien qu'il n'y avait personne depuis un moment. Du coup, les élèves, qui auraient pu être accueillis, ont été privés de ce service qui est important, que nous avons mis en place d'ailleurs sous mon mandat. C'est pour cela que je le soutiens largement. Nous avons d'ailleurs été reconnus par le Département pour l'efficacité et la rapidité de notre mise en place.

Je trouve assez dramatique qu'on me fasse croire qu'il y a une personne compétente qui accueille ces enfants en danger même, alors qu'il n'y avait pas vraiment une personne compétente pour les accueillir. Parce que ce dispositif a quand même, malheureusement, un grand succès. Je dis « malheureusement » parce que nous préférierions que les enfants n'aient pas ces soucis dans le parcours scolaire. Mais en tous les cas, on nous a dit : « il a été recruté cette semaine ». Il faudrait que je regarde sur quel Conseil j'ai posé la question, mais c'est largement avant la rentrée, me semble-t-il ! Je trouve cela assez inquiétant. Je n'aime pas trop qu'on me raconte des salades. Cela c'est en plus parce que je suis un peu râleuse.

Par contre, je suis d'accord pour des financements supplémentaires, mais vraiment que nous ayons la précision de ce qui se passe.

Les précédentes fois, j'avais également demandé que nous ayons un regard aussi particulier sur les lycéens exclus, que cela soit pour les collégiens ou les lycéens, dû au harcèlement scolaire. Il faut aussi en prendre compte, parce que cela génère des comportements où l'on pourrait retrouver les enfants dans ce dispositif, que cela soit des collégiens ou des lycéens par ailleurs, et avec une rupture quand on arrive en période d'épreuve du Bac, qui serait assez dramatique. Merci.

Monsieur MARAN : Pour vous répondre, Madame ROLAND, cet agent a été recruté il y a trois mois. Comme je vous ai expliqué, il y a un temps entre le recrutement qui a été fait et le moment où il quitte sa Collectivité. Pendant cette période, il y avait une personne qui les prenaient en charge.

Vous avez demandé d'avoir un état, je peux vous donner un état de ce dispositif. Pour l'année 2023-2024, en 6^{ème} : 11 élèves ; en 5^{ème} : 24 élèves ; en 4^{ème} : 14 élèves ; en 3^{ème} : 7 élèves. Vous voulez les noms ? Je vais vous les donner. Le Collège Camille Claudel, 7 élèves ; Françoise Dolto, 17 élèves exclus ; Jean-Jaurès, 15 élèves exclus ; les Mousseaux, 17 élèves. Nous avons le Collège Camille Claudel qui a le moins de problème avec des collégiens exclus. Alors c'est réparti, c'est entre 3 jours, 24 ; sous 4 jours, 3 ; sous 5 jours, 29.

Madame le Maire : Madame ROLAND puis Monsieur KERAUDREN.

Madame ROLAND : Madame le Maire, est-ce que nous pourrions avoir un bilan écrit avec ce détail ? Parce que je pense que les effectifs beaucoup plus importants dans certains collèges que d'autres dénotent quelque chose dont il faut s'inquiéter, et peut-être retravailler un partenariat plus serré pour déterminer les causes de ces exclusions. Lorsque nous avons mis le dispositif ACTE en place, c'est parce que, dès qu'ils étaient exclus, les élèves étaient mis en danger. En

plus, ils venaient narguer les autres à la porte du collège et nous nous retrouvions avec des effets dangereux et inquiétants, pas extraordinaires. Nous avons un collège, un temps, qui s'organisait pour que les élèves soient fichés au commissariat. C'était assez contrariant que les enfants débutent comme cela dans la vie. Cela nous donnerait des éléments de comparaison et pour déterminer aussi les raisons, parce qu'il faut s'y intéresser. Si nous avons cela maintenant, nous l'aurons aussi au lycée en version plus. Il faut peut-être trouver une bonne formule pour agir. Merci.

Madame le Maire : Monsieur KERAUDREN.

Monsieur KERAUDREN : Ce qui est important dans le bilan, c'est que surtout nous ne traitons pas les enfants comme des simples chiffres, il y a de l'humain derrière. On n'est pas déscolarisé, on n'a pas des problèmes de comportement, des problèmes tout court par l'opération du Saint-Esprit. C'est souvent le résultat de problématiques qui peuvent être des problématiques familiales ou autres. C'est important que nous puissions tous s'atteler à étudier ces éléments chiffrés pour en sortir quelques éléments quant au suivi et à l'accompagnement, parce que c'est la jeunesse villepintoise de demain. Je pense que c'est important.

Je voulais aussi intervenir, mais là, c'est une « private joke », ne le prends pas mal, Christine, mais là, pour le coup, cela aurait été bien de prendre un contractuel, nous aurions gagné trois mois.

Monsieur MARAN : Pour répondre à Madame ROLAND, nous avons vu au début du dispositif, en 2014, le collège qui avait le moins de problèmes, c'était Françoise Dolto. Et le collège qui avait le plus d'élèves exclus à l'époque, c'était Camille Claudel. Il y a un travail qui a été fait, je pense, au niveau des proviseurs, des prises en charge qui ont porté leurs fruits lorsque nous voyons ce qui se passe au collège Camille Claudel. Ils ont redressé et il y a moins d'enfants exclus. La remarque que vous faites, pourquoi y a-t-il tant d'élèves exclus au Mousseaux et à Dolto, c'est une vraie question de savoir pourquoi y a-t-il tant d'élèves ? Parce que je sais sur le plan associatif comment est la prise en charge, puisque je siège au Conseil d'Administration du collège Camille Claudel. Il y a beaucoup d'activités qui sont mises en place, qui permettent aussi de gérer les enfants différemment. C'est pour voir si ces collèges ne peuvent pas se rapprocher pour avoir les mêmes résultats.

Madame le Maire : Madame KASMI.

Madame KASMI : Votre désinvolture, Monsieur MARAN, sur le fait de nous donner les chiffres comme cela, les exclusions des élèves sans connaître les collèges, etc., je pense que cela montre bien votre manque d'attachement à la jeunesse et à l'avenir de Villepinte. Cela revient sur ce que je disais dans mon introduction sur votre absence.

Lorsque vous dites qu'au collège Camille Claudel, le fait que ce soit mieux travaillé, peut-être parce que le collège Camille Claudel est en REP et que vous y siégez, donc vous devez savoir ce qui fait qu'il y ait une différence. Je pense que vous devriez vous rapprocher des autres collèges pour savoir ce qui fait qu'il y a ce problème, cela serait intéressant.

Maintenant, nous présenter des délibérations avec des montants qui sont alloués pour le bon fonctionnement de ce dispositif qui est mis en place grâce à Madame ROLAND lors de son mandat, c'est bien, mais ce n'est pas ce que nous attendons de vous. Nous aurions aimé avoir plus de détails, ne pas les mettre sur la délibération, mais peut-être nous expliquer votre travail et votre attachement à faire évoluer les choses et à les faire avancer.

Je rebondis sur ce qu'a dit Nelly sur le fait que l'ancien éducateur qui est parti du dispositif, n'est pas parti il y a trois mois. Vous avez eu le temps de mettre en place un autre éducateur et mettre, sans dénigrer, loin de là, l'agent qui est mis en place dans le dispositif pour accompagner les élèves pour pallier cette absence à laquelle vous n'avez pas su prendre de l'avance. Et encore, de l'avance parce que l'éducateur qui est parti vous a averti. Comme cette personne qui arrive et qui a pris trois mois pour quitter sa Collectivité, l'éducateur qui est parti, lui aussi il vous a donné le temps de trouver quelqu'un d'autre. Je pense que cette désinvolture a su nous dire « il y a quelqu'un qui a pris la place », l'importance de ce dispositif et le Département, tout ce qu'ils

vous demandent comme détails, je veux dire, parce qu'ils y portent une attention particulière, il aurait été bien pour vous aussi, en tant qu'Elu à la Jeunesse, d'y porter autant d'attention.

Je rebondis aussi sur le fait de parler du lycée, cela serait intéressant de le mettre en place, mais là pour le coup ce n'est pas le Département, c'est la Région. Cela serait intéressant de savoir que fait la Région pour nos lycéens ? Je suis complètement d'accord avec toi, il n'y a pas de souci.

Madame le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je vous propose de passer au vote, je crois que nous avons suffisamment débattu sur les deux délibérations.

PAR 4 ABSTENTIONS : M. LLEDO, M. FERNANDEZ, M. LAURENT, M. SCAGNI

PAR 34 VOIX POUR

2. Avenant n° 1 à la convention relative à l'Accompagnement des Collégiens et Collégiennes Temporairement Exclus et Exclues - Année scolaire 2024-2025.
N° 2025-003

Madame le Maire : Je laisse la parole à Monsieur MARAN pour l'avenant à la convention ACTE. Je pense qu'on a déjà largement débattu, mais je vous en prie, allez-y.

Monsieur MARAN : Merci, Madame le Maire. A travers le dispositif départemental d'Accompagnement des Collégiens Temporairement Exclus (ACTE), le Département et la Direction des services départementaux de l'Education Nationale de la Seine-Saint-Denis accompagnent les villes et associations souhaitant proposer localement une prise en charge éducative à des élèves exclus. En répondant pour la 11^{ème} année consécutive à l'appel à projets du Département, la Collectivité a réaffirmé son intérêt pour la réussite scolaire de ses jeunes. Aussi, le présent avenant s'inscrit dans la continuité de la convention relative à l'ACTE, approuvée par l'Assemblée Délibérante le 9 mars 2024. Il rappelle, en outre, les termes de cette collaboration tripartite et précise les modalités de versement de la subvention de 21 338 € pour l'année scolaire 2024-2025. Il est donc demandé à l'Assemblée Délibérante d'approuver l'avenant n° 1 à la convention relative à l'Accompagnement des Collégiens et Collégiennes Temporairement Exclus et Exclues pour l'année scolaire 2024-2025 et d'autoriser Madame le Maire à signer ledit avenant.

Madame le Maire : Merci.
Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Alors toujours dans le même esprit, juste pour rajouter une couche ou bien le faire entendre par rapport au lycée, puisque de la 3^{ème} à la 2^{nde}, il n'y a qu'un pas, et surtout pour la réussite scolaire au bout de la terminale, mais également, vraiment essayer de trouver un volet ou une attention particulière. Parce que les élèves exclus le sont parfois parce qu'il y a eu des maltraitements, des accrochages entre élèves et qui sont dus au harcèlement. Effectivement, ce point n'est pas du tout pris en compte, cela s'est produit à Camille Claudel. Notamment sur des personnes qu'on connaît ou ailleurs, peu importe le lieu, mais cela existe autant au collège qu'au lycée.

Et donc nous n'avons pas ce pendant la ! Parce que cela génère des exclusions ou des violences que supportent ces enfants, et que ce soit l'harcelé ou l'harceleur, on est aussi dans cette possibilité d'exclusion. On exclut d'ailleurs, des fois, celui qui est harcelé plus que le harceleur, c'est déjà arrivé aussi. C'est important, peut-être, d'avoir ce regard particulier ou cette collaboration avec les collèges pour le prendre en compte parce qu'il ne faut pas attendre que cela soit trop tard.

Madame le Maire : Merci, Madame ROLAND. Pas d'autre intervention ? Nous passons au vote.

PAR 38 VOIX POUR

3. Approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service liée aux Accueils de Loisirs (ALSH) « Accueil Adolescents », entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis (CAF) et la Ville de Villepinte.
N° 2025-004

Madame le Maire : Monsieur MARAN.

Monsieur MARAN : Merci, Madame le Maire. L'avenant n° 1 proposé par la CAF porte sur la subvention ALSH « Accueil Adolescents » (Bonus territoire CTG offre nouvelle et Complément inclusif). Il modifie la convention d'objectifs et de financement n° 22-0042 J et permet de mettre en œuvre l'ensemble des évolutions de financement, prévues par la convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 en faveur des ALSH. Il est donc proposé à l'Assemblée Délibérante d'approuver l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service liée aux Accueils de Loisirs (ALSH) « Accueil Adolescents » entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Seine-Saint-Denis et la Ville de Villepinte et d'autoriser le Maire à signer ledit avenant.

Madame le Maire : Merci.
Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Nous sommes ravis, bien sûr, de voir que nous obtenons des subventions supplémentaires. Pour autant, comment pouvons-nous expliquer, du dire des adolescents qui fréquentent cette structure, le CLADO, qu'il y ait moins d'activités qu'auparavant et qu'elles soient beaucoup moins diversifiées ? Y a-t-il un souci d'organisation ou de personnel ? C'est un point d'interrogation, même si j'ai ma petite idée. Mais c'est le ressenti des enfants. Ce sont d'ailleurs les grands-parents qui nous en parlent. Il y a vraiment une prise en compte des familles qui ont ce sentiment et pas seulement. Il n'y a plus les mêmes activités ou les mêmes sorties qu'auparavant et beaucoup moins de diversification dans ce qui est proposé, alors que nous avons des moyens supplémentaires pour le faire et que nous devrions, en face, avoir du personnel qualifié pour le faire également. Merci.

Monsieur MARAN : En ce qui concerne les activités, je ne vois pas de ressenti. J'étais mercredi dernier au Centre Nelson Mandela, je discutais avec les éducateurs. Je ne vois pas de problème comme vous le signalez.

Madame le Maire : Monsieur KERAUDREN.

Monsieur KERAUDREN : Si je peux me permettre, dans ce cas-là, nous allons encore nous appuyer sur les éléments de bilan, c'est factuel. Nous pouvons regarder les sorties et les éléments qui ont permis d'avoir ce ressenti, qui n'est manifestement pas le bon selon Max. Par rapport à cela, ensuite, nous pouvons aller rencontrer les parents et nous pouvons leur expliquer. Force est de constater que nous, on vient nous voir en nous disant : « c'était mieux avant », pour faire court.

Madame le Maire : Vous avez votre ressenti, nous avons le nôtre !
Monsieur MARAN.

Monsieur MARAN : Cet avenant a aussi pour vocation de permettre l'accueil des enfants en situation de handicap, c'est pour cela cet avenant en plus, nous l'avons ajouté.

Madame le Maire : Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Madame le Maire, par rapport à ce qu'a dit Monsieur MARAN, j'ai presque envie de dire : « c'est encore pire ! » parce que nous avons besoin de personnel qualifié prêt à accueillir, puisque nous l'avons vu en commission. C'est encore plus important de se demander pourquoi il y a ce ressenti des enfants et qui vont être avec l'inclusion d'enfants porteurs de handicap, ce qui est très bien et très porteur pour l'enfant en situation de handicap. Mais il faut à la fois du personnel qualifié en face, qu'il y ait un projet de structure ou qu'il y ait simplement, dans les divers secteurs, des responsables qui rédigent un projet digne de ce nom, qu'il y ait le personnel pour y répondre surtout et pour l'appliquer. Parce que là, c'est encore pire si on a un ressenti et pas le personnel nécessaire. Merci.

Madame le Maire : Bien. Nous passons au vote.

PAR 38 VOIX POUR

III. SPORTS

1. Versement du montant de la subvention de l'Agence Nationale du Sport (ANS) à l'association « Activités Nautiques de Villepinte » pour la mise en place du projet, 1, 2, 3 nagez Villepinte.

N° 2025-005

Madame le Maire : Monsieur MARAN.

Monsieur MARAN : Merci, Madame le Maire. La Ville de Villepinte organise, à chaque période de vacances scolaires, des stages d'apprentissage de natation gratuits pour les jeunes âgés entre 10 et 12 ans. En 2023 pour la période estivale, un dispositif similaire a été financé par Paris 2024 et repris par l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour l'été 2024 auquel la ville a répondu pour être financé. Pour faire suite à l'expérience de l'été 2023, la Direction des sports avait souhaité porter le projet 2024 en partenariat avec l'association « Activités Nautiques de Villepinte » (ACNAVI). La Commune a géré toute la partie administrative concernant le dossier de subvention et l'association a géré toute la partie technique et financière du projet avec le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs, l'achat du matériel et toute la gestion technique et opérationnelle du projet.

À ce titre, la Ville souhaite reverser la subvention perçue à l'association ACNAVI. Il est donc demandé à l'Assemblée Délibérante d'approuver le versement du montant de la subvention de l'ANS de 16 300 €, versée à la Ville de Villepinte, à l'association « Activités Nautiques de Villepinte » pour la mise en place et le financement du projet 1, 2, 3 nagez Villepinte.

Madame le Maire : Merci. Des questions ? Madame ROLAND et ensuite Madame KASMI.

Madame ROLAND : Je voulais savoir pour l'âge qui était déterminé là, entre 10 et 12 ans, si c'était vous qui l'avez choisi ? Je vous explique la raison de ma question. En principe, quand on arrive au collège, on est censé savoir nager. Il y avait normalement une politique du « savoir nager » avant le CM2, et sous notre mandat dès la maternelle. On l'a mis en place, mais on favorisait aussi le savoir nager sur des périodes très concentrées pour les CM2. Pendant la période des JO, il y a eu des cours gratuits pour savoir nager, notamment à Sevran ou à Villepinte. Et là, nous touchions des enfants rentrant au CP. S'ils rentraient un petit peu plus tôt que l'âge prévu au CP, le service vous disait : « non, ce n'est pas possible », si l'enfant faisait son anniversaire en décembre, il rentrait en CP en septembre, on vous disait : « non, il est trop jeune ». Oui, mais il rentrait en CP, donc il était dans les conditions. Je le sais parce que j'avais posé la question pour des enfants. Je voulais savoir pourquoi vous choisissez de 10-12 ans plutôt que de favoriser l'avant 6^{ème} ? Merci.

Monsieur MARAN : Ce projet a été co-monté avec l'ACNAVI. Ce sont eux quand même qui avaient fait la démarche administrative pour obtenir les subventions. Mais c'est l'association qui a mis le dispositif en place et la tranche d'âge, ce sont eux qui l'ont choisie.

Madame le Maire : Madame KASMI, vous avez la parole et ensuite Monsieur KERAUDREN.

Madame KASMI : Je ne vais pas être redondante parce que c'est exactement la même question que Madame ROLAND que je voulais poser, c'est-à-dire qu'est-ce qui a fait qu'on a choisi cette tranche d'âge, 10-12 ans ? Parce que pour le coup, cela commence en CP, CE1, CE2, ce sont des stages intensifs de natation qui sont mis en place par l'Education Nationale et en collaboration avec la Ville pour que les enfants en fin de cycle CM2 sachent nager. Au moment où ils rentrent en 6^{ème}, normalement ils doivent savoir nager. Cette tranche d'âge, moi aussi, me pose question. J'aurais aimé savoir pourquoi cette tranche d'âge, est-ce qu'elle a été réfléchie ? Sachant qu'il y a ces stages intensifs CP, CE1, CE2, en sachant que les CM1, CM2 ne sont pas lésés parce qu'il y a aussi un stage, mais pas intensif comme les premières années d'élémentaire.

Je pensais que c'était en partenariat avec le collège, parce que c'est quelque chose qui est demandé dans les collèges. Je pensais que c'était un partenariat avec la Ville et dans les collèges. Là, c'est une subvention que la Ville a travaillée pour pouvoir l'obtenir et la reverser à l'ACNAVI qui est une grosse association de la Ville, qui fait déjà un très beau travail au vu de ses adhérents et pour lui reverser cette subvention de 16 000 €, si j'ai bien compris, Monsieur MARAN.

Monsieur MARAN : Ce matin, vous êtes dans un esprit de polémique avec moi, je l'ai bien vu. Vous ne comprenez pas les délibérations qui sont devant vous, vous partez dans tous les sens. C'est une opération qui a été montée avec le service des Sports, c'est dans le cadre des JOP 2024. Je ne vais pas vous le porter là, ce n'est pas le collège, c'est une chose qui a été montée sur le projet service des Sports et l'ACNAVI. Le service des Sports de la Ville a fait cette demande de subvention qui aurait dû être versée directement à l'ACNAVI, et c'est pour cela qu'il y a cette délibération. 74 % des enfants de Seine-Saint-Denis, à cet âge, ne savent pas nager. Alors, c'est cette tranche d'âge des jeunes qui rentrent au collège qui avait été priorisée et c'est un état des lieux que nous avons fait, c'est simplement cela.

Madame le Maire : Madame KASMI, il faut demander la parole.

Madame KASMI : Il faut que je réponde quand même. Je peux, Madame le Maire ? Très bien. Ne le prenez pas comme cela parce que vous répondez à ma question tout simplement. Je vous dis : « Est-ce que c'est vous qui avez choisi la tranche d'âge ? Est-ce que vous avez omis de penser qu'il y avait ce stage intensif en élémentaire et en fin d'élémentaire ? » Tout simplement. Vous me dites que c'est une subvention et je lis très bien les délibérations, ne vous inquiétez pas, Monsieur MARAN ! C'est vous qui avez un souci à me répondre parce que vous ne saviez pas qu'il y avait ces stages intensifs en élémentaire. Normalement, les pourcentages que vous m'indiquez là, sur la Seine-Saint-Denis, ce n'est pas le cas à Villepinte, heureusement pour nous, vu qu'on a une piscine municipale et que nous avons, comme je l'ai bien dit, des associations qui fonctionnent très bien pour la natation et pour nos enfants. Mais, encore une fois, vous n'avez pas répondu à ma question. Ce montant a été demandé par la Ville pour une subvention supplémentaire à l'ACNAVI qui répondait à une demande de 10-12 ans, est-ce que vous avez bien réfléchi pour la tranche d'âge ?

Monsieur MARAN : J'ai répondu à Madame ROLAND sur la question qui m'a été posée. C'est l'ACNAVI qui a choisi cette tranche d'âge. C'est un projet entre le service des Sports et l'ACNAVI. C'est l'association porteuse qui a choisi pour des raisons qu'elle pourrait expliquer, de choisir cette tranche d'âge des 10-12 ans. Ce sont des enfants qui rentrent au collège.

Madame le Maire : Je pense que nous avons suffisamment polémique là-dessus.
Monsieur KERAUDREN.

Monsieur KERAUDREN : Madame le Maire. C'est exactement ce que nous dénonçons depuis le début par rapport aux Jeux Olympiques, nous les avons subis. Nous ne les avons pas accompagnés, nous les avons subis. Ce dispositif-là est hyper important dans la continuité de l'héritage parce que, effectivement, il va permettre à nos gamins du territoire de pouvoir apprendre à nager. Au lieu de l'accompagner, au lieu d'être un acteur essentiel avec l'ACNAVI du dispositif, qu'est-ce que vous nous répondez, Monsieur MARAN ? « Ils nous ont dit que c'était 10 à 12 ans, donc nous faisons 10 à 12 ans », mais ce n'est pas possible. Max, à Sevran, ils ont récupéré une piscine olympique.

A Tremblay, ils ont accueilli la délégation de Cuba, Buena Vista Social Club, la flamme olympique avec 6 000 personnes et le budget c'était 1,4 million d'euros valorisés, 700 000 € d'argent public récupérés à la Métropole du Grand Paris, à la Région et au Département. Comment, à un moment donné, nous, à Villepinte, avec les gens qui sont autour de cette table et particulièrement la Majorité – je m'en excuse – nous pouvons avoir le sentiment que nous sommes dans une dynamique des Jeux Olympiques et que nous accompagnons ces dispositifs ? Nous les subissons.

L'ACNAVI est un club remarquable historiquement sur la ville et qui fait un super boulot, mais nous ne sommes pas que partenaires, nous sommes acteurs avec eux, nous sommes des acteurs publics. Comment, à un moment donné, nous ne nous mettons pas sur la table en disant : « voilà,

il y a peut-être des renforcements à avoir sur certaines catégories d'âge », particulièrement sur les plus jeunes parce que, lorsque nous sommes parents, nous avons l'inquiétude d'être au bord de la mer ou au bord d'une piscine, quand vous avez votre gamin de 6 ou 7 ans qui s'y trouve. Moi, en tant que parent et avec un petit garçon dans ces âges-là, j'aurais été très content qu'il y ait des stages de renforcement qui soient mis en place et qui soient financés par l'Etat. Après, que vous estimiez que nous sommes sur le 10-12 ans, c'est un choix. Mais j'ai l'impression que nous le subissons, là encore.

Madame le Maire : Madame YOUSSEUF.

Madame YOUSSEUF : Merci, Madame le Maire. Monsieur MARAN, ne le prenez pas personnellement. J'ai vu que vous pensiez que Madame KASMI, c'était très personnel ; ce n'est pas personnel. Nous discutons simplement des délibérations.

Monsieur MARAN : Excusez-moi, Madame YOUSSEUF, j'ai simplement répondu à Madame KASMI. Rassurez-vous, je ne prends rien de personnel, mais depuis tout à l'heure vous vous êtes rendue compte que c'était un peu personnel.

Madame YOUSSEUF : Je dis cela parce que j'ai posé la même question, c'est pour cela que je mets cela en préambule. La question n'était pas particulière ou bizarre ou avec une intention de vous blesser. Vous nous parlez d'un dispositif qui concerne les 10-12 ans, je ne reviens pas sur ce qu'a dit Monsieur KERAUDREN, cela permettra de raccourcir mon intervention. Comment seront sourcés les enfants ? Quels enfants participeront, quelle publicité ? Comment vous y réfléchissez ? Madame KASMI a parlé de partenariat avec les collègues, moi aussi, je pensais que c'était un partenariat avec les collègues. Je l'ai pensé d'autant plus que lundi dernier, j'étais au CA des Mousseaux avec vous, Madame VACHER, et que la principale des Mousseaux nous a parlé d'une délibération à venir qui concernait le savoir nager pour les 10-12 ans et qui concernait, du coup, pour elle, les 5^{èmes}, qui permettrait de répondre aux problèmes des collégiens qui ne savent pas nager dans son établissement. Et vous nous dites : « non, en fait, ce n'est pas un partenariat avec les collègues ». Donc quels sont les enfants qui vont participer à ce dispositif-là et comment comptez-vous vous y prendre ? Est-ce que c'est l'ACNAVI qui s'occupe de récupérer les enfants ? Est-ce que c'est vous ? Mais du coup, quelle politique volontariste – comme a dit Monsieur KERAUDREN – si tout est laissé à l'ACNAVI ? Et dans ce cas-là, on peut juste leur faire une subvention exceptionnelle et puis ils se débrouillent avec.

Je reviens sur la subvention de l'ACNAVI, vous ne pouvez pas, d'un côté, dire : « l'ACNAVI nous a dit, du coup, nous écoutons ce qu'ils disent ». Et de l'autre côté quand l'ACNAVI vous dit : « vous nous baissez notre subvention de près de 100 000 € », Madame PERRON leur répond : « mais nous, nous le savons en fait et nous vous expliquons que votre budget ne nécessite pas autant ». On ne peut pas d'un côté nous expliquer qu'ils ne savent pas et de l'autre côté, nous expliquer qu'ils savent tellement que vous n'avez plus besoin de vous en soucier. J'aimerais bien avoir les informations, quels enfants participent à ce dispositif-là ? Combien d'enfants cela concerne, pendant quel temps ? Il y a plein d'éléments qui manquent dans cette délibération quand même.

Madame le Maire : Je pense que c'est la réponse.
Monsieur SCAGNI.

Monsieur SCAGNI : Je voudrais juste rebondir sur ce qu'Arnaud a dit. C'est vrai que la Ville de Villepinte est tombée comme cela pour les Jeux Olympiques, je l'avais déjà dit à un Conseil Municipal, c'est qu'ils ne s'y attendaient pas, parce qu'ils n'ont pas postulé pour faire les Jeux Olympiques. Tremblay et Sevrans avaient déjà fait des démarches, je ne vais pas faire leur avocat. Nous avons été ville hôte, mais le problème c'est que nous n'avons rien anticipé et c'est cela le problème. C'est vrai que nous aurions dû, tout de suite réagir, je pense que nous aurions pu avoir beaucoup de subventions comme Tremblay et Sevrans. C'est vrai que pour Villepinte, il nous est dit que : « nous avons eu les JO », mais parce que c'était le Parc des Expositions. Je voulais remettre un peu les choses au clair.

Madame le Maire : Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Je suis désolée si mon propos préliminaire n'était pas clair, je vois que cela fait polémique, mais bon, c'est important de se le dire. Et qui plus est, comme le précisait Mélissa, puisqu'il y aura les collèges que nous croisons régulièrement à la piscine, cela suppose aussi de dégager suffisamment de créneaux pour pouvoir accueillir ces enfants, soit sur le temps scolaire ou – puisque ce n'est pas précisé – si c'est autrement et, avec la disponibilité de l'ACNAVI. Tout dépendra du nombre d'élèves que vous avez prévu de toucher. C'est aussi une question à prévoir parce que des fois, il y a des surprises sur les créneaux pour les collèges, il faut vraiment l'anticiper.

Madame le Maire : Après toutes ces leçons, est-ce qu'il y a d'autres observations ? Nous allons passer au vote. Non, qu'est-ce que vous voulez répondre ?

Madame YOUSSEF : Propos hors micro.

Madame le Maire : Mais quelle réponse voulez-vous ?

Madame YOUSSEF : Propos hors micro.....D'où viennent les enfants ?

Madame le Maire : C'est le projet de l'ACNAVI que nous finançons. Je vous propose de passer au vote.

PAR 38 VOIX POUR

IV - POLITIQUE DE LA VILLE ET DEMARCHES QUARTIERS

- 1 - Convention tripartite de partenariat entre la Ville de Villepinte, l'Etablissement Public Territorial (EPT) « Paris Terres d'Envol » et l'association « Des Compagnons Bâisseurs Ile-de-France dans le cadre du Plan de Sauvegarde du Parc de la Noue.

N° 2025-006

RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

Madame le Maire : Ce point a été retiré de l'ordre du jour, il passera d'abord au Conseil de Territoire.

V - ENFANCE – EDUCATION

- 1 - Convention de partenariat entre la Commune de Villepinte et l'Institut Médico-Educatif de Soubiran.

N° 2025-007

Madame le Maire : Madame OUARET.

Madame OUARET : Merci, Madame le Maire. C'est une convention de partenariat entre la Ville de Villepinte et l'Institut Médico-Educatif de Soubiran. L'Institut Médico-Educatif de Soubiran a été créé en 2016 avec des familles d'enfants autistes. Il offre 45 places pour des enfants, adolescents et jeunes porteurs du spectre de l'autisme. Afin de renouveler le partenariat entre la Commune de Villepinte et cet Institut pour l'année 2025, la Municipalité souhaite le contractualiser à travers une convention.

Celle-ci a pour objet de définir les actions de sensibilisation et de formation d'accompagnement pour les personnels d'animation (direction, adjoints, animateurs) des structures de la Commune de Villepinte en direction des enfants à besoins spécifiques accueillis au sein de cette structure.

Ce partenariat répondra principalement à plusieurs objectifs, à savoir :

- Sensibiliser les agents à l'accueil d'enfants à besoins spécifiques ;
- Organiser des sessions de formation théorique et pratique ;
- Réduire les préconçus à l'égard des enfants souffrant de pathologies ;
- Acquérir une méthodologie dans l'accueil des enfants et des familles ;
- Contribuer au partenariat entre l'Institut et la Ville de Villepinte.

Il est donc proposé à l'Assemblée Délibérante d'approuver la convention de partenariat entre la Commune de Villepinte et l'IME Soubiran relatif aux actions de sensibilisation et de formation d'accompagnement pour les personnels d'animation pour 2025.

Madame le Maire : Merci, Hakima. Est-ce qu'il y a des observations ? Madame ROLAND et ensuite Madame KASMI.

Madame ROLAND : Bien que je désespère Monsieur LLEDO, qui doit avoir envie de rentrer, parce que je pose des questions, juste pour vous préciser que finalement dans la convention, puisque nous allons passer une délibération juste après, l'adresse n'est plus bonne, puisque ce n'est pas 1 rue de Tremblay, mais rue Jean Forestier, par contre. Là, du coup, il faudra peut-être modifier l'adresse dans la délibération. Concernant la forme, puisque nous avons supprimé la 2025-006, l'annotation des délibérations ne doit pas être réorganisée puisque nous avons supprimé la précédente, Madame le Maire ? C'est normal qu'il y ait un creux de la 2025-005 à 2025-007, ce n'est pas renuméroté ? C'était juste une question de forme.

Madame le Maire : On va le changer.

Madame ROLAND : D'accord, merci.

Madame OUARET : Si je peux rajouter quelque chose, Madame le Maire, nous avons vraiment un très bon partenariat avec l'IME Soubiran sur les formations, et la Municipalité met justement à disposition deux créneaux par semaine pour les enfants de l'IME, pour aller à la piscine à titre gratuit.

Madame le Maire : Madame KASMI.

Madame KASMI : J'ai quelques questions à poser concernant cette subvention et l'investissement des agents qui est demandé sur le volontariat, bien sûr, pour la prise en charge des enfants porteurs de handicap. A réfléchir, en sachant que Monsieur MARAN vient de nous annoncer que, même la subvention de la CAF s'ajoute sur les besoins spécifiques et l'accueil des enfants porteurs de handicap maintenant à la Jeunesse et c'est très bien, sachant que nous rencontrons de plus en plus ce genre de difficultés ou alors, nous y faisons de plus en plus attention, ayant moi-même des enfants porteurs de handicap.

Maintenant, ce qui m'inquiète le plus, c'est que les agents de la Ville ne sortent pas de ces formations diplômés ou plus qualifiés pour l'accueil des enfants porteurs de handicap. Je ne vous apprend rien que tous les handicaps sont différents et que les accueils des enfants porteurs de handicap sont divers et variés dans les centres de loisirs, même au sein des établissements. C'est d'ailleurs pour cela que l'Education Nationale a mis en place des AESH pour permettre aux enseignants de souffler ou alors des classes ULIS, ou déplacer les enfants quelques jours ou quelques matinées par semaine dans des IME ou des SESSAD.

Madame le Maire : Vous pouvez passer à la question, Madame KASMI ?

Madame KASMI : Ma question, c'est est-ce que nos agents seront diplômés ? Est-ce qu'ils seront plus qualifiés ? Parce que l'IME Soubiran qui est soit disant très bien, comme l'a dit Hakima, mais est-ce que nos agents seront diplômés pour pouvoir accueillir les enfants porteurs de handicap ? Et comme c'est au bon vouloir des agents de pouvoir prendre en charge les enfants dans les centres de loisirs.

Je sais que la réorganisation du service Enfance-Education en ce début d'année et d'ailleurs, en fin d'année scolaire 2024, a déplacé plusieurs agents qui étaient habitués à travailler avec des enfants porteurs de handicaps lourds. Cette année, il y a certains enfants dans des centres de loisirs, ou alors pendant la pause méridienne, qui se retrouvent sans leurs animateurs avec lesquels ils étaient attachés et avec lesquels ils avaient un travail qu'ils avaient construit depuis leur arrivée et depuis leur prise en charge. Donc, deux questions : nos agents seront-ils diplômés surtout après cette formation ? Et, c'est au bon vouloir, donc comment pailliez-vous au manque d'animateurs dans les écoles ou dans les centres de loisirs où il y a des enfants porteurs de handicap ?

Madame OUARET : Je vais répondre à Shéhérazade. Là, justement, ce sont des immersions à l'IME Soubiran qu'il y aura. Et les animateurs vont en bénéficier cette année justement – c'est une première – des formations avec le CNFPT. La première session aura lieu fin mars et la deuxième session en septembre. Pour les formations, il y aura deux groupes. Il y aura 15 agents qui partiront en formation fin mars et 15 agents qui partiront en septembre. De là à vous dire s'ils auront un diplôme ou pas à la fin, je ne pourrai pas du tout vous répondre par rapport à ça, mais c'est déjà une première de les faire partir en formation et c'est bien du volontariat. Maintenant, j'aimerais juste revenir sur ce que tu as dit. Si je comprends bien, c'est qu'il y a des enfants qui n'ont pas le même animateur. C'est vrai, il y a en a une ou deux justement qui n'ont pas le même animateur, mais c'est parce que justement l'AESH est sur les cantines à ce moment-là. Elle ne peut pas être sur les cantines et en même temps sur autre chose. Voilà, ce que je peux dire.

Madame KASMI : Non, pour certains enfants, il n'y a pas d'AESH qui les accompagne pendant la pause méridienne. Et l'AESH n'est pas du tout dans les centres de loisirs. Donc là, comment peux-tu répondre à cette question ?

Madame OUARET : Shéhérazade, je fais régulièrement des points avec le service Enfance, justement le dernier remonte à la semaine dernière. Il n'y a pas de discrimination, chaque enfant est admis au centre de loisirs. Dès qu'il y a un souci, le problème m'est soulevé et je vais sur place, nous trouvons une solution pour que l'enfant soit admis.

Madame le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Monsieur LLEDO et ensuite Madame ROLAND.

Monsieur LLEDO : Je voudrais juste faire une indiscrétion au sujet du handicap. J'ai une question à poser à Madame le Maire. Je voudrais savoir, la délibération qui a été votée il y a 4-5 ans pour que les enfants porteurs de handicap aient l'inscription et les frais de dossiers gratuits, pourquoi n'est-elle pas suivie, pourquoi nous n'avons pas le droit ? Pourquoi ce n'est plus du tout d'actualité ? J'aimerais comprendre cela. Nous avons aussi monté quelque chose avec l'Hôpital Ballanger pour les personnes en situation de handicap où ils pouvaient venir au Centre Culturel et tout a été arrêté. J'aimerais bien que quelqu'un m'explique.

Madame le Maire : Ce n'est pas l'objet de la délibération de ce jour.

Monsieur LLEDO : C'est toujours comme cela avec vous, ce n'est pas l'objet.

Madame le Maire : Ce n'est pas l'objet, non !
Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Juste pour bien préciser, comme nous l'avons précisé en commission, que les enfants qui sont en inclusion et qui auront des animateurs qui, sur la base du volontariat, seront formés, cela a été dit à la commission que les enfants resteront bien sur leur secteur. C'est ce qui m'a été dit en commission. Mais je voudrais bien qu'ici ce soit confirmé, qu'ils ne soient pas déplacés ou qu'ils ne fassent pas un marathon dans toute la Ville pour aller dans un centre où il y aurait des éducateurs sensibilisés à leur handicap, à l'autisme notamment, puisqu'il y a plein de formes. Il faut vraiment avoir cette sensibilité pour accompagner ces enfants, et vraiment les prendre en compte au même titre que les autres enfants comme s'il n'avaient pas de handicap. Il y a des enfants porteurs de l'autisme qui s'intègrent parfaitement dans des classes banales ou dans les centres de loisirs, mais il faut avoir une attention particulière. Je voudrais qu'il me soit confirmé qu'ils ne se baladent pas dans toute la Ville. Merci.

Madame le Maire : Je le confirme, Madame ROLAND. Pas d'autres observations ? Nous passons au vote de cette convention de partenariat.

PAR 38 VOIX POUR

VI - ENTREPRISES, COMMERCE, EMPLOI, FIBRE ET ATTRACTIVITE

- 1 - Mise en place d'un marché de plein air éphémère : « le marché des délices orientaux ».
N° 2025-008

Madame le Maire : Monsieur JIAR.

Monsieur JIAR : Merci, Madame le Maire. Le marché de plein air est un outil de développement économique, d'attractivité et de (re)dynamisation commerciale du territoire communal. Le marché de plein air éphémère, dénommé « le marché des délices orientaux », accueillera artisans et commerçants non sédentaires afin de contribuer au développement de l'offre commerciale de la Ville, en offrant un lieu de vie où se rencontrent les habitants. Il est donc proposé à l'Assemblée Délibérante d'approuver :

- La mise en place d'un marché de plein air éphémère, les vendredis du 7 au 28 mars 2025 inclus, tous les vendredis bien évidemment, de 12h00 à 19h00, sur le parvis de la gare du Vert Galant ;
- Le tarif des droits de place à hauteur de 3 euros par jour et par mètre linéaire de façade marchande.

Madame le Maire : Monsieur KERAUDREN.

Monsieur KERAUDREN : Nous nous abstenons sur cette délibération. Nous ne sommes pas contre les initiatives qui se voudraient tournées vers l'animation de la Ville, quelles qu'elles soient, elles sont quand même assez limitées. Pour autant, nous estimons que c'est vers le commerce de proximité que nos efforts doivent se concentrer. Comment expliquez-vous que d'après un récent sondage publié dans Le Parisien, Villepinte se place 37^{ème} sur 40 villes en Seine-Saint-Denis en termes de dynamisme de commerces de proximité ? Nous avons également des interrogations sur la délibération en elle-même : le nombre d'emplacements n'est pas précisé, la redevance pour occupation du domaine public nous semble dérisoire. Nous aurions préféré une contribution variable assise sur le chiffre d'affaires déclaré. Et enfin, quid du nombre de places dans cette zone de Villepinte qui est totalement sclérosée du fait des travaux et des trop, beaucoup trop grandes constructions qui ont vu le jour ?

Madame le Maire : Pas d'autres questions ?
Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Nous adhérons bien sûr aux propos de notre collègue, Monsieur KERAUDREN, puisque là, nous pensons à un marché éphémère alors que les commerçants souffrent depuis presque une année, y compris pour la période des fêtes où ils n'ont pas pu, bien sûr, faire leur chiffre d'affaires compte tenu des travaux qui s'éternisent et qui n'ont pas été faits en différentes phases. C'est très compliqué de circuler, même pour les bus. Pour autant, quand on parle de ce marché éphémère qui – au demeurant, - n'allez pas travestir mes propos – est le marché éphémère pour le ramadan, je trouve cela très bien, j'apprécie ce qui est fait pendant le ramadan. Mais pourquoi choisir simplement ce thème et ne pas en faire à d'autres moments sur d'autres thèmes qui pourraient peut-être, quand les travaux seront terminés, générer une attractivité pour la zone commerçante ou les commerces de Villepinte plus globalement ? Parce que là, nous avons l'impression que c'est pour vous donner bonne conscience et animer le quartier, encore au détriment des commerçants. Le lieu est mal choisi parce que la circulation va être rendue difficile également si les travaux ne sont pas finis. Cela va générer aussi beaucoup de mécontentements. Merci.

Madame le Maire : Monsieur JIAR, prenez toutes les questions. Qu'y a-t-il comme autres questions ? Madame KASMI et ensuite Madame YOUSSEF.

Madame KASMI : Je vais peut-être me répéter par rapport à ce qu'ont dit les collègues, mais oui, c'est très bien ce marché éphémère, mais pourquoi toujours à cet endroit-là en sachant qu'il y a d'autres places dans la Ville et qu'on aurait pu le déplacer ? Je pense qu'on aurait pu plus toucher les Villepintois, parce que sachant que la gare et l'esplanade de la gare du Vert-Galant, hormis les travaux qui traînent, nous touchons plus Tremblay-Vaujours que Villepinte. Sans minimiser le fait qu'il y a certains Villepintois qui sortent, bien sûr, de cette gare-là. Quels sont

les critères d'attribution pour les places ? Vous le représentez cette année, mais il y a-t-il eu un succès l'année dernière ? Nous n'avons pas eu de retour et nous aurions aimé avoir un retour parce que c'est très bien. Vous n'avez pas diminué d'un jour ? J'ai l'impression qu'il n'y a que le vendredi, l'année dernière ce n'était pas deux jours par semaine ou peut-être que je me trompe ? Vous dépensez à nouveau sur un nouveau projet qui ne va générer aucun bénéfice pour la Ville, mais ce n'est pas l'intérêt de ce marché-là, c'est peut-être faire marcher les commerçants. Ce qui m'inquiète surtout, c'est peut-être que pour le coup, les commerçants qui n'ont pas fonctionné pendant la période d'hiver et les travaux qui traînent, est-ce que vous ne les avez pas mis en avant justement sur ce marché-là ? Si vous l'aviez déplacé, peut-être que cela aurait avantage les commerçants.

Madame le Maire : Madame YOUSSEUF.

Madame YOUSSEUF : Merci. Je rejoins la question de comment vous avez choisi les commerçants, et également, ce qui a été dit par l'ensemble de mes collègues avant sur le lieu ? Vous voyez aujourd'hui à quoi ressemblent l'avenue de la Gare et le Vert Galant de manière générale. Je ne comprends pas pourquoi ce marché-là ne peut pas être déplacé comme nous avons pu le faire pour le marché de Noël. Pourquoi c'est simplement un jour dans la semaine ? C'est-à-dire qu'il y a beaucoup de démontages, remontages du marché qui génèrent des coûts. Pourquoi ne pas faire comme le marché de Noël, au même lieu que celui-ci, faire un marché un peu plus grand comme nous connaissons dans d'autres villes qui resterait quelques jours, pas forcément pendant toute la durée du mois, mais quelques jours et qui pourrait être mieux apprécié par les Villepintois, parce qu'ils pourraient plus facilement se garer pour s'y rendre. Je ne vais pas vous faire plusieurs exemples. Nous avons l'exemple du marché de Noël qui fonctionne de cette manière-là. Mais je ne comprends pas pourquoi, pour ce marché-là, nous le déplaçons à un endroit très peu accessible et avec ce jour-là. De plus, c'est un moment où les Villepintois ne sont pas forcément là, parce que beaucoup travaillent. J'ai plein d'interrogations. Je pense qu'un long week-end aurait été plus sympa. Cela aurait pu permettre à tout le monde de pouvoir en profiter. Pour le bilan de l'année dernière, il aurait été intéressant de l'avoir pour pouvoir juger de l'intérêt et l'opportunité de ce nouveau marché. Merci.

Madame le Maire : Madame PHILIPPON-VERMOND.

Madame PHILIPPON-VERMOND : Merci, Madame le Maire. Je suis tout à fait d'accord avec ce qui a été dit, mais je pense qu'il faut élargir la problématique. Pourquoi se contenter d'un marché un jour par semaine de temps en temps ? Pourquoi ne pas réfléchir à un véritable marché, comme peut avoir Sevran ? C'est une demande des Villepintois, mais on ne l'entend pas. Je ne parle pas de ce qui a servi pendant des années de marché, le lieu n'était pas choisi. Je pense qu'il faut réfléchir à un autre endroit pour satisfaire nos concitoyens. Merci.

Madame le Maire : Monsieur JIAR.

Monsieur JIAR : Merci à tous pour vos questions et d'ailleurs, elles sont assez positives, parce que nous allons y répondre. Pour la plupart, vous connaissez un peu les réponses. La première réponse que nous pourrions dire, c'est que c'est très difficile de faire venir les commerces. Les gens ne viennent pas, parce qu'il faut un chiffre d'affaires, les commerçants souffrent. Vous parlez d'un marché, effectivement, nous aurions bien voulu le faire sur plusieurs jours, même plusieurs semaines, mais ils ne viennent pas. Trouver des commerçants qui viennent là, il faut les attirer, ce n'est pas forcément évident pour eux, c'est la première des choses.

La deuxième chose, je répondrai à Madame ROLAND, c'est le marché des délices. Je sais que le terme « Ramadan » vous gêne. Il y a le marché de Noël, mais moi, c'est le marché des délices. Et dans ce marché des délices, il y a une période qui est importante, c'est de faire découvrir une gastronomie, des produits locaux. Il peut y avoir d'autres événements dans l'année, cela a le mérite d'exister. Si ce terme-là vous gêne, pas moi en tout cas.

Madame ROLAND : Je n'ai pas dit qu'il me gênait, j'ai dit également de ne pas travestir mes propos. Et que je trouvais cela super, je l'ai dit. C'est vous qui voulez masquer son sens réel.

Monsieur JIAR : C'est le marché des délices, Madame. L'année dernière c'était très bien, les gens ont apprécié. Il y a beaucoup de gens qui le demandent.

Madame ROLAND : J'ai trouvé cela intéressant, mais il serait bien de partager aussi d'autres cultures.

Monsieur JIAR : Absolument.

Madame ROLAND : Toutes les autres cultures.

Monsieur JIAR : Moi, je suis quelqu'un de très ouvert. Merci, Madame.

Madame ROLAND : C'est complémentaire. Mais au contraire, je n'ai absolument pas critiqué le fait que cela soit sur cette période. Au contraire, je trouve cela très appréciable. Moi, j'adore cette période.

Monsieur JIAR : Nous sommes d'accord tous les deux, c'est très bien. Après, Melissa dit, et elle a raison, j'aurais voulu mettre, par exemple, les Espaces V mais ils ne seraient pas venus. Les gens, ce qu'ils nous demandent en fait, c'est d'avoir un marché en face de la gare. C'est la gare qui est porteuse. J'avais essayé d'avoir les Espaces V, nous l'avions proposé. Je n'avais aucun commerçant qui venait, ils veulent le parking. Moi, je suis dans la vie réelle, il y a le discours et la vie réelle. Ici, on me connaît pour être dans la vie réelle. Je peux vous dire que pour les Espaces V, je n'aurais eu personne. Et si vous ne savez pas pour le marché de Noël, cette année, je ne sais pas d'où Arnaud sort ses chiffres, mais tous les commerçants dans les marchés de Noël ont souffert. Il y a eu la crise, vous voyez, des produits, etc. Ramener des commerçants et faire vivre le commerce c'est très compliqué et vous le savez !

Ensuite, vous m'avez parlé de l'endroit, Arnaud, ce n'est pas moi qui décidais du mètre carré, c'est bien précis. Ils se sont aussi renseignés sur ce qui se passe à côté, je ne décide pas. Il y a aussi une question de Shéhérazade. Il n'y a pas d'investissement en fait, nous ne dépensons pas d'argent. C'est juste que nous mettons à disposition des places publiques, les commerçants viennent et nous espérons pour eux que cela fonctionne.

En tout cas, je vous invite comme l'année dernière à venir. Il y aura de très bons produits. Il y a des dégustations, des personnes qui font des cuisines, des odeurs que vous ne découvrirez pas dans d'autres périodes.

Madame le Maire : Merci.
Monsieur SCAGNI.

Monsieur SCAGNI : Juste une question. Que pensent les commerçants aux alentours de ce marché ? C'est pour connaître un peu leurs réactions, parce que c'est vrai qu'ils sont un peu sinistrés.

Monsieur JIAR : Sinistrés de quoi ?

Monsieur SCAGNI : Par rapport à tous les travaux !

Monsieur JIAR : Cela n'a rien à voir avec le marché des délices.

Monsieur SCAGNI : Est-ce que tu as pu voir les commerçants ?

Monsieur JIAR : Tu parles dans ce cas-là de la crise économique, moi, je parle du marché des délices, ils sont très contents. Vous savez lorsque vous avez un commerce à côté, cela ramène des clients et cela fait vivre le commerce. C'est bien d'avoir un peu d'activité. Ils sont très contents, il n'y a aucune concurrence. D'ailleurs, nous proposons aussi aux commerçants – c'est pour répondre à la question de Madame KASMI – de venir proposer leurs produits. Nous ne voulons pas des produits qui puissent mettre en concurrence d'autres commerçants.

Madame le Maire : Madame KASMI, ensuite Monsieur KERAUDREN et Madame ROLAND.

Madame KASMI : Ce n'est pas du tout pour mettre en concurrence les commerçants avoisinants parce que le marché des délices le dit bien, son intitulé, ce sont des délices. Je pense que c'est une gastronomie que nous connaissons, mais c'est à cette période-là. Et puis Nelly, à aucun moment – et là, pour le coup, je prends sa défense – n'a rien dit de mal, au contraire, elle est très contente et elle le dit.

Monsieur JIAR : Elle dit : « le marché du ramadan » et j'ai dit : « le marché des délices ».

Madame KASMI : Le marché du ramadan, le marché des délices, c'est pareil !

Monsieur JIAR : Non, c'est le marché des délices.

Madame KASMI : Pas de problème, nous avons entendu, nous parlons juste de la période. Nous pourrions aussi le faire pour le Nouvel An chinois. Pour revenir à ce que je disais, je ne pensais pas aux Espaces V. Je pensais plutôt à l'esplanade qui ne sert strictement à rien, même pas à faire marcher les gens, qui est sur le boulevard Ballanger. Nous aurions pu l'utiliser pour faire le marché des délices, en face du nouveau restaurant. Vous voyez ou pas ? Boulevard Robert Ballanger, en face de la Pépinière, ce n'est pas un parking, c'est une esplanade. Il y a un espace de sport et puis après le reste, c'est vide. Cela aurait pu être pensé aussi là-bas. Après, je me permets de donner des idées comme cela.

Monsieur JIAR, vous n'avez pas répondu à ma question : quels sont les critères d'attribution pour les places, est-ce que c'est à la demande du commerçant ?

Monsieur JIAR : C'est à la demande. Nous appelons les commerçants parce qu'il y en a qui ne viennent pas, il y en a même qui se désistent. Nous essayons de les capter, ce n'est pas facile parce que venir une journée, tout le monde n'a pas l'engouement.

Madame le Maire : Monsieur KERAUDREN.

Madame KASMI : Et donc pour la place ?

Monsieur JIAR : Je viens de répondre. Concernant les commerçants, cela ne se bouscule pas au portillon. Il y en a même qui viennent et qui se désistent, il faut aller les chercher, ce n'est pas facile. Nous allons sur le marché de Sevran, d'Aulnay, de Montfermeil pour ramener ces commerçants pour qu'ils viennent au marché et puis au dernier moment, ils se désistent. C'est à la demande comme cela, nous les appelons. Ce sont les services qui le font.

Madame le Maire : Madame KASMI n'a plus la parole, c'est Monsieur KERAUDREN.

Monsieur KERAUDREN : Simplement pour revenir à la réponse que tu m'as faite, Youssef. Ma question était liée au nombre d'emplacements. Tu me réponds que pour le métrage, ce n'est pas vous qui décidez. Alors, c'est l'ACNAVI qui décide pour la natation, ce n'est pas vous qui décidez pour le métrage. Mais en fait, c'est bien vous pour l'occupation du domaine public, sauf erreur de ma part, cela appartient à la Commune. Donc l'occupation du domaine public se fait auprès de la Collectivité qui donne les autorisations. Je voulais juste connaître l'emprise pour savoir si nous avions à faire à un, deux, trois, douze commerçants qui étaient présents. Ce n'était pas lié au nombre de mètres carrés.

Je tiens quand même aussi à un peu pondérer certains propos qui sont tenus ici, par rapport à la difficulté d'avoir un marché.

Certes, c'est compliqué, nous l'avons vu, celui de Tremblay a également disparu il y a quelques années. Je pense que sa localisation dans le tissu pavillonnaire n'aidait pas non plus à son développement, mais il y a des marchés qui fonctionnent très bien. Le marché à Livry fonctionne très bien, le marché d'Aulnay, c'est une vraie réussite, le marché de Clichy-sous-Bois aussi. Pour le coup, on ne pourrait pas me targuer d'être sur des positions politiques, ils ne sont pas de ma couleur, mais quand il y a une vraie volonté d'avancer et de porter certains commerces, nous pouvons y arriver. Mais là aussi, je pense, et je vais balayer devant ma porte, nous avons aussi à notre époque, avec Nelly, essayé de travailler sur ces aspects-là, c'est très compliqué, nous

pouvons le reconnaître. Mais lorsque nous avons une volonté politique commune d'y aller ensemble et notamment dans le cadre d'un discours partagé avec les commerces, nous pouvons arriver à de belles choses.

Monsieur JIAR : Arnaud, pour le paiement des droits de voirie, c'est régi par une décision que nous avons prise l'année dernière, donc c'est bien précis. Le montant a été décidé par l'Administration en fonction de ce que faisaient d'autres villes. Ce n'est pas moi qui ai décidé. C'est une proposition, oui.

Madame le Maire : Nous ne pouvons pas dire que nous n'avons pas essayé. Plusieurs hypothèses ont déjà été évoquées pour faire un marché. Je pense que nous avions pensé à l'esplanade du Bel Air. Les commerçants n'étaient pas intéressés. Nous avons quand même un projet sur le boulevard Ballanger dans le cadre de la bande Ballanger, en espérant que là, cela marchera.

Madame ROLAND.

Madame ROLAND : J'avais bien dit au début de mon propos que je ne voulais pas qu'ils soient travestis. Pour moi, ramadan, ce n'est pas un gros mot, c'est la catholique que je suis qui vous le dit, n'en déplaise à certains. Mais c'est vrai que pour le marché des délices orientaux, il faut appeler un chat un chat, nous connaissons la période. Au contraire, c'est bien d'associer à une période comme celle-là ce qui se fait justement sur cette religion, ce qui se partage, les mets qui se partagent. Moi, c'est la période que je préfère, j'adore. Je vois tous mes voisins qui viennent m'apporter des choses. Mes kilos en souffrent un peu, mais voilà, c'est très agréable. En plus, je trouve que c'est un moment de partage. Je ne critiquais pas du tout le fait que nous choissions, mais nous pouvons en faire d'autres aussi à thème. Mais c'est quand même créer une dynamique.

Nous parlions du marché, Arnaud ne s'en est peut-être pas rappelé, au début où j'ai habité à Villepinte, il y a très longtemps, le marché du Clos Montceuleux marchait très bien, même si c'était au milieu du tissu pavillonnaire. Je vous avoue que si c'était maintenant, compte tenu du nombre de voitures que nous avons dans les rues des deux côtés alors que nous ne devons être que d'un côté, cela serait juste impossible. Mais après, il faut qu'il y ait aussi une fluidité des transports en commun qui nous permettent d'arriver sur un lieu de marché, pas automatiquement avec une voiture. Nous avons évoqué plusieurs fois l'esplanade du Bel air. Nous sommes souvent dans ces choix de marché, partagés entre l'idée de créer un marché pour attirer le chaland et favoriser les autres commerces installés et de proximité. Après, il ne faut pas qu'il y ait une dualité – tu le disais tout à l'heure – dans ce qui est proposé, qui viendrait défavoriser les marchands installés. Au niveau du marché, nous avons d'ailleurs créé un marché que nous voulions bio au Vert Galant, sous notre mandat, qui a bien marché, mais qui après, comme le prestataire ne respectait pas ce que nous avions signalé dans les produits proposés ou dans les marchands qui s'installaient, cela venait défavoriser le commerce local, notamment au niveau des vêtements, c'est très délicat. C'est pour cela que nous y avons mis fin parce qu'il y avait le non-respect de ce à quoi nous nous étions engagés, qui était plutôt bien au départ, même si nous rencontrions quand même – alors que nous n'avions plus la rue en travaux – les problèmes de circulation et de stationnement. Mais bon, certains venaient prendre le train à la gare pour aller à Sevran, d'autres venaient à Villepinte. Et les gens qui étaient plutôt un public âgé, qui habitaient en proximité étaient très contents de trouver ce marché. Il a souvent été évoqué à proximité de Ballanger ou des Espaces V, sauf que là, cela devient un marché qui ne favorise pas tout le reste des commerces. Il y a un peu cette dualité.

Au-delà de l'emplacement que je ne trouve pas extraordinaire en cette période de gros travaux, effectivement, nous aurions pu penser à un autre lieu où cela crée une dynamique autour. Comme le disaient mes collègues, le prix de l'emplacement qui aurait pu être conforme à ce que nous appliquons aux autres commerçants de la rue, qui ne fonctionne pas en ce moment, parce qu'ils paient le droit malgré tout. Merci.

Madame le Maire : Monsieur LE MOIL.

Monsieur LE MOIL : Je voudrais simplement répondre. Tout à l'heure, j'ai entendu « travaux qui s'éternisent, travaux qui traînent ». Je vous rappelle au passage que ce sont de lourds travaux qui demandent beaucoup d'attention. C'est vrai que c'est un problème pour les commerçants,

j'entends bien, mais sachez que cela sera bientôt terminé. C'est prévu pour septembre. D'ici là, il faut qu'ils prennent leur mal en patience. Ils le savent, nous leur avons dit en passant. Après, ce sera très joli. Ils souffrent, mais ceux qui font les travaux souffrent aussi. Je suis désolé, il faut bien que cela se fasse, c'est le problème.

Madame le Maire : Je vous propose de passer au vote. Je crois que nous avons largement débattu sur cette délibération.

PAR 12 ABSTENTIONS :

*M. LLEDO, M. FERNANDEZ, Mme YOUSSEF,
Mme RIGAL, M. KERAUDREN, Mme BEN HADJ
KHALIFA, M. LAURENT, M. SCAGNI,
Mme ROLAND, Mme CADARÉ,
M. ARRAHMANE, Mme PHILIPPON-VERMOND*

PAR 26 VOIX POUR

VII - ESPACES PUBLICS

1 - Changement de dénomination de la « route de Tremblay ».
N° 2025-009

Madame le Maire : Le Président de l'entreprise Petit Forestier, dont le siège social est basé sur Villepinte, a sollicité par courrier en date du 6 février 2024, notre Municipalité et celle de Tremblay-en-France, afin de proposer une nouvelle dénomination de « la route de Tremblay », située sur la Commune de Villepinte, et dans la continuité de « la route de Villepinte » située sur la Commune de Tremblay-en-France. Le nouveau nom proposé pour cette voie départementale desservant les deux communes est « avenue Jean Forestier », nom du fondateur du groupe Petit Forestier, entreprise bien ancrée dans nos territoires depuis plus de cinquante ans. Il est donc demandé à l'Assemblée Délibérante d'approuver le nouveau nom de « la route de Tremblay » en « avenue Jean Forestier ». Tremblay a déjà délibéré.

Monsieur LLEDO.

Monsieur LLEDO : Merci, Madame le Maire. Je vais vous poser deux questions, j'espère que j'aurais une réponse et qu'il ne me sera pas dit que c'est hors sujet, comme cela a été dit tout à l'heure. Le Petit Forestier a décidé de mettre l'avenue avec Tremblay au nom du fondateur du Petit Forestier. Il a décidé aussi de mettre un feu rouge pour qu'il puisse sortir tranquillement. Que fait le Petit Forestier pour les Villepintois ? Combien y a-t-il de Villepintois qui travaillent chez le Petit Forestier ? Y a-t-il des stagiaires ? Est-ce que le Petit Forestier fait quelque chose ? J'aimerais bien avoir, s'il vous plaît, le nombre de Villepintois qui travaillent pour le Petit Forestier et ceux qui sont en stage.

Ma deuxième question, et là à mon avis je n'aurai pas de réponse, c'est deux poids, deux mesures avec toi, Martine. Il y a quatre ou cinq ans, nous avons perdu quelqu'un de très cher qui s'appelait Cédric GRZESIAK. Tu avais promis, devant témoins, de l'appeler le Centre Culturel Municipal de Villepinte « Cédric GRZESIAK ». Force est de constater que cela n'a jamais été fait, mais quand le Petit Forestier fait une demande, là, tout le monde s'affole.

Madame le Maire : Concernant le Petit Forestier, ce n'est pas Monsieur Forestier qui est gêné pour sortir ou pour entrer dans l'entreprise, ce sont tous les salariés.

Ils sont très nombreux et aux heures de pointe, ils ont beaucoup de difficultés parce que la vitesse est assez rapide dans cette avenue. Il a semblé important d'accorder l'installation d'un feu, d'autant plus que cela pourrait également être utile aux personnes qui vont au cimetière, même s'il est un peu plus éloigné.

Monsieur LLEDO : Combien de Villepintois travaillent pour le Petit Forestier ? Y a-t-il des stagiaires, est-ce qu'il y a un échange ?

Madame le Maire : Oui, nous travaillons de plus en plus avec le Petit Forestier qui, effectivement, il y a quelques années, était assez replié sur lui-même, bien qu'il soit villepintois. Maintenant, nous avons pas mal d'échanges avec lui, il prend des stagiaires, mais je ne saurais pas vous donner le nombre de salariés.

Monsieur LLEDO : Cela serait bien, la prochaine fois, s'il vous plaît, Madame le Maire.

Madame le Maire : Je ne peux pas vous donner le nombre de salariés pour chaque entreprise, nous n'allons pas demander le nombre.

Monsieur LLEDO : Si !

Madame le Maire : Non, mais c'est une information qui est confidentielle. Je ne peux pas demander au Petit Forestier le nom des gens et combien sont-ils.

Monsieur LLEDO : D'accord. Et ma deuxième question où tu vas me dire que ce n'est pas d'actualité, mais ce n'est pas grave.

Madame le Maire : Non, c'est vrai, ce n'est pas d'actualité. Maintenant, pourquoi pas, mais personne n'est jamais revenu sur le sujet.

Monsieur LLEDO : Martine, tu l'as déclaré et tu as promis devant tout le monde.

Madame le Maire : Monsieur LLEDO, je n'ai pas déclaré et promis à tout le monde, que nous donnions le nom d'un équipement, pourquoi pas, mais encore faut-il que nous y réfléchissions.

Monsieur LLEDO : Je ne sais pas, cela fait cinq ans que tu réfléchis, je trouve que la réflexion est longue.

Madame le Maire : C'est facile.

Monsieur LLEDO : Merci.

Madame le Maire : D'autre part, il n'y a pas de demande de la famille, effectivement.

Et puis s'agissant du Petit Forestier, il sponsorise des clubs sportifs. Le Petit Forestier, que fait-il pour nous ? Il sponsorise des clubs sportifs.

Monsieur LLEDO : Martine, il faut quand même que tu saches que c'est assez mal pris par les Villepintois de changer le nom de cette avenue.

Madame le Maire : D'accord. Ecoute, je ne sais pas. Mais, je ne vois pas pourquoi elle ne s'appelle pas de la même façon à Villepinte et Tremblay. Néanmoins, c'est une unité et Tremblay l'a déjà votée. Madame ROLAND et ensuite Madame YOUSSEF.

Madame ROLAND : Effectivement, c'était assez agaçant de rentrer sur Villepinte par la route de Tremblay. J'ai envie de vous dire : à quand la route de Sevran, qui est aussi sur Villepinte ? Mais qu'il y ait une uniformité avec un autre nom, cela ne me dérange pas même si nous aurions pu en trouver d'autres.

Par rapport à la question qui vous a été posée, Madame le Maire, si le Petit Forestier donne des subventions, fait du mécénat, en principe, il y a un contrat de confidentialité pour savoir à qui il a donné. Nous avons eu le cas sur une autre association. Nous ne sommes pas obligés de décliner les associations à qui il donne, puisque c'est du mécénat et il y a une convention de signature pour garder le nom privé et ne pas dévoiler le nom. Libre aux associations si elles n'ont pas signé cette convention de discrétion de divulguer le nom de leur donateur.

Au-delà de cela, en même temps que nous acceptons de donner le nom de Jean Forestier, il serait peut-être bien que nous rappelions à cet établissement qu'il serait intéressant que leurs camions soient stationnés autrement et sans détruire nos bordures ou nos trottoirs et que leurs camions

stationnés là, en attendant de repartir ou parce qu'ils n'ont pas pu rentrer dans leur parking, ne masquent pas la piste cyclable qui est déjà très dangereuse à prendre de l'endroit où nous le prenons quand nous remontons cette route, sans compter la saleté, les branches ou les bas d'arbres, là qui débordent, nous sommes à peu près sûr de nous prendre quelque chose. Mais s'il n'y avait pas les camions, ce serait bien.

A l'époque, je me rappelle, quand ils ont agrandi, nous avons signé une convention pour qu'il puisse verdier la bordure de l'agrandissement. Là, il y a de l'herbe ou de la terre écrasée par les camions et des grosses pierres. Au début, cela devait être une bordure arborée. Je voulais savoir si dans les contraintes que nous imposions avant dans une relation avec le Petit Forestier, à chaque camion frigorifique sorti, il y avait un arbre planté sur la ville et si c'était toujours respecté ?

Madame le Maire : Pardon, Madame ROLAND. Un arbre à chaque camion sorti ?

Madame ROLAND : Enfin, non. C'était assez historique chez eux, un camion frigorifique sortait, il y avait un arbre planté. Alors, ceux derrière le cimetière, par exemple, ont été plantés comme cela, mais cela peut être autre chose que des conifères. Il y avait cet engagement écologique.

Madame le Maire : C'était un accord de quelle nature, comment nous pouvons le retrouver ?

Madame ROLAND : Ce n'était pas écrit par nous, c'était quand je les avais rencontrés et qu'ils m'avaient dit : « à chaque camion frigorifique que nous sortons, nous plantons un arbre ». Et s'ils en plantaient sur la bordure où cela avait été prévu, ce serait bien plutôt que de voir ces lumières, ces pierres et tout cela. Et l'entretien des bordures, qu'il n'y ait pas de camion !

Madame le Maire : D'accord. Non, mais effectivement, nous allons voir cela avec l'entreprise. Madame YOUSSEUF.

Madame YOUSSEUF : Je pense que tu parles de leur politique RSE, Nelly, mais ils peuvent planter l'arbre en Norvège ou en Finlande, c'est exactement la même chose, c'est ce qui est dommage.

Sur cette délibération-là, nous avons été extrêmement surpris parce que déjà, comme l'a dit Monsieur LLEDO, c'est à l'initiative de Jean Forestier. Donc en fait, là également, pour rejoindre ce que disait Monsieur KERAUDREN, nous subissons. Quelqu'un nous demande de changer la dénomination et nous le faisons. Sachant que le Petit Forestier, c'est plus d'un milliard de chiffre d'affaires par an. Que fait le Petit Forestier pour les Villepintois et que fait-il pour les associations villepintoises ? Nous parlions tout à l'heure de la baisse des subventions aux associations, dans quelle mesure il vient compenser et à quel montant ? Quelle intégration ont-ils dans la Ville ? Très peu en fait.

Monsieur LLEDO vous parlait tout à l'heure du feu, en fait c'était pour tous leurs salariés. J'ai habité dans une des pyramides, juste en face du Petit Forestier. A aucun moment la Municipalité n'a pensé à notre confort pour savoir comment nous sortions, parce que nous sortons exactement de la même manière que les agents du Petit Forestier et des riverains – et c'est encore plus difficile pour eux, parce qu'ils n'ont pas d'espace d'accélération – qui habitent dans les pavillons qui sont sur la route de Tremblay.

Nous nous contenterons de nous abstenir. Nous avons bien envie de voter contre parce que nous n'avons aucune image, aucun signe de l'intégration du Petit Forestier. Pour avoir habité pendant des années en face d'eux, je ne vois pas comment ils participaient à la vie de la Ville. Quand l'ASL des Mousseaux a pu avoir quelques difficultés financières, certains de leurs salariés, parfois, se posaient sur le bas-côté, sur le trottoir en attendant je ne sais quoi ou en attendant des clients, etc. Ils n'ont jamais participé, et pas comme pourrait le faire une entreprise qui fait plus d'un milliard d'euros, parce que nous parlons de cela, nous ne parlons pas de la petite entreprise du coin. Et beaucoup plus d'entreprises, de PME sur Villepinte participent, nous les voyons. Ils financent les Diables Rouges, ils participent aux événements festifs de la Ville. Ce n'est pas le cas du Petit Forestier. Nous aurions aimé que cela soit le cas, mais ce n'est pas le cas.

Dernière question, ce changement de dénomination va impliquer des coûts administratifs pour le changement de la rue et la modification de la signalisation. Je reviens sur les 10 000 € pour le Noël des enfants. Si c'était suffisamment important pour supprimer, cela veut dire que nous sommes à 10 000 € près. Tous les documents administratifs de cette ville, les cartes qui devront changer de nom, qui supporte le coût ? Est-ce que c'est le Petit Forestier – c'est un milliard de chiffre d'affaires – qui nous passe l'argent pour que nous puissions changer tout cela ou est-ce que tout cela se fait encore aux frais des Villepintois ?

Madame le Maire : Je trouve que cela ne mérite pas d'être aussi virulent et véhément contre le Petit Forestier qui est une entreprise qui fait un milliard de chiffre d'affaires. C'est capitaliste et redoutable. J'ai évoqué un courrier, mais avant le courrier nous avons eu des échanges parce que je l'ai dit, maintenant c'est ouvert le Petit Forestier. Nous avons des entretiens très réguliers avec l'entreprise. Elle est fortement implantée et très ancrée dans la Ville. Cela paraît assez naturel quand ils ont évoqué ce sujet, nous l'avons, naturellement accepté. Il faut une demande dans ce cas-là de la personne pour formaliser le fait que nous délibérons pour l'appeler « Jean Forestier ». D'autre part, c'est totalement faux, ils sont impliqués sur la Ville. Je le maintiens, ils sponsorisent des clubs, des associations sportives. Nous ne pouvons pas dire qu'ils ne le font pas. C'est trop facile de dire, vous ne savez pas. Et vous affirmez des choses que vous ne connaissez pas.

Monsieur SCAGNI.

Monsieur SCAGNI : Je vais essayer d'être positif. Personnellement, cela ne me dérange pas, je voterai pour et je vais aussi m'expliquer. C'est vrai que le Petit Forestier est connu dans le monde entier et c'est vrai que, lorsque nous passons dans toutes les contrées de France, nous voyons le nom de Villepinte, donc c'est positif, je prends tout ce qui est positif. C'est vrai que c'est une entreprise qui est sur le territoire de Villepinte, donc cela ramène aussi un tissu économique. Le couple fondateur est enterré au cimetière de Villepinte.

Par contre, je rejoins mes collègues, il va falloir aussi, parce que ce n'est pas le tout de voter pour ce changement, je pense qu'il faut maintenant opérer et de voir un peu les partenariats que nous pouvons avoir. Parce que c'est vrai que c'est un groupe qui est coté en bourse. C'est un très gros groupe, il est présent et rayonne dans le monde entier. Maintenant, ce que j'espère, c'est que nous allons avoir un lien avec cette entreprise, parce que c'est vrai qu'il n'y a pas eu beaucoup de sponsoring. Peut-être qu'avec ce grand groupe, grâce à ce changement de rue, nous allons pouvoir travailler avec toutes les associations, tous les jeunes qui ont besoin de stages, peut-être que cela va débloquer la situation. Voilà, c'est tout ce que j'avais à dire.

Madame le Maire : Je confirme et je maintiens que le Petit Forestier finance des associations sportives. Madame KASMI.

Madame KASMI : Très bien, Madame le Maire, si vous confirmez qu'il finance des associations sportives. Moi qui suis à la Municipalité depuis 10 ans, je peux vous dire que je n'en ai jamais entendu parler du Petit Forestier qui finance une quelconque association sportive, sachant que je suis complètement engagée et investie dans la Ville, premièrement. Je ne remettrai pas en doute votre parole, vous le dites et je vais me fier à ce que vous dites, même si je sais que vous dites n'importe quoi, permettez-moi de vous le dire.

Madame le Maire : Je note. Tous vos propos sont enregistrés.

Madame KASMI : Mais il n'y a pas de souci, c'est ce que je veux, c'est pour cela que j'utilise le micro. Ensuite, l'Elu au Sport se permet de vous dire, les associations, comme il connaît très peu de choses sur ses délégations, qu'il nous donne les associations.

Madame le Maire : Non, nous n'avons pas le droit.

Madame KASMI : Vous pouvez dire que vous n'avez pas le droit. Je ne sais pas, lorsqu'une grosse entreprise comme cela sponsorise des associations, je pense que ce serait intéressant de se valoriser, quand on sait qu'on est implanté dans une ville et quand on engendre un chiffre

d'affaires aussi élevé, sans rentrer dans le capitalisme qui vous brusque, Madame le Maire. Quand on engendre un aussi haut chiffre d'affaires, cela serait intéressant de savoir, et je pense déjà pour se mettre en avant, ce serait bien. Après, moi, je dis cela, je ne dis rien, mais vous dites qu'ils sponsorisent.

Ils vous ont fait un courrier, vous répondez directement à la demande et vous mettez en place un feu rouge. Vous nommez la rue, pas de souci et aujourd'hui, nous le votons. Moi, je ne vais pas m'abstenir et je vais voter contre, pourquoi ? Parce que je rebondis sur ce qu'a dit Madame YOUSSEF. Excusez-moi, mais les Villepintois, avant toute chose, ont dû vous solliciter pour la dégradation des trottoirs comme disait Madame ROLAND, pour les arbres à chaque fois que leurs camions frôlent les arbres et qui font tomber des herbes et ils ne nettoient jamais. Cela est à la charge de la Ville. A aucun moment, ils n'ont voulu réparer les trottoirs, cela aurait été déjà la première des choses. Ensuite, et là pour le coup, j'en parle en connaissance de cause, peut-être qu'aujourd'hui vous dites que cela va changer parce que vous leur mettez un feu rouge et parce que vous avez nommé la rue avec leur nom. Mais sachez qu'ils n'ont jamais pris ni stagiaire, ni alternant qui ne leur coûte rien du tout. C'est-à-dire ni au collège ni en élémentaire, jamais, c'est faux. Jamais le Petit Forestier n'a répondu. Alors, vous savez c'est très simple, tout est enregistré, amenez-nous les preuves, Madame le Maire.

Madame le Maire : Je ne peux pas vous donner de noms.

Madame KASMI : Nous ne vous demandons pas des noms, Madame le Maire, nous vous demandons juste un exemple, dites-nous dans tel collège, dans tel lycée ils ont répondu à une alternance, ils ont répondu positivement à un stage et une formation, rien du tout.

Madame le Maire : Monsieur KERAUDREN.

Monsieur KERAUDREN : Madame le Maire, je crois que ce qui génère un peu d'agacement et une forme de colère chez les Elus de l'Opposition que nous sommes, c'est cette opacité dans la participation du Petit Forestier à la vie de la Ville. Je m'explique. Si le Petit Forestier participe à la vie de la Ville, il le fait normalement de deux sortes, soit par le biais d'un mécénat, et pour pouvoir bénéficier des avantages fiscaux qui sont liés au mécénat, il faut que l'association qui bénéficie des fonds soit reconnue d'utilité publique et je ne crois pas en avoir sur Villepinte, soit nous sommes sur du partenariat type sponsoring ou contrat de parrainage. Et en ce sens, je ne comprends pas l'intérêt du Petit Forestier de subventionner une association qui, en contrepartie, ne valoriserait pas la marque. Je n'ai jamais vu le Petit Forestier sur un quelconque maillot ou sur une quelconque banderole nulle part, mais j'ai pu me tromper ou cela a pu m'échapper, il n'y a pas de souci. Mais je ne vois pas l'intérêt dans la promotion de cette société ou même dans leur volonté d'aider le tissu local, parce que dans ce cas-là, cela serait une fondation. Les organismes qui donnent de l'argent sans contrepartie, ce sont les fondations. Je ne crois pas savoir que le Petit Forestier en est une. Je ne vois pas pourquoi ils participeraient à la vie de la Ville sans que personne ne soit au courant en termes de valorisation de la marque. Et s'ils le font, c'est bien pour eux, il n'y a aucun souci là-dessus, mais là, je ne vois pas, je ne comprends pas. Je pense vraiment que c'est là que le bât blesse, simplement.

Madame ROLAND : Une petite précision. Nous avons vécu une réunion hier. Il y a des mécènes qui veulent rester anonymes, peut-être parce qu'ils ont peur d'avoir des demandes après, vu le nombre d'associations qu'il y a sur Villepinte. C'est vrai que le nom du Petit Forestier est déjà largement favorisé dans la France et au-delà.

Une autre petite précision par rapport à l'entretien des trottoirs. Il n'y a qu'une partie qui est entretenue par la Ville. L'autre partie, dont fait partie la piste cyclable, « entre guillemets », appartient au Département, c'est l'entretien du Département, même si la Ville assure l'entretien des voiries et la partie qui va du cimetière au cœur de ville du Vieux Pays, c'est Villepinte.

J'avais une autre précision. Est-ce que les habitants qui donnent dans cette rue, qui ont un numéro de rue ou même ceux qui vivent dans les immeubles, parce que cela a un coût, ont été prévenus : parce que cela veut dire qu'ils doivent tous changer leur domiciliation ? Ils montraient cet exemple hier à la télé pour une ville où il y avait obligation de numéroté, sur les villes nouvelles notamment, mais même au-delà, des choses qui étaient nommées autrement, il fallait numéroté

même si vous êtes en plein milieu du champ. Cela suppose de tout numéroté, cela veut dire que cela a une incidence sur tous les papiers que remplissent les habitants qui habitent sur cette rue. Il n'y en a pas énormément, mais il en y a quelques-uns, il y a quand même les immeubles aussi, il faut voir où cela arrive. Il y a le changement d'adresse pour les listes électorales pour les électeurs entre autres et quand même ce que cela suppose pour les habitants de démarches qui a un coût pour changer l'adressage. Merci.

Madame le Maire : Très bien. Oui, vous l'évoquez, Madame ROLAND, normalement une partie relève du Département pour son entretien. Cela, ce n'est pas nous.

Madame YOUSSEUF : Madame le Maire, vous êtes Maire, vous savez très bien que ce sont les villes qui font l'entretien.

Madame le Maire : Non, mais pas du tout.

Madame YOUSSEUF : Nous avons ce même débat à chaque Conseil de quartier, la route départementale, les travaux de voirie, d'enfouissement, etc., appartiennent aux Départements. L'entretien, l'éclairage, tout cela appartient aux villes. Vous êtes Maire depuis trois mandats, c'est quand même compliqué en fait de vous réexpliquer cela.

Madame le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres observations ? Non. Nous allons passer au vote parce que nous nous éternisons. Nous en avons encore pour longtemps.

PAR 8 ABSTENTIONS : *Mme YOUSSEUF, Mme RIGAL,
M. KERAUDREN, Mme BEN HADJ
KHALIFA, Mme ROLAND, Mme CADARÉ,
M. ARRAHMANE,
Mme PHILIPPON-VERMOND*

PAR 27 VOIX POUR

PAR 3 VOIX CONTRE : *Mme KASMI, M. LLEDO, M. FERNANDEZ*

VIII - AMENAGEMENT – URBANISME – HABITAT

1 - Bilan des opérations foncières réalisées sur l'exercice budgétaire 2024.
N° 2025-010

Madame le Maire : Conformément aux dispositions de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des opérations foncières réalisées par la Ville sur l'exercice budgétaire 2024. Ce bilan représente :

- 3 cessions pour un total de 2 491 133,33 €,
- 3 acquisitions pour un total de 45 387,25 €.

Il est donc demandé à l'Assemblée Délibérante de prendre acte du bilan annuel des opérations foncières réalisées sur l'exercice budgétaire 2024.

Madame ROLAND.

Madame ROLAND : J'ai toujours l'esprit chiffon par rapport à la parcelle où sont situés l'école et le gymnase Victor Hugo, malgré les réponses de Madame ADLANI.

Vous savez que j'ai plutôt bonne mémoire et que cela faisait partie des premiers endroits géométrés sous mon mandat où il m'avait été signalé que la parcelle n'était pas une parcelle ville, que cela appartient à la copropriété. Or, dans les archives de la Ville de 1964, il y a un document où il est dit, c'était les délibérations du Conseil Municipal : « groupe scolaire Victor Hugo, cession gratuite à la commune par la SAI Parc de la Noue du terrain nécessaire au groupe ». Je ne vois pas bien comment un terrain qui a été cédé – cela a été noté, c'est vos archives – en Conseil Municipal, comment cette société IARD a pu acheter quelque chose qui était cédé à la Ville pour construire un groupe scolaire et un gymnase et bien plus encore. Il y a

quand même quelque chose qui ne va pas. C'est dans vos archives que vous sortez, qui sont accessibles à tout le monde, c'était la page 115.

Alors, bien sûr, les parcelles ou les espaces ont changé d'appellation, mais il est clairement dit sur ces délibérations du Conseil Municipal qu'il y avait une cession gratuite à la commune par cette SAI. Je ne vois pas comment elle est intervenue. Cela veut dire que cette personne, je ne sais pas à qui elle a acheté et où est passé l'argent de Generali qui aurait acheté cette parcelle alors qu'elle était cédée à la Ville et que c'était noté dans une délibération. Là, on nous fait croire que nous nous sommes exonérés de 3 millions d'euros, qui autrement seraient venus alourdir largement le bilan de l'ORCOD-IN parce que nous avons tellement bataillé que nous l'avons eu à l'euro symbolique. Je veux bien croire que certains soient philanthropes, mais quand même à ce niveau, cela pousse un peu le trait ou la plaisanterie. J'ai peur qu'il y ait un retour de bâton.

Madame le Maire : Madame, vous avez le retour sur votre boîte mail. Les réponses ont été envoyées ce matin. Vous avez posé la question au dernier Conseil, dont vous avez la réponse.

Madame ROLAND : Du coup, je n'ai pas vu. Mais pour autant, il y a eu des documents à un moment donné. Il y a ce qu'a fait la société IARD, où est passé cet argent, à qui il a profité ? Et là, nous revenons, c'est un peu comme la SEMAVILLE, nous nous retrouvons avec normalement 3 millions d'euros que nous aurions dû payer, nous ne payons qu'un euro, c'est miraculeux, il n'y a pas qu'à Lourdes qu'il y a des miracles.

Madame le Maire : Justement, c'est bien.

Madame ROLAND : C'est bien, mais pourquoi avoir acheté une parcelle qui appartenait à la copropriété ou à la ville ?

Madame le Maire : Nous ne l'avons pas achetée.

Madame ROLAND : Non, IARD à un moment donné, puisque vous étiez en opposition par rapport à cela, vous nous disiez qu'il était propriétaire de ces parcelles. D'ailleurs, j'ai demandé les numéros des parcelles que je n'ai toujours pas.

Madame le Maire : C'est ce qu'il nous a été toujours dit, mais par contre, je suis d'accord avec vous. Mais cette délibération manifestement n'a pas été suivie d'effets.

Madame ROLAND : Quelle délibération ?

Madame le Maire : Celle que vous venez de lire, celle de 1963.

Madame ROLAND : Sauf que cela a été écrit, elle faisait acte quand même, il y a quelque chose d'anormal. Où est passé cet argent de IARD qui n'a pas trop bataillé a priori pour dire : « tenez, vous nous devez 3 millions d'euros » ? C'est quand même surprenant, vous l'avouerez. Cela arrange tout le monde pour le bilan, mais il y a quand même quelque chose qui ne va pas. En principe, les délibérations du Conseil sont applicables, elles sont exécutoires.

Madame le Maire : Nous nous sommes posés la question plusieurs fois. Manifestement, elle ne l'a pas été.

Madame ROLAND : J'espère que nous n'aurons pas de retour de bâton des 3 millions d'euros à un moment donné. Parce que vendre une parcelle qui a été cédée à la Ville pour construire le groupe scolaire, cela change sa destination de fait, cela restait appartenant à la Ville, à mon sens. Et tout d'un coup, on a vu sortir – que je n'ai jamais vu sortir du bois – IARD là, Generali. Moi, je ne suis pas convaincue de votre explication. Ce n'est pas du mauvais esprit, Madame le Maire, mais je trouve cela très particulier.

Madame le Maire : En tout cas, elle ne nous coûte rien.

Madame ROLAND : Il ne faut pas qu'elle vienne nous coûter à un moment donné et qu'il y ait un défaut dans la procédure. Les terrains nous ont été cédés, comment il a pu acheter l'autre

oiseau-là quelque chose qui maintenant coûte 3 millions d'euros, il y a quand même quelque chose ? En plus, nous passons sous silence complètement les copropriétaires qui n'ont même pas eu vent de cette chose-là, qui ne sont pas au courant contrairement à ce qu'il m'a été dit, parce que je connais un peu les gens qui fonctionnent au Conseil syndical. Il y a d'ailleurs une question qui a été envoyée au titre du syndic à ce sujet, parce qu'il y a des zones d'ombre importantes. Il y en avait autant sur la SEMAVILLE, mais alors là, celle-ci est quand même aussi importante.

Madame le Maire : Je pense que l'Administration qui a travaillé sur ce dossier pour justement obtenir l'euro symbolique ne l'a pas fait sans élément.

Madame ROLAND : Regardez les archives qui disaient que les terrains avaient été cédés en 1963.

Madame le Maire : Madame PERRON.

Madame PERRON : Non, mais c'est très clair. J'ai également posé cette question, il y a déjà pas mal de temps, et j'ai obtenu la réponse du service urbain, la réponse que vous donne Madame le Maire. C'est-à-dire que la délibération de 1964, dont tout le monde a perdu l'historique parce que les personnes qui l'ont votée à cette époque-là ne sont plus là, le service urbain m'a répondu la même chose. Elle n'a pas été suivie d'effets, donc le terrain n'a jamais été cédé à la Ville. L'urbanisme a investigué d'un point de vue juridique, d'un point de vue documentaire, etc. Et vous pensez bien que les notaires, qui ont acté les ventes à l'euro symbolique, ont quand même bien pris leurs précautions sur ce type de montage. Que les gens soient morts ou pas, nous nous en foutons.

Madame PHILIPPON-VERMOND : C'est précisément l'explication que je donne lorsque quelqu'un remonte sur une délibération en milieu professionnel, à plusieurs années, je dis qu'elle n'a pas été suivie d'effets pour essayer de la faire passer sous silence. C'est exactement ce que vous êtes en train de faire.

Madame PERRON : Accusez-nous de fraude, tant que vous y êtes, cela serait plus simple et plus clair pour tout le monde au moins. Madame, je vous demande quand même de mesurer vos propos, s'il vous plaît. Non, mais parce que je ne me fâche jamais, mais là, il ne faut quand même pas exagérer. Nous accuser à mots couverts de vouloir cacher des informations, il ne faut quand même pas exagérer.

Madame PHILIPPON-VERMOND : Je ne vous ai jamais accusée de quoi que ce soit, je vous dis simplement qu'en tant que cadre administratif, quand une question m'est posée, je réponds exactement ce que vous venez de répondre.

Madame PERRON : Nous ne faisons que transmettre la vérité, Madame.

Madame le Maire : Madame ROLAND, nous continuons.

Madame ROLAND : Je ne suis pas sur une accusation, je suis sur un constat. Quand je suis arrivée en tant que Maire, la première parcelle que j'ai fait géométrer, c'est celle de Victor Hugo. Or, à l'époque, les services d'urbanisme ont dit : « ah, attention, Madame le Maire, nous sommes sur une parcelle privée », donc qui appartenait en principe à la copropriété. Et nous avions l'école, le gymnase et tout le reste qui étaient un bâtiment public sur une parcelle privée. Nous passions aussi par la rue privée pour aller au bâtiment public au départ. Normalement, ce sont des délibérations exécutoires qui sont dans les archives que vous venez de publier, je vous signale quand même, sur votre site.

Cette chose qui sort du chapeau, dont je n'ai jamais eu connaissance, et pourtant Dieu sait, si j'ai bonne mémoire, malgré mon âge, nous n'avons jamais vu apparaître ces choses-là, pas plus que le syndic n'en était informé. C'est lorsque j'ai posé la question à Madame le Maire et au Conseil Municipal, vu la tête que faisait Madame ADLANI, j'ai compris qu'il n'y avait que Madame le Maire et moi qui comprenions de quoi nous parlions. Cela m'a paru quand même assez particulier. Vous vous y êtes intéressée à partir de ce moment-là. Parce qu'à aucun moment, quand nous avons parlé de l'ORCOD-IN, nous avons parlé de cette parcelle et du fait de l'inclure dans le bilan financier. S'il avait fallu payer, cela vous aurait mis une sacrée bille dans le pied.

Donc pour moi, il y a quelque chose qui est particulier, c'est la précision des choses et cela me dérange. Je suis désolée de vous le dire comme cela.

Madame le Maire : Madame YOUSSEF.

Madame YOUSSEF : Nous sommes parfaitement d'accord avec Madame ROLAND en plus, qui a fait l'effort de nous ramener la délibération. Vous ne pouvez pas dire qu'une délibération n'est pas suivie d'effets, elle doit s'exécuter. Il y a un délai de deux mois pour la contester et une fois qu'elle passe en Préfecture, elle doit être exécutée. Si vous considérez qu'elle est entachée d'illégalité parce qu'elle est irrégulière ou pour les raisons que vous souhaitez, il faut d'abord la faire tomber avant de superposer une autre délibération là-dessus, pour cela, nous avons un sujet. En plus, je ne comprends pas pourquoi... je ne pense pas qu'il y ait des montants importants là en jeu. Nous parlons juste du bien-fondé et du cadre légal.

Sur le reste de la délibération, nous voterons – vous vous en doutez – bien entendu contre. Comme d'habitude, ces délibérations montrent que les cessions acquisitions de cette Ville sont faites de manière complètement opportuniste, avec des visions court-termistes. Comme nous le disons depuis le début du Conseil Municipal, elles s'imposent à nous. Je lis les motifs de chacune des acquisitions pour que les gens dans le public comprennent. Pour l'acquisition de la voirie et des espaces verts situés à la Haie Bertrand, allée des Abeilles – qui est contestée en plus par les riverains – c'est pour la construction d'un lotissement. Pour l'acquisition du terrain situé route de Sevran, c'est pour le lotissement clos de Sevran. Celle qui suit, dont parlait Madame ROLAND à l'instant, elle permet quand même de réaliser le projet de l'ORCOD-IN, mais nous sommes encore sur de la construction. Pour la cession du terrain situé place de la Mairie et Impasse Montconseil, elle servira à la construction d'un programme immobilier avec commerces en rez-de-chaussée. Pour la cession du terrain au 29, rue de la Villeneuve, ce sont des terrains bâtis pour la construction d'un programme immobilier. Pour la cession qui concerne le Parc de la Noue, elle permet de mettre en place le cadre de l'ORCOD-IN, nous sommes encore sur de la construction.

Je reviens au sujet du départ que nous traitons à chacun des Conseils Municipaux. Madame le Maire, vous nous avez dit vouloir faire, avec votre Adjointe à l'Urbanisme, un moratoire des permis de construire dans cette Ville. Vous l'avez annoncé, c'est écrit sur votre programme. Vous n'avez cessé, pendant ce mandat, de céder des parties du terrain, simplement pour pouvoir équilibrer votre budget. Nous le voyons, notamment parce que chacun des Conseils Municipaux, je dis bien à chacun des Conseils Municipaux, a une délibération qui concerne la vente de foncier dans cette Ville, depuis le début de ce mandat-là. Vous vous étiez engagée pourtant à ne pas fournir de permis de construire. En plus, quand votre Maire-Adjoint rencontre la population, elle dit : « ce n'est pas moi, je ne signe pas, c'est le Maire qui signe, je ne signe pas les permis de construire ». C'est bien sympa de votre part, Madame ADLANI, mais vous êtes l'Elue en charge. D'ailleurs, je ne comprends pas pourquoi ce n'est pas vous qui présentez la délibération alors que c'est vous qui êtes annoncée en rapporteur de la délibération.

Sur les cessions que nous jugeons inquiétantes, la vente de parcelles stratégiques occupées jusqu'à peu par des services municipaux pour un montant total de près de 2 millions d'euros, interroge sérieusement. Quels sont les bénéfices concrets pour la Collectivité, quels engagements ont été pris avec ces promoteurs privés ? Ces transactions ressemblent davantage à une braderie de notre patrimoine qu'à une gestion responsable. C'est Madame KASMI qui le disait tout à l'heure, je ne sais plus dans quelle délibération, mais il s'agissait là également de la Taxe d'Aménagement.

A quel moment, toutes ces parcelles que vous vendez, permettent au moins de construire des équipements qui permettraient à Madame PERRON de nous présenter un budget bien plus agréable, puisqu'une grande partie des équipements publics serait financée justement par ces promoteurs ?

Souvent, la Taxe d'Aménagement est extrêmement faible et ne permet aucune construction, quand nous savons que dans d'autres villes, quand 100 logements sont construits, la cour d'école à côté doit être améliorée. Quand nous construisons ici, nous devons réserver le rez-de-chaussée pour que la Municipalité puisse y faire des services publics, cela n'est pas le cas chez nous.

Egalement une opacité et une absence de transparence dans la concertation. Ce bilan est un parfait exemple de décisions prises en vase clos, sans consultation ni explication transparente auprès des habitants. Je parle là, notamment de l'allée des Abeilles et l'allée des Ecuries, Chemin du Pont des Marais où les riverains ont extrêmement peur de la suite du projet. Je sais qu'ils ont été reçus une fois par Monsieur LE MOIL, mais quelle suite avez-vous donnée à leurs interrogations ?

Pour toutes ces raisons, nous nous opposerons à cette délibération et nous demandons l'ouverture d'un débat public sur la gestion foncière de notre Commune. Je pense que ce débat est nécessaire. Les citoyens ont le droit d'être informés et consultés sur les décisions prises qui affectent leur cadre de vie. Vous faites souvent des consultations par quartier en n'impliquant que le quartier, en mettant quelques tracts dans deux, trois rues pour faire une réunion qui se tient ici et je vous laisse voir la place que vous pouvez laisser aux habitants. Il n'y a jamais plus de 20 personnes dans ces réunions-là. Mais il faut savoir qu'à chaque fois qu'il y a une construction, cela impacte l'ensemble des Villepintois puisque l'ensemble des services publics sera encombré. L'ensemble des dispositifs et des équipements sportifs de cette ville devra être partagé par plus de monde encore. Nous pouvons habiter à l'autre bout de la Ville par rapport à une construction immobilière, s'il y a 100 personnes en plus, s'il y a 300 élèves en plus, c'est la carte scolaire qui est impactée pour l'ensemble de la Ville. Ce sont des inscriptions dans les centres de loisirs qui ne sont plus les mêmes. D'ailleurs, vous nous dites que vous pensez contenir le budget RH dans les années à venir. Je ne vois pas comment, avec autant de constructions, il n'y a pas plus de RH. Forcément, il devrait y avoir plus de personnels dans cette ville. C'est vous Monsieur MARAN qui l'avez dit au Conseil d'Administration de Camille Claudel. Vous nous expliquez que la Ville passerait à 42 000 habitants dans très peu de temps. Nous étions à 36 000 il y a très peu. 6 000 habitants en plus, c'est extrêmement impactant, c'est plus de 1/6^{ème}. Tout cela aura un coût pour la Ville et pour l'ensemble des Villepintois.

Monsieur KERAUDREN : Je ne vais pas être plus long. Simplement, je m'inscris aux propos qui ont été dits par Mélissa et Nelly. Si la délibération dont vous parlez a été rendue exécutoire et que derrière elle n'a pas été exécutée, c'est qu'il y a une faute de l'Administration et des Elus de l'époque. Je pense, pour le coup, que cela ne nous dédouane pas de purger de son vice cette délibération si vous êtes amenés à en reprendre une autre. Je pense que l'attention qui vous est donnée là-dessus elle est en ce sens qu'à un moment, nous pouvons nous reprendre dans le visage un recours qui serait déposé sur cette délibération et qui serait entachée d'illégalité, un recours qui pourrait être posé par n'importe quel Villepintois qui aurait intérêt à agir comme contribuable fiscal. Nous pourrions nous retrouver avec un contentieux lourd pour les coûts de la Collectivité et puis pour le reste de l'opération. Je pense que nous sommes vraiment là-dessus, c'est, je pense, une mise en garde. Je suis persuadé que les services sauront nous apporter les réponses et nous rassurer là-dessus, mais en tout cas, nous avons cette crainte-là collective.

Madame ROLAND : Juste pour rajouter au désarroi de Mélissa, malheureusement, elle ne pourra pas voter contre parce que c'est un dont acte. Dans les cessions rappelées, puisque nous avons largement sur ces dernières années bradé les bijoux de famille et il ne reste plus de grande parcelle de libre sauf avec des démolitions dessus et encore, nous serions capables de les acheter. Là, le bilan pour l'année 2024 : cela a généré pour les cessions 2 491 133,33 €. Cela fait une manne financière qui, chaque année, ne va plus exister. Là, cela a permis de combler et de renflouer, sauf qu'il n'y en a plus, sauf les prescriptions trentenaires éventuellement. Il faut aussi penser à cela en termes d'investissement ou par rapport aux emprunts. Quand nous n'avons plus 2,5 millions d'euros qui tombent sur l'année, cela engendre des difficultés. Je dis cela, je ne dis rien !

Madame KASMI : Je ne pense pas que nous aurons des réponses à nos questions, en même temps, nous ne votons pas. En même temps, cela ne vous oblige pas à nous répondre comme à votre habitude.

Je constate, moi aussi, que cela aurait dû être présenté par Madame ADLANI et que c'est vous, Madame le Maire, qui le présentez. Moi, en tous les cas, je reviens sur ce que j'ai dit tout à l'heure à Madame PERRON concernant sa présentation du ROB et de l'argent que nous pouvons dépenser sur l'aménagement de nos rues, le prix que cela nous coûte, les frais, les travaux, etc. Quand nous savons que nous avons des constructions massives et que nous n'avons rien en

contrepartie, encore un exemple du Petit Forestier. Il faudrait travailler dans l'intérêt des Villepintois et non pas dans votre propre intérêt.

Madame le Maire : Plus d'interventions ? Comme c'est un dont acte, nous ne votons pas et nous allons passer au point suivant.

2 - Autorisation préalable de mise en location du « Permis de louer ».
N° 2025-011

Madame le Maire : Je précise que nous allons délibérer sur un dispositif et que la date d'entrée en vigueur du dispositif ne peut être fixée dans un délai inférieur à 6 mois à compter de la publication de la délibération. Nous allons voter une délibération qui ne sera applicable que dans 6 mois.

Madame SOLEIL.

Madame SOLEIL : Merci, Madame le Maire. Les dispositions des Lois « Alur » et « Elan » ont entendu de renforcer la lutte contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil, en permettant notamment aux Collectivités d'agir sur la qualité des logements mis en location sur leur territoire, via des dispositifs tels que le permis de louer et le permis de diviser. Le permis de louer comporte deux dispositifs :

- la déclaration de mise en location,
- l'autorisation préalable de mise en location.

Afin d'améliorer la lutte contre l'habitat indigne et les « marchands de sommeil » présents sur tout le territoire, la Ville souhaite instaurer l'autorisation préalable de mise en location. Dans ce cadre, l'Etablissement Public Territorial (EPT) Paris Terres d'Envol a délégué la compétence du dispositif à la Commune. Le coût de l'autorisation préalable de mise en location, à la charge du bailleur, sera fixé prochainement par décision de Madame le Maire. Il est donc demandé à l'Assemblée Délibérante d'instaurer sur la Commune de Villepinte, le dispositif d'autorisation préalable de mise en location du « permis de louer ».

Madame le Maire : Merci. Des observations ?
Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Au début, cette délibération m'étonnait un peu, mais je trouve que c'est intéressant et bien de lutter contre l'habitat insalubre, puisque nous en avons beaucoup dans Villepinte et nous rencontrons beaucoup de personnes ou des enfants malades à cause des conditions de logements insalubres et pires. C'était vraiment de la maltraitance. Pour autant, j'espère que les propriétaires qui ont des logements convenables, et qui permettent à de nombreuses personnes d'avoir un toit, ne seront pas impactés par peut-être une longue file d'attente pour le contrôle des logements à louer, puisque ce sont les services qui vont intervenir, de ce qu'il nous a été dit en Commission. Il ne faudrait pas que cela défavorise le propriétaire bailleur ou celui qui chercherait un logement dans l'urgence. Je ne sais pas comment cela sera organisé, mais en tous les cas, cela a souvent favorisé la production de logements des propriétaires bailleurs de logements décentes, j'entends, pas la cabane au fond du jardin.

Madame le Maire : Monsieur KERAUDREN.

Monsieur KERAUDREN : Excusez-moi, mon intervention n'est pas en lien avec la délibération. Manifestement, vous êtes en limite de quorum là sur la Majorité. Madame TROUDART veut s'en aller, Madame le Maire.

Je voulais juste vous dire que nous ne nous lèverons pas. Si Madame TROUDART veut rentrer chez elle, elle le peut, nous ne nous lèverons pas. Je voulais juste dire cela.

Madame le Maire : Nous sommes 21 pour l'instant.

Monsieur KERAUDREN : Très bien. Depuis tout à l'heure, vous êtes en train de la retenir. Donc nous vous disons : « nous ne nous lèverons pas », c'est tout.

Madame le Maire : De toute façon, je maintiens, nous sommes 21. Même si elle part, tout va bien. Concernant le permis de louer, d'autres interventions ?
Madame YOUSSEUF :

Madame YOUSSEUF : Deux choses avant mon intervention. Première chose, je ne comprends pas, là encore, vous étiez annoncée en rapporteur, Madame ADLANI, et du coup c'est Madame SOLEIL qui défend le sujet.

Madame le Maire : C'est une erreur, puisque Madame SOLEIL est chargée de l'habitat.

Madame YOUSSEUF : Habituellement, le permis de louer était présenté par Madame ADLANI. Mais peut-être que son entrée en campagne explique sa volonté de ne pas vouloir prendre la parole sur les dispositifs municipaux.

Je continue mon intervention par un petit moment d'auto-promo parce que ce permis de louer a été permis par la loi Alur, dont le rapporteur était Daniel GOLDBERG. J'étais l'assistante parlementaire et j'ai – pendant de nombreuses années – travaillé à cette loi. D'ailleurs, cet amendement-là est un amendement de Mathieu HANOTIN, Maire actuel de Saint-Denis, c'est lui qui l'a introduit. C'est, depuis 2016, que la loi Alur est en application et je suis très contente que près de 10 ans après, Villepinte puisse s'en saisir après plus de 400 communes du territoire. Sur cette loi que je connais particulièrement bien, j'ai quelques interrogations. Est-ce que vous avez anticipé et prévu d'organiser des visites afin d'observer les désordres difficilement repérables avec un seul diagnostic technique ? Et quelles sont les ressources humaines ? Par quels services, quels coûts, vous comptez le mettre en place ?

Sur l'absence de refus de l'autorité sous un mois, parce que c'est comme cela que cela se passe, nous faisons une demande et si nous n'avons pas de réponse sous un mois, elle vaut autorisation tacite pour le propriétaire de louer son bien jusqu'à l'arrivée d'un nouveau locataire. Pensez-vous avoir les moyens de rendre vos avis avant ce délai d'un mois, sachant qu'il y a quelques difficultés déjà sur d'autres sujets ? Avez-vous prévu les modalités pratiques de signalement aux autorités compétentes lorsque des situations indignes se présenteront : fiche de signalement à la CAF, à l'ADI, à l'ANAH, etc. ? Plus largement, cette disposition permet un repérage, mais ne suffit pas à faire une politique de lutte contre l'habitat indigne. Pour ce faire, la Municipalité doit se doter d'outils et de dispositifs complémentaires : actions de sensibilisation, accompagnement des propriétaires, communication autour des aides financières à la rénovation et j'en passe. Sans ces actions, le refus de permis pourrait tout simplement aboutir à un logement vacant ou loué hors du cadre légal et ce serait profondément dommageable.

De manière générale, les politiques d'amélioration de l'habitat supposent une implication forte de la Collectivité, des moyens financiers et humains conséquents. Cette mesure va dans le bon sens, nous doutons que cela conduise à une réelle résorption de l'habitat insalubre sur la Commune. La mesure d'ailleurs est déjà active sur le Parc de la Noue depuis 2021, pourriez-vous nous faire un bilan, notamment dans le cas où des permis ont été refusés ? Je vous remercie.

Il n'y a pas de souci. Vous n'avez pas été préparée à répondre, bien sûr. Parce que cela a changé il y a cinq minutes, nous l'avons vu, Madame ADLANI, nous vous avons vue.

Madame le Maire : De toute façon, nous l'avons décidé, mais il n'a pas été mis en place jusqu'à maintenant sur le Parc de la Noue.

Madame YOUSSEUF : Pareil, vous avez dit qu'il serait mis en place à partir de 2021 pour le Parc de la Noue.

Madame le Maire : Oui, effectivement.

Madame YOUSSEUF : Du coup, nous aimerions bien avoir un bilan.

Madame le Maire : Le bilan, nous ne l'avons pas sous les yeux. Nous vous le ferons parvenir la prochaine fois. Concernant les ressources, nous avons prévu trois personnes. Une qui est déjà en interne, que nous redéplaçons, et deux recrutements.

Madame YOUSSEF : Cinq personnes ? Trois recrutements et deux personnes déjà en place ?

Madame le Maire : Non, une personne en place et deux recrutements.

Madame YOUSSEF : Elles seront rattachées à quel service ?

Madame le Maire : Logement.

Madame SOLEIL : Service Logement Habitat.

Madame YOUSSEF : Avec quel intitulé de poste ?

Madame SOLEIL : Responsable d'hygiène et d'insalubrité. Il y en a une, nous en recrutons deux autres, donc trois personnes.

Madame le Maire : Est-ce que c'est clair ? Il est prévu trois personnes pour ce permis de louer. Nous avons une personne qui est déjà présente et deux recrutements à venir. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Pas d'autres interventions ? Nous votons.

PAR 38 VOIX POUR

3 - Instauration du « Permis de diviser ».

N° 2025-012

Madame le Maire : Madame ADLANI.

Madame ADLANI : Merci. Les dispositions des Lois « Alur » et « Elan » ont entendu de renforcer cette lutte contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil, en permettant notamment aux Collectivités d'agir sur la qualité des logements mis en location sur leur territoire, via ses dispositifs tels le permis de louer et le permis de diviser. Afin de lutter contre les problématiques de division, notamment pavillonnaires, qui sont répandues sur l'ensemble de la ville et qui conduisent à l'accentuation de situations d'indignité locatives, la Commune souhaite mettre en place le permis de diviser. Ce dispositif permettra d'enrayer les créations de logements ne répondant pas aux normes en vigueur et ainsi de réduire l'action des marchands de sommeil du parc privé. Il est donc demandé à l'Assemblée Délibérante d'instaurer sur la Commune de Villepinte le « permis de diviser ».

Madame le Maire : Merci. Des questions, j'imagine ? Madame YOUSSEF.

Madame YOUSSEF : Oui, merci. Je commencerai par mon grand moment de congratulation, mais c'est également une disposition de la loi « Alur ». Je rappelle juste que cette loi a été votée sans les voix de l'UMP et du MoDem. Mais vous le dites, c'est un super dispositif, donc nous sommes contents que vous vous en saisissiez quand même. Toutefois, ce dispositif, je tiens à vous le faire remarquer, doit s'appliquer dans certains cas et sous certaines conditions, parce que la division pavillonnaire peut s'avérer par moment vertueuse pour pouvoir densifier, par exemple, raisonnablement le tissu pavillonnaire et éviter justement les immeubles, puis les dents creuses et les immeubles, puis les dents creuses, etc. Et il y a beaucoup de rapports qui vont dans ce sens. Mais cette densification doit se faire sous une portion très précise du territoire et de manière extrêmement maîtrisée. Nous sommes quand même contents que vous le mettiez en place, sans penser à autre chose.

Il faudra veiller quand même à ne pas s'opposer par principe à la division pavillonnaire, mais plutôt l'accompagner. Au lieu de vendre les terrains et... parce que dans certains endroits, la division pavillonnaire est interdite, qui peut se faire de manière complètement propre, légale, déclarée et avec des habitations qui sont complètement dignes d'être habitées. Elles sont refusées et puis quelques années plus tard, ces mêmes parcelles sont vendues et c'est un immeuble qui pousse.

Juste pour vous dire que nous sommes quand même contents que vous mettiez en place ce permis de diviser, que nous espérons que cela sera fait avec les mêmes inquiétudes que nous avons

données pour le permis de louer, avec un personnel qui puisse être là et vigilant. Même question que j'ai posée à Madame SOLEIL, du coup : est-ce que ce dispositif-là engendra des recrutements ? Si oui, combien et comment vous comptez doter votre service pour pouvoir appliquer ce permis de diviser ?

Madame ADLANI : Le permis de diviser, c'est un peu différent du permis de louer parce que le permis de louer doit imposer une vérification sur site et nous avons un mois pour répondre aux propriétaires bailleurs pour permettre la location ou non, avec une amputation si ce n'est pas dans les règles, une amende pouvant aller jusqu'à 15 000 €, qui peut être portée à 15 000 € s'il y a des récidives et si le bien qui est loué ne répond pas aux normes. Evidemment, comme vous l'a rappelé Madame SOLEIL, c'est pour lutter contre les marchands de sommeil.

Alors, s'agissant du permis de diviser, je disais que c'était un dispositif un peu particulier parce que nous l'intégrons dans le PLU, parce que le PLU actuel n'impose pas de superficie minimale en cas de division du logement. C'est vraiment toute la problématique et la difficulté aujourd'hui. Si je compare Villepinte à Sevran, par exemple, nous avons de très belles meulrières qui ont été divisées par 6, 8 ou 10 logements et nous nous retrouvons dans des quartiers pavillonnaires avec des appartements en réalité. Cela n'est absolument plus un quartier pavillonnaire, cela devient juste du logement locatif dans ce quartier pavillonnaire. Le cachet du quartier pavillonnaire, de la maison individuelle, n'est pas respecté.

Donc dans le cas du permis de diviser, cela sera dans l'instruction des dépôts. Evidemment, puisque nous l'intégrons dans le nouveau PLUi, nous allons bien évidemment respecter le tissu pavillonnaire. Ce futur PLUi qui va être approuvé fin du semestre 2025 pourra instaurer de nouvelles normes que nous voulons respecter. S'agissant de cette division de logement et de tout cela pour lutter aussi contre la mise en location de biens insalubres. Nous le voyons, malheureusement, dans des pavillons où certains louent des abris, des garages, des sous-sols sans avoir les normes en vigueur. Merci.

Madame le Maire : Des questions ?
Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Il faut peut-être, pour appliquer de bonne forme ces instaurations de permis de diviser ou le permis de louer, qu'il y ait – comme il y avait auparavant – des urbanistes enquêteurs qui sillonnent Villepinte, parce que nous voyons quand même beaucoup de constructions sauvages, en bien dur, en parpaing. Ce n'est pas un truc que nous pouvons démonter. Des fois, ce sont des préfas de qualité, mais d'autres c'est carrément des pavillons qui sont construits dans le jardin, alors que le fond de parcelle n'a pas été vendu. Ce sont les mêmes familles qui le font. Nous le voyons souvent de notre fenêtre ou l'étage qui monte, alors qu'aucune déclaration de travaux n'est affichée sur la façade du pavillon quand il est revendu. C'est quand même assez particulier. Et nous voyons déjà la difficulté de contrôler ce genre de constructions sauvages qui depuis échappent complètement à l'impôt, sans compter les garages qui sont devenus des pièces. C'est pour cela que nous avons après des zones pavillonnaires envahies au niveau du stationnement. Nous n'arrivons même pas à faire ces enquêtes pour voir ce qui se construit. Je suis un peu inquiète de comment cela va se passer quand il y aura des gens qui viennent demander des permis de diviser ou alors le mois va passer ou le permis de louer ?

Madame le Maire : Madame KASMI.

Madame KASMI : Madame ADLANI, je me réjouis que vous repreniez la parole et que vous preniez vos délibérations comme c'était indiqué sur la tablette. Je suis heureuse de voir que vous vous inquiétez du futur PLUi ou PLU qui va être mis et voté au prochain trimestre 2025 et que vous portez un intérêt à la division et des logements insalubres, la précarité des gens. Je tiens à signaler quand même qu'il n'y a pas si longtemps de cela, d'ailleurs au dernier Conseil Municipal, nous avons eu un quartier qui s'est déplacé, des personnes en précarité qui se sont déplacées pour manifester justement sur ces logements insalubres, sur cette précarité, sur ces vendeurs de sommeil et nous étions face à une réelle problématique qui a sensibilisé beaucoup d'associations, beaucoup de Villepintois et des Villepintois qui ne font ni partie de l'association ni rien du tout, qui se sont attelés à travailler dans l'intérêt de ces personnes-là dans la précarité.

Je tiens à vous féliciter, Madame ADLANI, pour votre absence, votre manque de présence, votre manque de soutien pour ces familles-là. La seule fois où vous vous êtes déplacée au gymnase, vous avez été d'une arrogance qui vous va si bien en leur adressant la parole. D'ailleurs, le seul repas que vous avez pris en charge par la Municipalité, « ça se mérite », ce sont vos termes, puisque vous pensez les mériter. Et peut-être que vous vous êtes rattrapée lorsque vous avez fait ce repas avec nos jeunes mineurs au restaurant. Vous avez peut-être débattu des problématiques rencontrées au Parc de la Noue. En tout cas, pour information, il y a encore des personnes qui sont logées aux frais de la Ville – merci, Madame le Maire, je tiens quand même à le souligner – encore dans la précarité dans les hôtels, et ce sont des personnes qui vivaient dans des logements insalubres. Mais en plus de cela, en surpopulation dans des petits appartements. Et je ne vous ai pas vue aussi investie que là. C'est bien joli de nous présenter des délibérations. Pour finir – ce n'est pas une question, mais c'est un état, c'est une constatation – que vous allez porter et que vous nous vendez du rêve, mais au final, la réalité du terrain est là et vous ne vous y intéressez pas du tout.

Madame le Maire : Madame ADLANI.

Madame ADLANI : Vous écoutez, c'est un cauchemar, Madame KASMI. Moi, si je vous vends du rêve, au moins, je fais rêver les gens. Mais par contre, s'agissant de vos propos, je ne vois pas le rapport avec le permis de diviser parce que là, je parlais du PLU. Vous êtes en train de me féliciter sur la mise en place du nouveau PLUi, qui va être instauré courant du semestre 2025, puisque vous dites que vous étiez membre du Bureau Municipal et que vous avez approuvé ce nouveau PLUi, ici dans cette même salle, au Bureau Municipal. J'ai même été applaudie par vous-même, Madame KASMI, dans ce Bureau Municipal pour le nouveau PLUi. J'en fais appel à votre mémoire qui, à mon avis, est défaillante.

Mais par contre, moi, j'ai une bonne mémoire. Effectivement, je suis venue au gymnase Victor Hugo – ce n'est pas le propos de la délibération, mais je vais quand même répondre sur un point – le lendemain. Je crois que vous êtes arrivée le samedi ou le dimanche, donc 4 ou 5 jours après l'incendie du fameux mercredi soir où ma collègue Marilyne VAUBAN était présente puisqu'elle était d'astreinte. Et donc en tant qu'élue d'astreinte, elle s'est présentée au gymnase Victor Hugo. Nous avons ouvert avec la prise en charge par la Ville des nuitées d'hôtels depuis la mi-décembre. Vous saluez Madame le Maire, mais la Majorité c'est d'un commun accord évidemment, pour mettre à l'abri ces familles. Et donc pour tout le reste, j'en appelle à votre non-présence pour les débuts. Vous êtes arrivée ensuite peut-être pour faire de la politique, mais nous, nous étions bien présents avec les habitants et si nous avons pu les mettre à l'abri, c'est au gymnase Victor Hugo que nous avons ouvert aux habitants et que nous avons pu aussi permettre ces liens avec les personnes qui ont, malheureusement, subi cet incendie.

Vous dites aussi que j'étais présente ce jour-là et il y avait l'incendiaire. Vous avez pris une photo avec lui, Madame KASMI. L'incendiaire était présent juste devant l'Hôtel de Ville. Incendiaire avec qui vous étiez présente en train de discuter. Je ne fais pas de raccourci, mais l'incendiaire a été appréhendé par la police. Eh oui, vous étiez en longue discussion devant le Conseil Municipal, incendiaire dont je tairai le nom, mais la police l'a heureusement appréhendé. Et depuis, il n'y a plus d'incendies.

Madame le Maire : Pas d'autres interventions ?

Madame KASMI.

Madame KASMI : Faites très attention, Madame ADLANI, quand vous dites que j'ai pris des photos et que j'étais avec l'incendiaire. Il n'a pas encore été jugé et condamné. Faites très attention aux propos que vous tenez dans cette assemblée. Comme l'a si bien dit Madame le Maire, tout est enregistré. Ensuite, que j'apparaisse ou pas au début, à la fin, au milieu, comme vous pour faire des photos et cela, nous ne vous retirerons jamais le mérite, vous ne démeritez pas en apparitions, moi je n'ai pas besoin d'être présente. J'ai été présente, ne vous inquiétez pas, autrement. Quand j'ai dû intervenir, c'était vraiment que nous étions arrivés à un point de non-retour. Je n'ai pas besoin de votre aval pour apparaître et pour être là, je ne suis pas là pour faire de la figuration.

Madame ADLANI : Et ni moi du vôtre. Merci.

Madame KASMI : Moi, je ne suis pas Elue de la Majorité.

Madame ADLANI : Vous l'étiez il y a si peu, Madame KASMI et vous aviez tout voté. Aujourd'hui, je vous vois critiquer toutes les délibérations. Mais je suis désolée, critiquer c'est facile maintenant qu'on est dans l'Opposition. Mais les Villepintois seront reconnaître aussi vos absences et vos manquements, merci.

Madame KASMI : Cela ne sert à rien d'aboyer, Madame ADLANI, nous ne vous entendons pas, laissez finir de parler les gens.

Madame ADLANI : Je n'aboie pas, je vous réponds, Madame KASMI. Vous étiez présente avec l'incendiaire, devant, en train de discuter avec lui. Donc maintenant, est-ce que vous reconnaissez que c'était l'incendiaire qui a été appréhendé ? C'est tout ce que je dis. Heureusement que depuis, les policiers ont arrêté l'incendiaire, il n'y a plus d'incendies. C'est tout ce que je dis.

Madame KASMI : C'est très grave, si vous faites des raccourcis.

Madame ADLANI : Je ne fais pas des raccourcis, je dis qu'il était présent ici, devant le Conseil Municipal avec malheureusement les habitants qui ont subi les incendies à cause de l'incendiaire, qui a été arrêté par la police. Voilà ce que je dis. Et je vous voyais en bonne discussion devant le Conseil Municipal, le dernier samedi ici, devant l'hôtel de Ville. Maintenant, il y a ceux qui se reconnaîtront, Madame KASMI. Mais vous étiez en grande discussion avec l'incendiaire.

Madame KASMI : Ce n'est pas la peine de répéter en boucle, vous êtes comme cela en boucle pour rien du tout. Vous dites que c'est l'incendiaire, il y a un jugement, il faut attendre qu'il soit jugé et condamné. Ressaisissez-vous, Madame ADLANI. Je ne vais pas vous apprendre la loi. « Vous parliez avec l'incendiaire », je ne parlais pas avec l'incendiaire, je parlais avec un Villepintois. Vous dites et vous le condamnez là dans cette instance...

Madame ADLANI : Quel est le lien avec la délibération, Madame KASMI ? Est-ce que je peux avoir le lien avec la délibération ?

Madame KASMI : Non, non. Je réponds à ce que vous dites, vous ne pouvez pas m'accuser et puis après dire : « oh, en lien avec la délibération ». Vous n'êtes pas maître de la situation, Madame ADLANI. Vous ne pouvez pas m'accuser de quelque chose et puis après vous me dites : « en lien avec la délibération ». Ressaisissez-vous, arrêtez d'aboyer. J'ai fait des photos avec des Villepintois.

Madame ADLANI : Cela vous change d'avoir quelqu'un qui vous répond, peut-être, moi, je vous réponds.

Madame KASMI : Mais pas du tout. Regardez, je ne suis pas perturbée.

Madame ADLANI : Je suis très calme pour vous répondre, Madame KASMI.

Madame KASMI : Mais il n'y a pas de problème, je vous réponds aussi. Je n'ai pas de problème avec cela, je finis. Parce que vous étiez en train d'aboyer, je vous réponds, Madame ADLANI. Oui, j'ai fait des photos avec les Villepintois. C'est vous qui jugez et condamnez un Villepintois et vous dites que c'est l'incendiaire, pas de problème.

Je vous laisse dire tout ce que vous avez envie de dire, c'est votre responsabilité. Maintenant, vous dites que je suis apparue au bout du cinquième jour, il n'y a aucun souci. Moi, je vous dis juste, en rapport avec la délibération, vous êtes bien gentille, mais c'est vous l'Elue à l'Urbanisme, donc quand il y a des gens dans la précarité, ne venez pas donner des leçons de morale à des gens qui sont sur le terrain depuis des années, quand vous n'apparaissez que pour les photos. Merci beaucoup.

Madame ADLANI : Madame le Maire, je vais répondre juste sur la forme. Je n'ai aucune leçon à recevoir de Madame KASMI sur les questions de solidarité que j'effectue via mon travail, via

aussi ma délégation ici en tant qu'Elue ou ma délégation en tant que Vice-présidente en charge des Solidarités. Je crois que Madame KASMI a profité aussi grandement de ma générosité. Comme elle parle des liens avec la jeunesse, je pense qu'elle m'a demandé des services et personnellement, je lui ai rendu beaucoup de services. Ma générosité a été là, quand il a fallu être là.

Madame KASMI : Bravo, Madame ADLANI, cela vous ressemble.

Madame le Maire : Madame YOUSSEUF.

Madame YOUSSEUF : Je me plaignais, Madame ADLANI, que vous ne preniez pas la parole, mais franchement quand vous décidez de la prendre, ce n'est pas possible. Vous coupez la parole aux gens en permanence. Vous devez laisser l'intervention se faire et répondre derrière si vous n'êtes pas d'accord. Vous avez le droit de ne pas être en accord avec ce qui est dit, mais vous attendez votre tour. Madame le Maire, c'est à vous de faire la police des séances, elle n'a absolument pas été tenue là. Pendant – cela a duré quoi – cinq bonnes minutes, deux personnes parlaient en même temps, c'était assez désagréable. Et une personne avait la parole et l'autre ne l'avait pas. Je comprends que cela soit difficile pour vous dans la période de garder votre calme, mais c'est les règles du jeu. Vous êtes en campagne, apprenez le contradictoire. Ce n'est pas très compliqué, vous apprenez le contradictoire, quelqu'un vous contredit. Vous avez le droit de me répondre, si vous voulez, demandez la permission à Madame le Maire. Vous avez le droit de me répondre si vous en avez envie, mais apprenez le contradictoire. Quelqu'un vous contredit, vous n'êtes pas d'accord, vous le dites et puis c'est fini.

Par contre, ce que je voulais dire tout à l'heure, c'est que c'est extrêmement dangereux ce que vous avez annoncé. Vous avez dit : « vous prenez des photos avec l'incendiaire ». Moi, je voulais savoir ce que vous sous-entendez par-là : « vous preniez des photos avec l'incendiaire ».

Monsieur JIAR : « Pupuche » n'a pas le droit de parler.

Madame YOUSSEUF : Monsieur JIAR, vous n'avez pas non plus le droit de nous couper la parole, ce n'est pas vous qui faites la police de séance. Du coup, je veux savoir ce que vous sous-entendez quand vous dites que des personnes ont pris des photos avec l'incendiaire ? Les propos sont particulièrement graves et ils sont très lourds de sens. Et en plus, vous avez dit : « pendant que nous, nous étions en train de je ne sais quoi, vous, vous preniez des photos avec l'incendiaire ». Est-ce que vous pensez que qui que ce soit ici aurait pris des photos avec une personne qui aurait commis un tel délit ? Encore une fois, je ne sais pas si cette personne a été jugée ou pas, mais voilà. Mais est-ce que vous sous-entendez qu'en connaissance de cause, qui que ce soit aurait pris des photos avec l'incendiaire ? J'aimerais bien avoir la réponse.

Madame le Maire : Madame ADLANI.

Madame ADLANI : Merci, Madame le Maire. Je ne vous coupe pas parce que vous ne me coupez pas quand je prends la parole. Par contre, si j'ai cette attitude avec Madame KASMI, c'est qu'elle le fait tout le temps avec Madame le Maire dans cette enceinte, depuis le mois de juillet, à couper la parole, à prendre la parole sans que nous la lui donnions, à repartir encore. Donc voilà, c'est très désagréable ce qu'elle a vécu, mais je ne savais pas que vous étiez l'avocate de Madame KASMI, Madame YOUSSEUF.

Sur vos questions, moi, je laisse la justice faire son travail et nous verrons à ce moment-là quand les condamnations seront faites. Mais en tout cas, des interpellations ont été faites.

Madame le Maire : S'il vous plaît. L'article 40, je l'utilise souvent figurez-vous.

Madame ROLAND : Nous n'avons pas voté le permis de diviser.

Madame le Maire : Madame ADLANI.

Madame ADLANI : Je veux juste préciser une chose sur l'incendiaire qui a été interpellé, 24 mois de prison, dont 22 mois de probatoire renforcé pendant 2 ans, avec interdiction aussi d'approcher Villepinte.

Madame ROLAND : Cela n'a pas lieu d'être ici, ce n'est pas dans la délibération.

Madame le Maire : Maintenant, je vous propose de passer au vote. Je pense que cela suffit sur cette délibération, surtout que nous nous en sommes largement éloignés.

PAR 38 VOIX POUR

- 4 - Gestion Urbaine de Proximité. Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour l'année 2025 – Retrait des dépôts sauvages et des véhicules épaves dans le Parc de la Noue.

N° 2025-013

Madame le Maire : Madame VERTÉ.

Madame VERTE : Le Parc de la Noue est un quartier confronté à des difficultés structurelles, marquées par :

- L'accumulation de dépôts sauvages sur les espaces privés et publics,
- La présence récurrente de véhicules épaves qui occupent illégalement des places de stationnement et favorisent des pratiques de mécanique sauvage.

Il est proposé de solliciter à nouveau l'aide de l'ANAH afin de poursuivre et d'intensifier les actions engagées, à savoir :

- Le retrait d'au moins de 15 véhicules épaves sur les espaces privés,
- La collecte des dépôts sauvages sur les espaces privés par un prestataire, en complément des interventions de la régie propreté de la Ville.

La Commune propose d'allouer 13 323 € à ces deux actions et sollicite une demande de subvention auprès de l'ANAH à hauteur de 6 661,50 €. Il est donc demandé à l'Assemblée Délibérante d'autoriser la demande de subvention relative à l'ANAH pour le retrait des dépôts sauvages et l'enlèvement des véhicules épaves au sein du parc privé du Parc de la Noue.

Madame le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ?
Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Bien sûr, nous sommes d'accord avec cette délibération parce que c'est vrai que cela pollue souvent l'espace et l'environnement des citoyens. Pour autant, je voulais savoir s'il y avait des actions menées pour éviter cela. Par exemple, peut-être à l'affût des voitures qui sont bricolées sur les parkings où plein de choses sont laissées. Je ne parle pas des épaves brûlées, il y en avait d'autres dans la Ville, au-delà du Parc de la Noue. Cela devient une mode, à Noël, au 14 juillet. Mais voilà, est-ce qu'il y a des actions menées pour vraiment lutter contre la mécanique sauvage qui pollue souvent beaucoup les espaces et les parkings notamment, mais aussi les espaces verts avec l'abandon des restes de voiture ? Merci.

Madame le Maire : Madame VERTE va vous répondre et ensuite Monsieur BEAUDEAU.

Madame VERTE : En ce qui me concerne, de toute façon, vous avez des actions qui sont menées par la Gestion Urbaine de Proximité pour sensibiliser les personnes au fait que ce n'est pas une pratique. Lorsque nous avons fait appel à la Police Municipale pour intervenir auprès de ces personnes, puisque finalement ce n'est quand même pas non plus normal d'avoir à ouvrir sa voiture et faire tout ce déballage de pièces que l'on pourrait laisser sur place. C'est la Gestion Urbaine de Proximité qui fait des actions de sensibilisation, et la Police Municipale qui intervient quand il y a quand même des dégâts. Si c'est cela que vous vouliez poser comme question.

Mme ROLAND : Je voulais savoir les actions menées, parce que si je ne m'abuse, nous n'avons pas le dispositif GUP sur le Parc de la Noue. Nous l'avons sur les Quatre Tours, Trilogie, nous l'avons ailleurs.

Madame VERTE : Le dispositif GUP existe sur le Parc de la Noue, et il est renforcé par cette GUP spéciale qui est maintenant GUP renforcée, qui s'appelle comme cela d'ailleurs, parce qu'il y en a une sur le Parc de la Noue. Donc, il y a les deux GUP.

Madame ROLAND : Est-ce que nous avons ce sujet, ce regard particulier sur ce sujet ? J'avais également évoqué en Commission, je ne sais pas si vous vous rappelez, l'idée qu'il me semble qu'il existait avant, peut-être que Mélissa le sait, au Département un service aussi qui traitait le problème des voitures-épaves dans certains lieux. Mais c'est très ancien, peut-être que cela a disparu. Je ne sais pas si cela existe toujours, mais qui cela pourrait accompagner, plutôt que de prendre les fonds de l'ANAH pour cela. C'était une question.

Madame le Maire : Monsieur BEAUDEAU.

Monsieur BEAUDEAU : Madame ROLAND, pour venir en appui de ce que vous disiez, ou en complément, vous choisirez, nous avons fait trois opérations l'année dernière sur le Parc de la Noue pour enlever les épaves, tout simplement. La Ville de Villepinte a enlevé 70 véhicules l'année dernière, à nos frais. Dans le cadre de l'ORCOD-IN, le Préfet voulait quand même que le Parc de la Noue soit un peu nettoyé de toutes ces verrues que chacun pouvait voir. Et nous avons enlevé 70 voitures.

Quand nous savons que l'enlèvement coûte 375 € pour une voiture, vous voyez, je vous laisse imaginer le total. Cette année, cela va nous coûter 4 635 € pour enlever 15 voitures, mais cela ne sera pas évident. Évidemment, 15 voitures sur le Parc de la Noue, c'est 50-60-70, une centaine qu'il faudrait enlever. Cela ne sera pas suffisant. Mais nous verrons quand même, je pense, en temps et en heure. Ce qui compte, c'est de commencer avec ces 15 voitures, de solliciter la subvention de l'ANAH et d'arriver à faire place nette sur le Parc de la Noue. En gros, c'est cela.

Madame le Maire : Merci.
Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Bien sûr, cela sera partiellement financé. Mais est-ce que lorsque le propriétaire est déterminé par rapport à l'immatriculation de la voiture, vous vous retournez, au-delà de cela, contre lui, puisqu'il est censé payer l'enlèvement ?

Monsieur BEAUDEAU : Dans un premier temps, quand nous n'enlevons pas, le Parc de la Noue est un endroit privé. Si vous voulez, cela va durer cinq minutes, je peux vous expliquer. Je ne sais pas si nous avons vraiment le temps, parce que je crois qu'il y a une galette tout à l'heure. Une voiture-épave, cela ne veut pas dire qu'elle est non identifiable. Nous localisons une voiture-épave, elle a sa plaque d'immatriculation ou le numéro de série. Elle sera identifiée avec ce numéro de série ou sa plaque. A partir de là, le propriétaire est identifié. Nous lui envoyons un recommandé par l'intermédiaire du Commissariat, il a 15 jours pour l'enlever. A partir de là, si au bout de 15 jours il n'a pas enlevé sa voiture, alors c'est à nous d'intervenir, nous pouvons l'enlever à ce moment-là, cela devient légal. Mais le Parc de la Noue est un endroit privé. Si nous enlevons une voiture sans avoir averti son propriétaire, ni plus ni moins, c'est un vol, donc, nous ne pouvons pas faire n'importe quoi. Est-ce que j'ai bien répondu à votre question, Madame ROLAND ?

Madame ROLAND : Monsieur BEAUDEAU, je connaissais la procédure. Mais quel que soit l'endroit, à partir du moment où il y a la plaque, vous êtes obligé d'avertir le propriétaire, parce qu'il pourrait vous dénoncer en disant que vous avez agi sur son bien. Pour autant, ma question était de savoir si au-delà de cela, puisque le propriétaire est déterminé, nous ne lui faisons pas payer l'enlèvement ou une partie ? Est-ce que nous avons la démarche de solliciter son remboursement ?

Monsieur BEAUDEAU : Si, vous avez raison. Vous avez entièrement raison, c'est le cas lorsque le propriétaire est identifié et lorsqu'il a été dûment informé de l'état de sa voiture, qu'elle risquait de se la faire enlever. Dès l'instant qu'il est informé, nous l'enlevons et nous nous retournons évidemment contre lui.

Madame le Maire : Plus d'intervention sur ce sujet ? Nous passons au vote.

PAR 38 VOIX POUR

IX - RESSOURCES HUMAINES

- 1 - Tableau des Effectifs : Suppressions et créations de postes.
N° 2025-014

Madame le Maire : Afin d'accompagner les besoins du Service Public Local et de mener à bien les projets des différentes directions, il y a nécessité d'ajuster le tableau des effectifs des personnels permanents. Il est donc proposé à l'Assemblée Délibérante d'ajuster le tableau des effectifs qui est joint à la présente délibération.

Madame PHILIPPON-VERMOND.

Madame PHILIPPON-VERMOND : Comme à chaque fois, je demande à avoir un tableau des effectifs lisible, parce que là, c'est particulièrement imbuvable et illisible. Nous ne pouvons pas rapprocher les tableaux des effectifs d'une fois sur l'autre, c'est tout pêle-mêle. Il me semble, je mets un conditionnel dans la mesure où j'étais absente lors du dernier Conseil Municipal, conformément à l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le tableau des effectifs doit être complété et présenté, arrêté avant le 31 décembre de chaque année. J'ai repris les délibérations, j'ai vu plein de tableaux des effectifs. Normalement, c'est une délibération spéciale où nous arrêtons le tableau avec toutes les filières et tous les cadres d'emploi avec le nombre de postes. Je ne l'ai pas vu sur les préparations. Et comme nous n'avons pas eu le compte-rendu, je n'ai pas pu le voir. Merci.

Madame le Maire : Madame YOUSSEUF.

Madame YOUSSEUF : Juste pour dire que nous nous abstenons comme d'habitude sur le tableau des effectifs, qui n'est plus un tableau. Je l'ai déjà dit la dernière fois. Et c'est extrêmement difficile à lire.

Madame le Maire : Pas d'autres questions ?
Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Juste pour précision, ou alors peut-être que j'ai mal compté, nous avons plus de suppressions que de créations. Nous avons des suppressions-créations parce que ce sont des transferts de postes. Mais nous avons quatre suppressions, si je compte bien, pour une création. C'est cela, Madame le Maire ?

Madame le Maire : C'est cela.

Madame ROLAND : Excusez-moi, Madame le Maire, par rapport à la Commande Publique, nous ne le voyons pas ailleurs, il n'y a plus de service de la Commande Publique ? Parce que la réunion avait été annulée la précédente fois, et je n'ai plus revu.

Madame le Maire : Il nous manque beaucoup de monde à la Commande Publique. Nous avons des recrutements en cours.

Madame ROLAND : Mais que nous n'avons pas noté là ? Là, nous sommes dans la suppression, mais nous n'avons pas remis la création à nouveau, Madame le Maire.

Madame le Maire : D'autres questions ? Non. Nous passons au vote.

PAR 10 ABSTENTIONS : *M. LLEDO, M. FERNANDEZ, Mme YOUSSEUF, Mme RIGAL, M. KERAUDREN, Mme BEN HADJ KHALIFA, Mme ROLAND, Mme CADARÉ, M. ARRACHMANE, Mme PHILIPPON-VERMOND*

PAR 27 VOIX POUR

2 - Mise en place du bonus « attractivité » CNAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiales) pour les personnels en accueil collectif de la Petite Enfance.

N° 2025-015

Madame le Maire : Madame PERRON.

Madame PERRON : Merci, Madame le Maire. Vous avez lu la délibération, je vais vous lire mon résumé des rapporteurs. Mais avant, puisqu'il y a une question de Shéhérazade sur la présentation du ROB, je voulais juste faire une petite introduction pour que cela soit bien clair pour tout le monde. Ce dispositif n'est pas une initiative Ville. Le bonus « attractivité » est un dispositif de la CAF, la Ville s'inscrit dans un dispositif CAF. La CAF a mis ce dispositif en place en 2024, dans un contexte un peu particulier. La Petite Enfance, je l'ai dit à plusieurs Conseils, cela bouge beaucoup depuis quelques années. Les deux principales choses à prendre en compte, c'est déjà ce que nous avons appelé le rapport IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales).

C'est un rapport, malheureusement, qui a été commandé par le Ministre chargé des Solidarités en 2022, suite au décès d'un enfant dans une structure de crèche collective. Le rapport IGAS a été produit et a fait 39 recommandations, préconisations dans différents domaines. L'enquête portait sur la qualité de l'accueil du jeune enfant, donc très directement liée à la qualité de formation des personnels et la prévention de la maltraitance dans l'ensemble des établissements d'accueil du jeune enfant. Je précise quand même, hors crèches familiales et jardins d'enfants.

Ce rapport a fait diverses préconisations dans :

- le domaine de la connaissance du développement de l'enfant et de l'apport de la science par rapport au développement de l'enfant,
- la garantie d'une présence effective et sécurisante auprès des enfants,
- l'amélioration du bâti et l'aménagement intérieur et extérieur,
- les ressources humaines et formation des professionnels,
- le financement et la qualité de l'accueil, et deux autres domaines : l'évaluation et l'inspection contrôlée et la gouvernance du secteur de la Petite Enfance.

Cela a été directement pris en compte, bien sûr, par la CAF dans sa proposition de bonus « attractivité ». Il faut savoir que ce sont des constats qui avaient été faits déjà par d'autres rapports, notamment en 2016 par le rapport Giampino du nom de son rapporteur.

Par ailleurs, vous avez peut-être entendu parler de deux autres choses : la loi pour le plein emploi qui date du 18 décembre 2023, et qui a impacté la Petite Enfance puisqu'il est prévu que des places d'accueil supplémentaires soient créées. Et cette loi plein emploi définit les nouvelles compétences exercées en accueil du jeune enfant par les communes. A partir du 1^{er} janvier 2025, comme je le disais aussi dans le ROB, ce n'est pas bien avancé sur le sujet, les communes doivent recenser les besoins des enfants de moins de trois ans et de leur famille en matière de services aux familles.

Les communes recensent également l'offre d'accueil individuel et collectif existant sur leur territoire. Les communes doivent accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents, notamment en les informant sur les modes d'accueil et sur les modes de soutien à la parentalité. Les communes doivent également planifier le développement des modes d'accueil du jeune enfant en créant des places d'accueil à court et à moyen terme pour répondre aux besoins des familles. Elles doivent soutenir la qualité des modes d'accueil individuel et collectif, public et privé afin de renforcer la cohésion de la communauté éducative au sein de leur territoire.

Et dans ce cadre-là, nous avons également le service public de la Petite Enfance qui a été mis sur pied, mais les décrets ne sont pas encore parus.

C'est pour cela que la CAF a pris en compte ces nouveaux éléments autour du jeune enfant et a décidé de créer un bonus attractivité qui concerne en fait les personnels en accueil collectif de la Petite Enfance. C'est pour reconnaître ces métiers, en particulier la pénibilité. C'est pour également favoriser l'attractivité des communes, parce que les communes ont du mal à recruter

dans le domaine de la Petite Enfance. Et puis effectivement maintenir un accueil régulier et suffisant auprès des enfants.

Je vais vous lire rapidement le résumé.

Depuis l'année 2024, les CAF versent un bonus « attractivité » aux partenaires gestionnaires de crèches financées par la PSU (Prestation de service unique), qui revaloriseront le niveau des rémunérations. Le montant de ce bonus forfaitaire est calculé par place, sur la base d'un montant déterminé pour représenter 66 % du coût pour l'employeur de revalorisations qui devront correspondre, pour les professionnels, à des augmentations de 100 € net mensuels minimum pour le secteur public. Je précise que ces 100 € nets pour un emploi à temps, cela touche les fonctionnaires comme les contractuels à partir du moment où ils sont au contact des enfants. C'est bien clair dans la directive CAF. Comme cela ne concerne que les personnels au contact des enfants, il y a une liste bien établie qui concerne donc :

- Les puéricultrices territoriales,
- Les infirmières territoriales,
- Les auxiliaires de puériculture territoriaux,
- Les éducateurs territoriaux de jeunes enfants,
- Les cadres territoriaux paramédicaux,
- Les puéricultrices cadres territoriaux de santé,
- Et d'autres statuts et cadres d'emploi comme les aides auxiliaires de puériculture, les adjoints techniques territoriaux 1^{er} classe et les assistant-e-s maternel-le-s.

Le bonus « attractivité » s'appliquera pour la ville à compter du 1^{er} juillet 2025. Il est donc demandé à l'Assemblée Délibérante d'autoriser la mise en œuvre du bonus « attractivité » d'un montant de 100 € net mensuels, à compter du 1^{er} juillet 2025, pour l'ensemble des professionnels, titulaires de la fonction publique ou contractuels, exerçant auprès d'enfants ou en fonction de direction dans les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) financés par la Prestation de Service unique (PSU).

Merci.

Madame le Maire : Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Merci, Madame le Maire. Christine a bien confirmé que les assistantes maternelles bénéficieraient aussi de cette valorisation, c'est la question que j'avais posée. Je voulais savoir pourquoi vous n'avez pas indiqué les montants annoncés en Commission, Christine ? Combien cela a coûté cette année et la subvention ? Moi, je l'ai, mais c'est pour le porter à la connaissance du public. Puisqu'un financement, le reste à charge n'est pas trop important pour la Ville et sera en année pleine l'année prochaine.

Madame PERRON : Effectivement, je ne l'ai pas annoncé parce qu'en fait, il est variable en fonction des personnels, parce que le personnel de la direction en ce moment est quasiment au complet. Je crois qu'on a juste un recrutement ouvert. Mais effectivement, d'une année sur l'autre, cela peut varier en fonction du nombre de personnels que l'on aura.

Actuellement, si nous prenons le service tel qu'il est aujourd'hui, le coût pour la Commune sur la masse salariale se monte à 93 000 € pour, comme nous avons dit dans la délibération, 57 agents concernés. En regard, nous avons une subvention de la CAF qui est calculée selon un barème précis qui va être aux alentours de 81 000 €. Donc, nous avons un reste à charge pour la Commune qui est aux alentours de 12 000 €.

La particularité, c'est que la masse salariale est impactée de 93 000 €, alors que la recette rentre en subvention et non pas sur la masse salariale directement, puisque c'est une prestation CAF. Le reste à charge annuel pour la Commune pour ce dispositif sera aux alentours de 12 000 € en année pleine.

Madame le Maire : Merci. D'autres questions ? Madame KASMI.

Madame KASMI : Je trouve cela très bien. Mais la question, c'était plus sur les 57 agents, je trouvais que c'était peu. Nous n'avons que 57 agents entre les puéricultrices... ?

Madame PERRON : Concernés, au contact des enfants, oui.

Madame KASMI : Au contact des enfants, je pensais qu'il y en avait beaucoup plus. Nous avons combien d'assistantes maternelles ?

Madame PERRON : En ce moment, je n'ai plus le chiffre exact en tête, 18 ou 19, je pense.

Madame le Maire : Madame PHILIPPON-VERMOND.

Madame PHILIPPON-VERMOND : Merci, Madame le Maire. C'est très bien de mettre en place cette prime qui est obligatoire. Par contre, je trouve qu'il est regrettable que cette délibération ne soit pas intervenue lors du Conseil Municipal de fin 2024, comme l'autorisait la circulaire, car le personnel de la Petite Enfance aurait pu bénéficier de cette prime dès le 1^{er} janvier de cette année, soit six mois de plus.

Madame le Maire : Madame PERRON va vous répondre.

Madame PERRON : Je voulais juste corriger quand même, ce n'est absolument pas obligatoire. C'est un dispositif CAF, la Ville n'est absolument pas obligée de s'inscrire dans ce dispositif. Nous avons souhaité le faire pour nos personnels, parce que bien sûr, c'est un avantage pour eux en termes de salaire, et c'est un avantage pour la Ville en termes de qualité d'accueil, de maintien des personnels auprès des enfants. Je pense qu'il y a des villes qui diront qu'ils ne vont pas sur ce dispositif. Donc, ce n'est absolument pas obligatoire.

Après, nous avons pris le temps bien sûr de bien observer, de relire toute cette convention et de bien mesurer les tenants et les aboutissants avant de se décider. C'est ce qui explique qu'elle passe seulement sur ce Conseil. Avant, elle a été, bien sûr, validée à l'unanimité en CST forcément, et nous le mettons en place à partir du 1^{er} juillet 2025. Et les personnels en sont tout à fait contents. Merci.

Madame le Maire : Merci, Christine. Pas d'autres observations ? Nous passons au vote.

PAR 37 VOIX POUR

- 3 - Participation à la procédure de mise en concurrence du contrat d'assurance des risques statutaires organisée par le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Petite Couronne.

N°2025-016

Madame le Maire : Le contrat d'assurance statutaire souscrit par le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG), auquel la Ville est adhérente, arrivera à échéance le 31 décembre 2025. Afin que la Collectivité reste associée au futur contrat, il est nécessaire d'adopter une délibération actant sa participation à la mise en concurrence organisée par le (CIG) et précisant les garanties à souscrire. Il est également important de souligner que la Ville pourra décider de ne pas poursuivre la procédure, si les conditions obtenues dans le cadre du futur contrat ne sont pas jugées satisfaisantes. L'assurance statutaire a pour objet de couvrir les risques financiers liés aux accidents du travail, maladies professionnelles, décès et maternité. Cette assurance, bien que facultative, permet à la Collectivité de sécuriser le remboursement partiel des salaires versés aux agents concernés.

Il est donc demandé à l'Assemblée Délibérante de s'associer à la mise en concurrence organisée par le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) en vue d'adhérer au contrat d'assurance des risques statutaires.

Pas d'observation ? Nous passons au vote.

PAR 35 VOIX POUR

4 - Rapport social unique (RSU) 2023.
N° 2025-017

Madame le Maire : Nous passons au Rapport Social Unique, ce sera un dont acte.
Le Rapport Social Unique (RSU) doit être réalisé tous les ans. Il propose une synthèse des données sociales de la Collectivité autour des grands thèmes suivants :

1. Emploi
2. Recrutement
3. Parcours professionnels
4. Organisation du travail
5. Rémunérations
6. Santé et Sécurité au travail
7. Formation
8. Action sociale et Protection sociale.

Il est donc demandé à l'Assemblée Délibérante de prendre acte du Rapport Social Unique (RSU) pour l'année 2023.

Je peux éventuellement vous faire une petite synthèse rapide de ce rapport. Concernant les effectifs et la répartition au 31 décembre 2023, la Collectivité comptait 1 109 d'agents, dont 54 % de fonctionnaires, 36 % de contractuels permanents, 10 % de contractuels non permanents. La majorité des agents appartient à la catégorie C qui représente 79 % des effectifs permanents, tandis que 13 % sont en catégorie B et 8 % en catégorie A. La répartition homme-femme met en évidence une prédominance féminine, notamment parmi les fonctionnaires où il y a 63 % de femmes.

Concernant le temps de travail, 85 % des agents permanents travaillent à temps complet. Parmi les agents à temps partiel, la proportion de femmes est plus élevée : 2 % des femmes contre 0 % des hommes. L'âge moyen des agents permanents est de 47 ans, tandis que celui des contractuels non permanents est légèrement plus jeune à 40 ans.

En 2023, la Collectivité a enregistré 59 arrivées et 73 départs d'agents permanents, dont la principale cause reste les départs à la retraite. Le taux global d'absentéisme s'élève à 16,92 % incluant toutes les absences : maladie, santé, accident de travail. Parmi celle-ci, le taux d'absentéisme compressible, notamment les maladies ordinaires et les accidents de travail est de 12 %.

Les charges de personnel représentent 57,5 % des dépenses de fonctionnement de la Collectivité. Le RIFSEEP et le CIR ont été mis en place pour les fonctionnaires et les contractuels, avec une part des primes et des indemnités s'élevant à 22,52 % des rémunérations annuelles brutes. Tout cela, vous l'avez en plus complet dans le rapport. 39 % des agents permanents ont bénéficié d'au moins une journée de formation en 2023, pour un total de 943 jours de formations réalisées. La Collectivité a enregistré 67 accidents de travail, avec un taux de 5,9 accidents pour 100 agents (5 %, presque 6 %). Les dépenses en prévention et sécurité ont atteint 76 680 € pour les équipements à renouveler, visites périodiques et renouvellement des machines-outils. Le pourcentage d'agents en situation de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) est de 6,10 %.

Est-ce qu'il y a des observations ?
Madame ROLAND.

Madame ROLAND : C'est un vœu pieux, mais il nous a été signalé en Commission que le travail pour l'égalité au niveau des salaires homme-femme à qualification égale va être engagé. Cela fait un moment que nous en parlons, il serait bien que cela se fasse. Je ne suis pas persuadée que si c'était l'inverse, cela ne serait pas engagé beaucoup plus vite s'il n'y avait pas l'égalité des hommes. Cela serait intéressant que cela puisse être étudié rapidement, parce qu'il n'y a pas de raison que les femmes continuent à être discriminées de cette façon au niveau des salaires. Elles ont autant de qualités que les hommes, n'en déplaise aux machos.

Madame le Maire : C'est dans le rapport suivant concernant l'égalité hommes-femmes. Est-ce qu'il y a des observations sur les RSU ? Monsieur FERNANDEZ.

Monsieur FERNANDEZ : Merci, Madame le Maire, juste un mot. Je connais parfaitement ce sujet. En termes d'égalité, c'est pratiquement impossible avec un écart de salaire pour les femmes de 21 %. Je pense que la parité serait mieux comme mot que l'égalité, puisque pour atteindre, l'égalité c'est compliqué, mais la parité est atteignable.

Madame le Maire : D'autres observations sur le RSU ? Parce que là, nous sommes sur le RSU, nous ne sommes pas sur le rapport égalité hommes-femmes. C'est un dont acte.

IL EST DONNE ACTE A MADAME LE MAIRE DE SA COMMUNICATION.

- 5 - Rapport 2024 de présentation sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la Commune de Villepinte et information relative à l'index de l'égalité professionnelle pour l'année 2023.

N° 2025-018

Madame le Maire : L'article L.2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que « *dans les communes de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le Maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la Commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation* ». L'article D.2311-16 du CGCT précise que le rapport fait état de la politique de ressources humaines de la Commune en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. A cet effet, il reprend notamment les données du bilan social. Le rapport comporte également un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et décrit les orientations pluriannuelles. Conformément aux décrets n° 2024-801 et n° 2024-802 du 13 juillet 2024 relatifs à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la Fonction Publique Territoriale et aux modalités de calcul des indicateurs relatifs à cette mesure, un index de l'égalité professionnelle relatif à l'année 2023 figure également en annexe. Il est donc demandé à l'Assemblée Délibérante de prendre acte de la présentation du rapport sur la situation de la Commune de Villepinte en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2024 et de l'index de l'égalité professionnelle pour l'année 2023.

Là, je ne vais pas faire de résumé, vous avez votre rapport. Concernant l'index, c'est nouveau, c'est un document de la DGCL qui nous fait apparaître un score de 70 sur 100 alors qu'il devrait être au moins de 75 sur 100 en trois ans.

Madame PHILIPPON-VERMOND.

Madame PHILIPPON-VERMOND : Je vais juste compléter votre propos. Effectivement, tous les efforts sont louables en matière d'égalité professionnelle femmes/hommes. Mais la Collectivité a encore des efforts à faire puisque ce n'est pas un des scores les plus élevés du Département qui, en Seine-Saint-Denis, est environ de 88 %. A titre indicatif, notre ville voisine de même strate, Tremblay-En-France est à 80 %. Nous avons encore des efforts à faire, mais nous y arriverons.

Madame le Maire : Pas d'autres observations ? C'est un dont acte.

IL EST DONNE ACTE A MADAME LE MAIRE DE SA COMMUNICATION.

- 6 - Délibération annuelle portant sur les avantages en nature du personnel communal.

N° 2025-019

Madame le Maire : L'article L.2123-18-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans sa rédaction issue de la Loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, dispose que « *selon les conditions fixées par une délibération annuelle, le Conseil Municipal peut mettre un véhicule à disposition de ses membres ou des agents de la Commune lorsque l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie. Tout autre avantage fait l'objet d'une délibération nominative, qui en précise les modalités d'usage* ». Tous les agents

des Collectivités Territoriales, y compris les agents non titulaires, ont la possibilité de bénéficier d'avantages en nature lorsque les critères requis par la législation et/ou la réglementation en vigueur sont remplis et qu'une délibération du Conseil Municipal fixe le cadre des conditions d'octroi. Il convient donc à l'Assemblée Délibérante d'adopter les avantages pour l'année 2025.

- Le véhicule de fonction du Directeur Général des Services et du Directeur de Cabinet du Maire,
- La concession pour nécessité absolue de service du Directeur Général des Services,
- Les concessions de logements pour nécessité absolue de service des gardiens des équipements communaux,
- Les concessions de logements dans le cadre d'une convention à titre précaire.

Il est donc proposé à l'Assemblée Délibérante d'adopter la délibération annuelle portant sur les avantages en nature du personnel communal, que vous avez évidemment, développé dans la délibération. Madame ROLAND.

Madame ROLAND : J'ai bien compris, j'ai découvert que la voiture du Maire n'était pas un véhicule de fonction. Cela m'a un peu épatée.

Madame le Maire : Nous sommes nombreux à le découvrir.

Madame ROLAND : C'est incroyable, parce qu'on est Maire tout le temps. Si vous voulez vous déplacer, vous n'allez pas aller chercher une voiture pour...

Madame le Maire : Le soir, elle est au garage.

Madame ROLAND : C'est très particulier. Ce que je ne trouve pas très clair, ce sont les modalités d'attribution. C'est sur la page 141. Je trouve qu'il y a des choses qui s'inversent. A partir de : « l'usage professionnel pour l'exercice des missions relevant des fonctions, usage toute l'année, usage sur le trajet domicile-travail et remisage à domicile », donc nous disons bien : « sur le trajet domicile-travail », « usage privé pendant les congés annuels, RTT et maladie ». Le Maire ne peut pas utiliser une voiture dans le cadre de ses fonctions, et là nous pouvons l'utiliser dans le cadre privé ?

Pour autant, après, il y a des choses qui s'opposent : « prise en charge par la Collectivité des frais liés à l'utilisation du véhicule : entretien, réparation », cela nous le savons. « Cette attribution constitue un avantage en nature soumis à cotisation et à déclaration pour les usages privés et en dehors ». Il faudrait être d'une grande honnêteté pour aller signaler tous ces usages privés et en dehors, puisque normalement, nous sommes censés le faire que dans le cadre des fonctions de travail. Si nous l'opposons au Maire, le Maire a une fonction. Ce n'est pas son métier, c'est une fonction. Mais les agents ont un véhicule de fonction parce que ce sont leurs missions qui font que le véhicule est nécessaire, c'est parce qu'ils ont un métier. Pour autant, pendant les vacances, ils ne sont pas dans leurs fonctions de leur métier. C'est vraiment antinomique.

Après, on parle de déclaration pour l'usage privé, alors que vous dites qu'il peut l'utiliser à usage privé pendant les congés annuels, RTT et maladie. Ce sont des choses qui ne sont pas très claires et qui s'opposent.

Madame le Maire : Nous sommes d'accord, mais je n'ai pas de réponse, apparemment, c'est la loi.

Madame ROLAND : C'est quand même tordu, parce que dans cette phrase-là, il est dit tout et son contraire.

Madame le Maire : Madame KASMI.

Madame KASMI : Moi aussi, cette délibération m'interpelle. Je vois de nouveaux agents intégrés à cette délibération. Est-ce que nous avons été vigilants pour l'attribution des logements pour certains agents, sur la capacité d'accueil ou est-ce que les logements sont attribués juste parce que cela répond à un besoin lié à leur charge de travail ou à leurs astreintes ? Parfois, ce sont de gros logements à capacité d'accueil pour de grandes familles, et parfois des agents seuls qui bénéficient de ce logement.

Ensuite, est-ce que la gratuité est pour tous les agents qui bénéficient des logements pour les astreintes et quels types d'astreintes ? Parce que nous voyons pour les gardiens d'écoles, gardiens de gymnases, etc., très bien. Par exemple, sans le citer, le chauffeur du Maire, pour l'attribution du logement, est-ce que cela fait partie de ses prérogatives ? Est-ce que dans ses astreintes, il a besoin d'un véhicule ?

Madame le Maire : Oui, c'est lié à ses prérogatives.

Madame KASMI : Le logement est lié à ses prérogatives et ses astreintes ?

Madame le Maire : C'est la raison pour laquelle il paie, ce n'est pas la gratuité pour le chauffeur, c'est 50 %.

Madame KASMI : Pour la superficie du logement, est-ce que c'est quelque chose qui est étudié ou non ?

Madame le Maire : Actuellement, non.

Madame KASMI : Lorsque nous savons qu'il y a des grandes familles qui sont demandeuses de logement, mais qui ne répondent pas particulièrement à cette attribution de logement.

Madame le Maire : Je ne peux pas vous en dire plus. Effectivement, la taille de la famille n'est pas un des critères. Nous essayons quand même de ne pas attribuer de grands logements à des personnes seules. Mais parfois, les personnes seules sont divorcées, elles ont des enfants à charge qu'elles doivent accueillir régulièrement.

Madame YOUSOUF :

Madame YOUSOUF : J'ai juste une question. Pour le reste, je ne voyais pas ce qui était choquant puisque nous parlons de remisage à domicile. La voiture est utilisée, vous disiez tout à l'heure : « elle reste au garage », ah ! la vôtre ? D'accord. Mais du coup, est-ce que le remisage, parce que la vôtre, c'est toute la question : votre voiture de fonction s'applique à vous ou à votre chauffeur ? Votre véhicule de service vous concerne, mais vous vous déplacez souvent avec votre chauffeur. De ce fait, c'est lui qui a votre voiture de service ?

Madame le Maire : Il la dépose au garage.

Madame YOUSOUF : C'est cela. Mais pourquoi votre chauffeur n'a pas une voiture de fonction ?

Madame le Maire : Parce que c'est très précis. Les voitures de fonction, c'est uniquement pour le DGS et le Directeur de Cabinet.

Madame YOUSOUF : Pour les voitures, mais pour les logements, non. Par contre, votre chauffeur a un logement, c'est là, en fait, que je ne comprenais pas. Pourquoi, dans ce cas-là, pour que les choses soient plus claires et que nous évitions d'avoir un article dans le Parisien, parce que souvent la restriction se fait davantage sur le logement que sur la voiture. Du coup, s'il peut avoir un logement, normalement il peut avoir une voiture. Ce que je ne comprenais pas, c'est pourquoi votre chauffeur n'avait pas une voiture de fonction ? Il n'a pas le droit, mais il a le droit d'avoir un logement ?

Madame le Maire : Oui, bien sûr !

Madame ROLAND : Au prétexte d'astreinte.

Madame YOUSOUF : Mais quelle astreinte ?

Madame ROLAND : L'astreinte de répondre aux besoins de Madame le Maire.

Madame le Maire : Si je suis appelée en pleine nuit, parce qu'il y a un incendie quelque part, il faut bien qu'il aille chercher la voiture et qu'il vienne me chercher.

Madame YOUSSEUF : Vous, c'est une voiture de service. Là, où cela devient compliqué, c'est que si c'est une voiture de service, elle vous est attribuée à vous ou elle est attribuée à votre chauffeur ? Si elle est attribuée à votre chauffeur et qu'il n'y a pas de remisage à domicile, mais qu'il doit aller au garage, c'est la voiture du chauffeur, ce n'est pas votre voiture à vous. Par exemple, moi j'ai une voiture de service au Département, c'est moi qui la conduis. Personne d'autre ne peut la conduire à part un chauffeur du Département, et encore non, ils doivent utiliser leur voiture à eux. Là, vous nous parlez de votre voiture de service, mais qui est conduite par votre chauffeur.

Madame le Maire : Je ne comprends pas votre question et je ne vois pas comment je pourrais vous répondre.

Madame YOUSSEUF : Ma question, est : la voiture de service est attribuée à une personne ?

Madame le Maire : Au Maire.

Madame YOUSSEUF : Elle est attribuée au Maire. Sauf que là, de ce que vous nous dites, ce n'est pas vous qui la conduisez, c'est votre chauffeur.

Madame le Maire : Oui. Ce n'est pas encore interdit.

Madame YOUSSEUF : Je ne dis pas qu'il y a quelque chose d'illégal, je cherche juste à comprendre. Vous m'expliquez qu'il ne peut pas avoir de voiture de fonction. Ce qui serait le plus simple, c'est que votre chauffeur, puisque c'est lui qui vous déplace tout le temps, vous nous dites qu'il a un logement, parce qu'il y a des astreintes et qu'à tout moment, il peut être sollicité. Mais il y a des moments où dans l'astreinte, on peut prendre sa propre voiture et y aller. Vous n'avez pas de voiture, votre chauffeur a une voiture. Tous les déplacements que vous effectuez sont effectués par votre chauffeur. Il a, pour cette raison-là, un logement de fonction, mais il ne peut pas avoir de voiture de fonction ?

Madame le Maire : C'est la loi, ce n'est pas moi.

Madame YOUSSEUF : Je ne dis pas le contraire. Mais je ne vois pas comment on peut avoir un logement de fonction lié au fait qu'on soit chauffeur du Maire et qui ne permette pas d'avoir une voiture de fonction. Si c'était juste un logement contingent ville qui était passé au chauffeur comme n'importe quel agent, parce qu'il y a d'autres agents qui habitent dans des logements municipaux. Pour que tout cela puisse être très clair, je vais vous faire un courrier pour que nous puissions avoir la fiche de poste du chauffeur pour comprendre ce qui lui permet d'avoir un logement de fonction, mais pas une voiture de fonction.

Madame le Maire : Ce n'est pas un logement de fonction, puisqu'il paie en partie. C'est un logement pour nécessité de service. Il a des nécessités de service, me conduire quel que soit le moment où je vais en avoir besoin.

Madame YOUSSEUF : Au même titre que le gardien. Pour le gardien, c'est pour sa fiche de poste qu'il l'a, j'aimerais bien avoir la fiche de poste. Il n'y a pas d'envie de polémiquer, il y a une envie de comprendre là. Je veux comprendre pourquoi en fait on peut avoir un logement et pas une voiture. Ce qui me semble beaucoup plus simple.

Madame le Maire : Je vous propose de passer au vote.

PAR 6 ABSTENTIONS :

*Mme KASMI, M. LLEDO, M. FERNANDEZ,
Mme YOUSSEUF,
Mme BEN HADJ KAHLIFA, M. LAURENT*

PAR 29 VOIX POUR

X - COMMUNICATION DU MAIRE (en application de l'article L.2122-23 du Code général des Collectivités territoriales)

1 - Décisions n°s 24-205 à 24-218 et n°s 25-001 à 25-003 (inclus).

N° 2025-020

Madame le Maire : Nous passons aux Communications du Maire en application de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il y a les décisions n°s 24-205 à 24-218 et n°s 25-001 à 25-003. Qui a des observations sur ces communications du Maire pour lesquelles il est donné acte ?

Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Concernant la décision n° 24-215, à quoi correspondent les cotisations « Profession banlieue » pour 2 074 € et l'IRDSU, 450 € ? Je ne me rappelle pas les avoir vu passer les précédentes fois.

Madame le Maire : Des cotisations à « Profession banlieue et l'IRDSU » ?

Madame ROLAND : C'est quoi l'IRDSU ?

Madame le Maire : C'est une dotation pour le Développement Social Urbain.

Madame ROLAND : Et sur « Profession banlieue », c'est dans le même tableau, c'est 2 074 €, c'est pour la culture ?

Madame le Maire : C'est la Politique de la Ville.

Madame ROLAND : Merci, Madame le Maire. Il y avait également la décision n° 25-002, c'est une question plutôt technique. Pourquoi recréer un bail en créant une sous-location ? C'est surprenant de passer par un intermédiaire. Je voulais savoir quel en était l'intérêt. C'est pour le commerce au 1, avenue de la Gare. Et combien nous a coûté en charges ce local depuis son acquisition ? Parce que cela fait longtemps qu'il était libre.

Madame le Maire : Il était vide. Dans la mesure où nous voulons avoir le choix des occupants des locaux commerciaux, nous restons locataires et nous faisons une sous-location.

Madame ROLAND : Mais pourquoi ne pas faire en direct ? Pourquoi annuler le premier bail ?

Madame le Maire : Monsieur JIAR va vous répondre.

Monsieur JIAR : Pour la question que vous posez, tout à l'heure il y a eu une question de posée et elle répond à peu près à la vôtre, Nelly. Pour changer la destination du bail, il faut le refaire avec le propriétaire, et ensuite le propriétaire avec la Mairie. C'est comme cela.

Madame ROLAND : Parce que vous aviez un bail avant celui-là ?

Monsieur JIAR : Il y avait un bail de crêperie, c'est bien encadré. C'est pour cela que nous sommes obligés de refaire deux baux différents.

Madame ROLAND : D'accord, merci.

IL EST DONNE ACTE A MADAME LE MAIRE DE SA COMMUNICATION.

2 - Marchés publics et avenants notifiés depuis le 12 novembre 2024 jusqu'au 7 janvier 2025 (2 contrats de « gré à gré » et 3 avenants).

N° 2025-021

Madame le Maire : Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Sur les contrats de gré à gré, l'AMO pour la gestion de la Taxe Locale sur la publicité extérieure coûte 4 395 €, c'est un prix forfaitaire annuel. Est-ce que vous pourriez

rappeler combien cela nous rapporte ? Quand nous savons qu'il y a une condition de taille de panneaux, les plus petits n'étant pas taxés ou très peu, et certains s'acharnent à mettre quatre petits panneaux plutôt qu'un grand, qui polluent le paysage et de fait, ils ne paient pas.

Madame le Maire : Je n'ai pas de chiffres, je ne sais pas si Madame PERRON en a.

Madame ROLAND : C'est juste pour savoir si, finalement, cela nous rapporte un peu malgré cette AMO conventionnellement. Mais vous pouvez me répondre ultérieurement, ce n'est pas grave. Après, ce sera sur les avenants.

Madame le Maire : Je vous en prie, allez-y.

Madame ROLAND : Concernant les avenants, le 2021-A-35 pour les espaces verts communaux, 20 338,92 € de rajoutés, quand le prix forfaitaire est de 234 232 € à l'année avec des prestations supplémentaires et modifications pour celles fournies. Et l'avenant 3 suivant pour Pinson, nous rajoutons 49 365,20 €, ce qui n'est pas rien, sur un marché qui est déjà de 758 924,31 €. Pourquoi ne pas valoriser le travail de nos agents des espaces verts qui peuvent se sentir dévalorisés, à l'exception peut-être du premier qui concerne l'APFA ? Il faut peut-être revoir les choses, mais c'est important de favoriser le travail de l'APFA dans le cadre du handicap.

Comme le disait Christine tout à l'heure, l'intérêt est de repréciser les choses pour savoir qui fait quoi. Un petit exemple, notamment sur Ballanger. A gauche, en remontant du côté collège-lycée, pour le paillage aux pieds des arbres, c'est le Département. Ils ont les petits carrés à faire, ils n'enlèvent même pas leurs briques autour. A droite, pour nettoyer l'herbe sur les petites allées ou les petits arbustes, c'est Pinson. Nous les avons vu faire il n'y a pas longtemps, et au milieu, c'est la Ville. Cherchez l'erreur : la route, c'est une départementale. Il y a le même problème, je crois, sur la descente au niveau de la prison.

Madame le Maire : Ce n'est pas nouveau.

Madame ROLAND : Ce n'est pas une raison. Il n'y a pas de raison que nous payions pour une route départementale. D'un côté, nous avons Pinson, de l'autre côté nous avons le Département qui fait juste le pied des arbres.

Madame le Maire : Vous posez cette question, mais les augmentations sont dues au fait que nous avons créé des espaces verts et qu'il faut les entretenir. Je pense au Parc de la Pépinière, notamment, qui est très important ou au Parc Montceuleux.

Madame ROLAND : Il y a peut-être une solution à préciser. C'est ma question.

Madame le Maire : Madame PERRON.

Madame PERRON : Madame le Maire a raison, ce sont des rajouts de prestations. Tout à l'heure, concernant la présentation du ROB dans les pistes d'économie, j'ai cité notamment le marché des espaces verts qui, cette année, arrive à échéance, il doit être renouvelé. Il y a un gros travail à faire, je l'ai toujours dit, je ne m'en suis jamais cachée, sur la redéfinition des espaces et qui fait quoi. Mais les agents de la Ville ne se sentent pas du tout dévalorisés parce qu'ils ont beaucoup à faire déjà sur les espaces verts, donc leur rajouter une charge de travail supplémentaire, ce n'est pas possible.

En revanche, il y a lieu de redéfinir le découpage, parce que nous travaillons encore le marché, à Villepinte Nord, Villepinte Sud avec le boulevard Ballanger qui fait la séparation. Historiquement, je ne sais pas à quoi c'est dû. Il y a une nécessité de retravailler complètement l'appel d'offres pour les entreprises qui vont répondre à ce marché. Mais nous ne perdons pas du tout de vue que bien sûr, l'APPF répondra, et l'APFA aussi, sur ces marchés. Il y a des difficultés qui ont été identifiées par l'Administration et les Elus, depuis quelque temps déjà. Nous profitons de ce renouvellement de marché pour remettre les choses à plat. Nous passerons en CAO dès qu'il sera prêt.

Madame le Maire : Vous aviez autre chose ?

IL EST DONNE ACTE A MADAME LE MAIRE DE SA COMMUNICATION.

QUESTIONS ECRITES

Madame ROLAND : Donc, nous n'aurons pas les réponses enregistrées ? Normalement, cela doit être au Conseil même, les questions que nous avons posées ne sont pas portées à connaissance du public ?

Madame le Maire : Les questions orales, non. En général, nous les envoyons, c'est toujours comme cela.

Madame ROLAND : Non, Madame le Maire. Nous les lisons tout le temps ici, nous avons la réponse. Parce que c'est enregistré et cela doit être porté au Conseil, puisque cela fait partie de celui-ci.

Madame le Maire : Les questions écrites, oui. D'ailleurs, nous allons vous y répondre. Mais les questions orales, non.

Madame ROLAND : Là, ce sont les questions écrites que nous faisons à chaque fois.

Madame le Maire : Vos questions écrites, nous allons y passer, nous y arrivons. L'ordre du jour est épuisé, mais pas le Conseil, puisqu'il y a les questions. Ce sont d'ailleurs les vôtres uniquement, pour le Conseil du 14 décembre et du 8 février.

Je vais en donner lecture. *« Sur la rue Paul Vaillant Couturier, juste avant l'entreprise Mesnil-Accessoires, un programme de 110 logements est interrompu depuis plus de 6 mois (Immeuble avec briquettes de parement). Pouvez-vous préciser si cette lisière rentrait dans l'extension du périmètre de « La ZAC de la Pépinière », donc dans son bilan financier, d'une part, et d'autre part s'il s'agit de deux immeubles destinés à l'accession à la propriété ou d'un bailleur social, à terme, eu égard à la faillite, semble-t-il du constructeur ? Êtes-vous intervenue dans ce cadre et si oui comment, afin d'éviter d'avoir en entrée de cœur de ville des immeubles à l'abandon et ouverts à tout vent ? »*

Avant de répondre, je voudrais vous rappeler que l'article 19 du Règlement Intérieur du Conseil stipule clairement que « le nombre de questions écrites est limité à trois par séance et par groupe », et pas plusieurs questions dans chaque question.

Je reviens à l'opération avec cet immeuble dont la construction a été arrêtée. Cette opération ne fait pas partie de la ZAC. Les logements sont prévus à l'accession.

Concernant le projet immobilier en question, celui-ci a fortement été impacté par la crise de la COVID-19. Le promoteur initial a rencontré des difficultés financières qui l'ont conduit à céder son projet à un autre opérateur.

En fin d'année dernière, une administrée – future propriétaire d'un appartement dans cette résidence – a sollicité nos services afin d'obtenir des informations sur ce chantier. A la suite de cette demande, le Directeur en charge de l'Urbanisme s'est rendu sur place. Il a alors appris auprès des ouvriers que les travaux avancent de manière intermittente, en raison des difficultés de l'entreprise à régler les prestations effectuées.

Au 31 décembre 2024, le gros œuvre était terminé. Cependant, les aménagements intérieurs restent en suspens, faute d'intervention du coordinateur en charge de cette partie du projet, qui ne s'est toujours pas manifesté.

Je souligne que la Ville ne dispose d'aucun moyen d'intervention directe pour accélérer le chantier. Je précise néanmoins que l'autorisation d'occupation du domaine public accordée au promoteur est désormais expirée.

Et concernant la PMI, puisque vous évoquez la question de la PMI aussi, savoir si elle est entrée, c'est dans votre question. Je vais y répondre tout de suite. Je ne répondrai que sur la PMI, puisque le reste, j'y ai déjà répondu.

Vous aviez évoqué le problème des eaux de ruissellement du Vallon du Sausset, alors je vous réponds. Nous avons pleinement conscience des difficultés rencontrées malheureusement par les riverains face aux inondations provoquées par les eaux de ruissellement du Vallon du Sausset. Voir son domicile envahi par l'eau, subir des dégâts considérables et se retrouver dans l'incertitude quant aux indemnisations, c'est une situation plus que difficile. C'est précisément pour cela que nous agissons concrètement aux côtés de Paris Terres d'Envol et que la Ville n'a pas attendu ces épisodes pour se mobiliser.

Comme vous le savez, même si vous ne le dites pas, c'est bel et bien Paris Terres d'Envol qui est compétent en matière d'assainissement et de gestion des eaux pluviales, et non la Ville en tant que telle. Mais pour anticiper et réduire ces risques, des solutions ont été trouvées et sont en cours de déploiement :

- Une intervention a déjà eu lieu : le nettoyage des abords du ruisseau sur le Parc de l'Abreuvoir a été fait.
- Un plan de gestion des sédiments est mis en place pour éviter qu'ils n'obstruent les déversoirs et aggravent les débordements et les travaux d'aménagement des bassins de rétention avancent.

Le bassin sud, achevé en 2023, renforce déjà la capacité d'absorption des eaux pluviales et le bassin nord, en cours d'aménagement, sera terminé cette année, avec des travaux de terrassement et de végétalisation pour optimiser l'infiltration de l'eau.

Un barrage en amont sera construit dans la phase 3 pour réguler le flux des eaux de ruissellement. Cet équipement sera un élément clé pour prévenir de nouvelles inondations.

Les réunions bilatérales entre nos services techniques et ceux de Paris Terres d'Envol sont régulières et productives. Ce dossier y est systématiquement abordé pour que nous puissions agir en amont et éviter que de telles situations ne se reproduisent.

Madame ROLAND : En fait le point, c'était que vous puissiez, quand il y a un événement, même si cela vient du champ de Tremblay, classer en catastrophe naturelle pour les habitants.

Madame le Maire : Vous avez évoqué effectivement que Tremblay l'avait fait. Moi, cette année, je n'ai pas eu d'information.

Madame ROLAND : Pourtant, ils ont été vraiment impactés. J'ai été étonnée que le Centre des Fontaines ne le soit pas aussi, à deux reprises, quand il y a eu les gros coups d'eau en début mai, je crois. Du coup, le fait que la Ville ne classe pas cette partie, cela pose un problème. C'est plus sur cela aussi, la coordination, parce que je savais que c'est Terres d'Envol autrement qui a répondu à leur demande pour venir. Mais c'était plus par rapport au classement conjoint de Tremblay et de Villepinte, puisque nous sommes sur les lisières.

Madame le Maire : Non, cela n'a pas été fait, parce que cette année, nous n'avons pas eu d'information sur ces inondations.

Nous pouvons passer à la troisième question.

C'était une question, mais je vais proposer de la reporter, parce que c'était un sujet concernant l'ORCOD-IN et la Bande Ballanger et les cuves enterrées, etc. Et je n'ai pas de précisions suffisantes pour vous la donner, donc nous la reprendrons la prochaine fois.

Nous revenons maintenant aux questions du 8 février et je vous laisse les poser.

Madame ROLAND : Lorsque je vous ai posé plusieurs questions, lors du Conseil Municipal du 14 décembre 2024, concernant le programme de 110 logements interrompu sur l'avenue Paul Vaillant Couturier, à côté de Mesnil-accessoires, je n'ai pas eu de réponse précise, mais vous venez de le faire. Et au détour d'une autre réunion, j'avais demandé, notamment, si cette parcelle

faisait partie du périmètre de la Pépinière, par rapport au bilan financier du projet. Il m'a été répondu que ceux-ci n'étaient pas dans le périmètre de la Pépinière. Or, en Commission des Finances, au détour d'un autre sujet avec les Elus de la Majorité, nous avons évoqué ces bâtiments, qui a priori doivent accueillir la PMI – j'avais gardé dans ma tête que la PMI serait dans les bâtiments logés dans la Pépinière – pour laquelle vous nous aviez précisé que sa localisation dans les anciens locaux des Services Techniques durerait environ deux ans et qu'elle serait ensuite relocalisée dans un bâtiment de la Pépinière.

J'ai donc précisé aux Elus de votre Majorité présents et surpris que j'avais signalé que les travaux sur ces immeubles étaient interrompus, depuis plus de 8 mois à présent.

Qu'en est-il en réalité ? Ces immeubles, ouverts à tout vent, depuis huit mois au moins, vont-ils être rachetés pour la reprise des travaux ? Rachetés par un autre prestataire, j'entends. La PMI est-elle censée venir en ces lieux et si oui dans quel délai ? Est-on finalement dans le cadre de la Pépinière ?

Madame le Maire : Je vous ai répondu à la première partie de la question, ce n'est pas dans la ZAC de la Pépinière. Concernant la PMI, effectivement, ce n'est pas sur ce bâtiment qui est ouvert à tout vent. Sur l'immeuble I3F, qui est à l'angle de Paul Vaillant Couturier et de la Rue de la Pépinière. Les clés ont été remises à la PMI, mais le retard de son installation est dû à son projet d'aménagement qui n'est pas finalisé, et son autorisation de travaux qui n'a pas encore été déposée. Ceci explique sa demande de prolongation de la convention actuelle dans les locaux de la Ville. Nous les maintenons le temps qu'ils aient pu déposer leur demande.

Madame ROLAND : La signalétique, l'autre jour sur le Centre Administratif, il y a des gens qui cherchaient justement la PMI, donc il faudra une signalétique.

La question 2, Madame le Maire ?

Le 25 octobre 2024 des riverains du Stade Infroit vous ont adressés un courrier concernant des incivilités et surtout des intrusions dans leurs propriétés, sans compter des nuisances sonores. Ce courrier est resté sans réponse. Je vous présente ci-après le courrier, toujours en attente de réponse, comme dû à tout administré, dans le délai du cadre administratif réglementaire, soit 15 jours, mais également une action dans ce cadre. Je vous donne lecture du courrier fait par les riverains.

«Je vous écris ce courriel pour vous signaler un problème récurrent qui perturbe notre tranquillité et notre sécurité. En effet, nous sommes riverains du stade Infroit et aujourd'hui, 25 octobre 2024 vers 17 h, j'ai pris en flagrant délit des jeunes franchissant le haut grillage du stade pour pénétrer dans la propriété de nos voisins. Alors que je leur fais remarquer que leur comportement est inacceptable, bien évidemment, leur réponse est des insultes !

Ces intrusions se produisent de manière répétée. Même si le motif principal de ces intrusions semble être la récupération de ballons qui finissent dans nos jardins, ces agissements sont inacceptables et constituent une véritable atteinte à notre droit à la tranquillité et à la sécurité. Je vous demande donc de bien vouloir intervenir afin de mettre un terme à ces troubles du voisinage. Il serait souhaitable de renforcer la sécurité autour du stade, par exemple en renforçant le grillage ou en installant des panneaux dissuasifs. Il ne serait pas non plus inutile de rappeler le droit et le respect que les usagers du stade doivent aux riverains !

Il serait également très opportun de réparer le but de ce terrain qui fait l'angle avec nos habitations, dont les câbles tapent et génèrent des nuisances sonores.

Jusqu'à récemment, la présence du stade ne posait aucun problème particulier, je suis Villepintoise depuis 52 ans, et dans ce quartier depuis 32 !

C'est avec regret que je constate une détérioration de la situation depuis la création de ce terrain.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ma demande et vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations distinguées. »

Ma question était : Pouvez-vous assurer à ces riverains d'agir pour leur sécurité en prévoyant des aménagements pour éviter ces nuisances et si oui comment et dans quel délai et bien sûr leur donner une réponse ? Merci pour eux.

Madame le Maire : Avant de répondre à cette question, permettez-moi de rappeler que toute correspondance adressée aux services municipaux fait l'objet d'un traitement, même si les délais sont parfois très longs en fonction des analyses et interventions nécessaires.

Lorsque vous dites « des riverains », c'est inexact. Après vérification, il s'agirait d'une administrée, qui, effectivement, aurait adressé un mail le 24 octobre, resté sans réponse, ce qui est regrettable. Une réponse lui parviendra dans les tous prochains jours.

Concernant les problèmes d'intrusions et de nuisances sonores soulevés, sachez que la Ville a déjà engagé des actions pour y remédier. Les services municipaux m'ont fait parvenir des propositions pour renforcer la sécurité du terrain et empêcher, autant que possible, le fait d'escalader les clôtures. Ce qui, entre nous, relève du pur bon sens... Des filets pare-ballons sont bel et bien installés autour des espaces de jeu du stade.

J'ai également demandé à la Police Municipale d'effectuer des rondes régulières aux heures d'utilisation du stade. Ces patrouilles permettront de dissuader d'éventuels comportements indésirables.

Effectivement, c'est généralement pour aller récupérer le ballon que les jeunes escaladent. Mais ce n'est pas normal.

La troisième.

Madame ROLAND : Vous n'êtes pas sans savoir, je présume, les différents événements d'agressions et de dégradations, voire d'incendies, qu'ont subis les riverains de la rue Auguste Lumière, lors des vacances de fin d'année et auparavant.

En effet, comme avait pu l'exprimer une dame lors du Conseil Municipal du 29 octobre 2024, qui finalement s'était tenu à huis clos, des habitants dont cette dame ont été victime de home-jacking ; d'autres ont vu leurs voitures incendiées devant leur domicile, au risque d'atteindre les habitations en pleine soirée de fêtes ou de vacances de Noël. Il y avait tout à fait récemment encore la carcasse de la voiture, je ne sais plus si elle y est toujours. Ces habitants ont déposé plainte, car une caméra d'un propriétaire avait clairement enregistré la voiture qui se garait, une grande voiture, avec l'individu qui sortait avec son bidon pour arroser la voiture et enfin y mettre le feu.

Les habitants de cette rue, en colère et désespérés, vous demandent d'urgence la pose d'une caméra dans cette rue, au demeurant plutôt calme et permettant toutes les incivilités, mettant grandement en danger nos habitants. On pouvait encore récemment voir les épaves des voitures calcinées dans cette rue. En avez-vous été informée et si oui comment et dans quel délai pensez-vous agir ? Puisqu'il y a eu une plainte au Commissariat aussi, Madame le Maire.

Madame le Maire : Une caméra nomade sera installée rue Auguste Lumière, très prochainement. Mais soyons clairs : ce qui s'est passé rue Auguste Lumière est inadmissible. Je condamne avec la plus grande fermeté ces actes de violence et de dégradation qui ont mis en danger les habitants. Incendier des voitures devant des habitations, c'est tout simplement intolérable.

Et pourtant, nous avons investi massivement dans la sécurité et les résultats sont là. Je sais bien que pour ceux qui sont victimes, cela n'est pas satisfaisant. En 2024, le nombre de cambriolages a baissé de 28 %. Nous avons déployé 166 caméras de vidéoprotection, dont quatre caméras nomades qui permettent de surveiller des zones sensibles. Les patrouilles de la Police Municipale ont d'ores et déjà été renforcées, et nous avons saisi le Commissaire de Police afin d'assurer une réponse ferme et coordonnée avec la Police Nationale.

Le Conseil Municipal est terminé, le prochain aura lieu le 29 mars.

Le Maire,
1^{ère} Vice-présidente déléguée à l'Aménagement
du Territoire Paris Terres d'Envol



Marline VALLETON

Le Secrétaire de séance

Robert BEAUDEAU